



5

# Plan financier

2014-2016

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances  
Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
No d'art. 601.200.13f

12.041

## **Rapport sur le plan financier 2014–2016**

du 22 août 2012

---

Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le rapport sur le *plan financier 2014–2016* en vous priant d'en prendre acte.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Berne, le 22 août 2012

Au nom du Conseil fédéral suisse

La présidente de la Confédération,  
**Eveline Widmer-Schlumpf**

La chancelière de la Confédération,  
**Corina Casanova**



## TABLE DES MATIERES

### **Tome 1 Rapport sur le budget**

Commentaire sur le budget

Budget

Indicateurs de la Confédération

Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2013 (projet)

### **Tome 2A Budget des unités administratives – chiffres**

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

### **Tome 2B Budget des unités administratives – exposés des motifs**

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Informations complémentaires sur les crédits

### **Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques**

Explications complémentaires

Tableaux statistiques

### **Tome 4 Comptes spéciaux**

Fonds pour les grands projets ferroviaires

Fonds d'infrastructure

Domaine des écoles polytechniques fédérales

Régie fédérale des alcools

### **Tome 5 Plan financier 2014–2016**

Aperçu des chiffres

Contexte, stratégie et résultats

Plan financier 2014–2016

Annexe

#### **Structure des rapports sur l'état des finances**

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits budgétaires et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles

ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le *tome 5* présente l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels de cette évolution. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour les principaux postes de recettes et groupes de tâches.



**Rapport sur le plan financier**

Page

<b>Aperçu des chiffres</b>	<b>9</b>
<b>Contexte, stratégie et résultats</b>	<b>11</b>
<b>1 Contexte</b>	<b>13</b>
11 Aperçu	13
12 Perspectives économiques	13
<b>2 Stratégies et résultats</b>	<b>15</b>
21 Stratégie budgétaire	15
22 Résultat du compte de financement	17
23 Exigences du frein à l'endettement	18
24 Scénarios possibles	20
<b>Plan financier 2014–2016</b>	<b>23</b>
<b>3 Aperçu de la planification financière</b>	<b>25</b>
31 Compte de financement	27
32 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	29
33 Dette de la Confédération	30
34 Indicateurs de la Confédération	31
<b>4 Evolution des recettes</b>	<b>33</b>
<b>5 Evolution des dépenses</b>	<b>37</b>
<b>6 Budget extraordinaire</b>	<b>39</b>
<b>7 Charges supplémentaires possibles</b>	<b>41</b>
<b>8 Conclusions</b>	<b>45</b>
<b>Annexe</b>	<b>47</b>
<b>1 Plan financier des unités administratives</b>	<b>49</b>
Autorités et tribunaux	49
Département des affaires étrangères	50
Département de l'intérieur	51
Département de justice et police	52
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	53
Département des finances	54
Département de l'économie	56
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	58
<b>2 Comparaison avec le plan financier précédent</b>	<b>59</b>
<b>3 Aperçu des recettes</b>	<b>61</b>
Impôt fédéral direct	62
Impôt anticipé	63
Droits de timbre	64
Taxe sur la valeur ajoutée	65
Impôt sur les huiles minérales	66
Impôt sur le tabac	67
Redevance sur le trafic des poids lourds	68
Droits de douane	69
Impôt sur les maisons de jeu	70
Taxes d'incitation	71



	Page
Patentes et concessions	72
Recettes financières	73
Autres recettes courantes	74
<b>4 Dépenses par groupe de tâches</b>	<b>75</b>
Prévoyance sociale	76
Finances et impôts	77
Trafic	78
Formation et recherche	79
Défense nationale	80
Agriculture et alimentation	81
Relations avec l'étranger – coopération internationale	82
Autres groupes de tâches	83
<b>5 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>85</b>
<b>6 Fonds d'infrastructure</b>	<b>87</b>



mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Compte de financement</b>						
Recettes ordinaires	64 117	64 479	66 339	68 965	71 425	2,7
Dépenses ordinaires	64 131	64 842	66 678	68 871	71 217	2,7
Solde de financement ordinaire	-14	-363	-339	94	208	
Recettes extraordinaires	634	–	–	–	–	
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–	
Solde de financement	620	-363	-339	94	208	
<b>Frein à l'endettement</b>						
Excédent (+) ou déficit (-) structurels	435	153	-140	94	208	
Dépenses maximales autorisées	64 131	64 842	66 538	68 965	71 425	
Marge de manœuvre (+) / corrections requises (-)	0	0	-140	94	208	
<b>Compte de résultats</b>						
Revenus ordinaires	63 988	64 435	66 357	68 890	71 598	2,8
Charges ordinaires	63 878	64 735	66 079	68 245	70 427	2,5
Résultat ordinaire	110	-300	278	645	1 170	
Revenus extraordinaires	634	–	–	–	–	
Charges extraordinaires	–	–	–	–	–	
Résultat de l'exercice	744	-300	278	645	1 170	
<b>Compte des investissements</b>						
Recettes d'investissement ordinaires	252	212	179	172	167	-9,7
Dépenses d'investissement ordinaires	7 377	7 790	7 918	8 004	8 486	3,6
<b>Indicateurs</b>						
Quote-part des dépenses en %	10,7	10,6	10,6	10,6	10,6	
Quote-part d'impôt en %	10,0	9,9	9,9	9,9	10,0	
Taux d'endettement brut en %	18,6	18,4	17,6	17,4	16,2	
<b>Valeurs de référence macroéconomiques</b>						
Croissance du produit intérieur brut réel en %	1,5	1,5	2,0	2,0	1,7	1,8
Croissance du produit intérieur brut nominal en %	1,7	2,0	3,0	3,3	3,2	2,9
Rencher. (indice suisse prix à consomm., IPC) en %	0,7	0,5	1,0	1,3	1,5	1,1
Taux d'intérêt à long terme en %(moyenne annuelle)	2,3	1,3	2,5	3,0	3,5	
Taux d'intérêt à court terme en%(moyenne annuelle)	0,8	0,2	1,5	2,5	3,0	
Taux de change du dollar en CHF (moyenne annuelle)	0,90	0,95	0,95	0,95	0,95	
Taux de change de l'euro en CHF (moyenne annuelle)	1,25	1,20	1,20	1,20	1,20	







## 11 Aperçu

Le plan financier 2014-2016 prévoit des finances fédérales structurellement équilibrées, mais exposées à des risques considérables. Il ne présente pas d'écart important par rapport au plan financier de la législature, malgré certaines différences concernant en particulier les recettes.

Le plan financier est quasiment conforme aux exigences du frein à l'endettement. Bien qu'il prévoie, pour 2014, un déficit structurel limité de 140 millions, celui-ci reste admissible au vu du caractère incertain des prévisions, d'autant plus qu'il s'accompagne d'excédents structurels cumulés de quelque 300 millions au cours des deux années suivantes.

Les recettes évoluent quasiment au même rythme que la croissance économique attendue, soit de 2,9 % en moyenne. On note toutefois que le produit des impôts à la consommation, notamment, progresse nettement moins fortement que le produit de l'impôt fédéral direct. La composition des recettes varie en conséquence.

Les dépenses présentent une croissance légèrement plus faible que celle des recettes et du PIB. Leur taux de progression est supérieur à celui de l'économie uniquement au cours des deux dernières années du plan financier (plus de 3 %), notamment en raison des parts de tiers aux recettes, mais aussi à cause des taux d'intérêt, qui renouent peu à peu avec leur niveau habituel. La marge de manœuvre de quelque 1 milliard dégagée grâce à la réduction de la dette est toutefois conservée. La diminution durable d'un quart de la charge d'intérêt libère ainsi des moyens pour financer d'autres tâches.

Les risques se répartissent de façon asymétrique. Des charges supplémentaires considérables sont ainsi susceptibles tant de réduire les recettes que d'accroître les dépenses. En partie déjà arrêtés sur le fond par le Conseil fédéral, ces projets de dépenses supplémentaires ne sont pas encore intégrés dans les chiffres, les conditions formelles requises à cet effet n'étant pas encore réunies. Ces éventuelles diminutions de recettes ou augmentations de dépenses résultant de décisions politiques pourraient représenter, au total, plus de 2 milliards par an.

Le plan financier a été établi dans un contexte économique caractérisé par de fortes incertitudes. En témoignent presque tous les indicateurs relatifs aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, notamment en ce qui concerne le franc fort, marqué par son rôle de valeur refuge. Si ces fortes incertitudes liées à la situation politique et économique des pays de l'UE devaient s'estomper, les perspectives budgétaires connaîtraient une nouvelle éclaircie.

## 12 Perspectives économiques

Le scénario retenu pour le plan financier est celui d'une évolution positive de l'économie mondiale et, par conséquent également, d'un essor persistant de l'économie suisse durant les années 2014 à 2016.

Les estimations du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, publiées le 12 juin et courant jusqu'en 2013, ont servi de base au scénario retenu. Pour les années allant au-delà de 2013, le cadrage macro-économique repose sur l'hypothèse selon laquelle la progression de l'économie suisse oscille le long d'un chemin de croissance déterminé par le potentiel de production et retrouvera son évolution tendancielle au cours de la période de planification.

En raison de la récession subie en 2009 et en dépit de la reprise de la croissance enregistrée dès 2010, l'économie suisse présentera encore un léger *écart de production négatif* (output gap) par rapport au chemin tendanciel jusqu'en 2014. Suite au dynamisme persistant de la croissance économique, l'écart pourra enfin être comblé en 2015. Notre économie retrouvera alors son chemin de croissance prévalant à moyen terme, pour s'y maintenir en 2016.

Concrètement, les *paramètres macro-économiques* suivants ont été retenus (voir tableau Aperçu des chiffres): pour l'année de base 2013, une croissance encore un peu faible, soit 1,5 %, pour le produit intérieur brut (PIB) réel dans un contexte international peu porteur. Ensuite, la progression du PIB réel passera à 2,0 % en 2014 et 2015, stimulée par le redressement du commerce extérieur et la bonne orientation de la demande interne. En 2016, elle fléchira à 1,7 %, soit un taux de croissance plus durable.

La planification est également influencée par l'évolution des prix, entre autres au travers de l'estimation du PIB en termes nominaux, et des taux d'intérêt. Etant donné le scénario conjoncturel retenu, le risque d'une résurgence des pressions inflationnistes est faible et la hausse des taux d'intérêt, habituelle en période d'essor économique, sera limitée.

Les *risques* qui entourent le cadrage macro-économique retenu sont importants. Notre scénario de base repose sur l'hypothèse d'une amélioration prochaine de l'économie mondiale. Mais, étant donné les graves problèmes structurels auxquels sont confrontés nombre de pays, le redressement attendu pourrait s'avérer plus lent que prévu. A l'inverse, il n'est toutefois pas exclu que la croissance de l'activité en Suisse s'avère finalement plus forte qu'attendu en 2013 et 2014, en raison d'un environnement porteur, notamment sous l'impulsion d'une reprise plus dynamique de l'économie américaine, s'alliant à un contexte intérieur fort favorable pour notre économie. En regard du scénario de base, des *scénarios alternatifs* ont été examinés et leurs répercussions sur les finances fédérales sont présentées au chapitre 24.



## 21 Stratégie budgétaire

Le plan financier 2014-2016 est placé sous le signe de la stabilité et de la continuité. Il se fonde sur les deux objectifs fondamentaux assignés à la législature 2011-2015: respecter les exigences du frein à l'endettement dans le budget et le plan financier et limiter la croissance des dépenses afin de stabiliser la quote-part des dépenses.

### Respect du frein à l'endettement

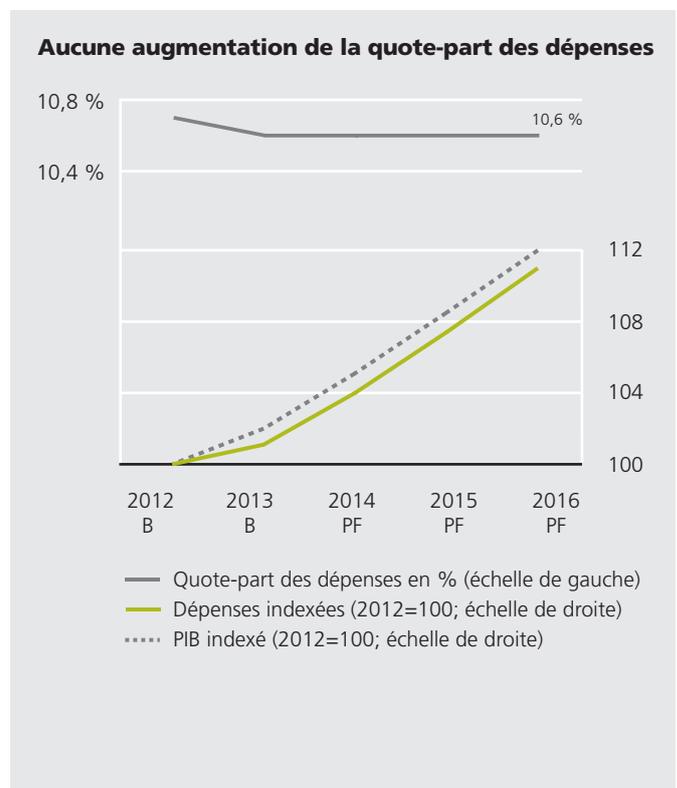
Avec le frein à l'endettement, la Constitution fixe l'objectif principal de la politique budgétaire (art. 126, al. 1 Cst.): «La Confédération équilibre à terme ses dépenses et ses recettes». Partant, le frein à l'endettement autorise certes des déficits en période de ralentissement économique, mais exige aussi des excédents en période de haute conjoncture.

Les dispositions légales et constitutionnelles du frein à l'endettement s'appliquent uniquement au budget. Elles dictent toutefois également la planification financière, puisque chaque année du plan financier devient ultérieurement une année budgétaire. L'objectif que le Conseil fédéral vise également dans le cadre du plan financier 2014-2016 est largement axé sur une politique

d'assainissement. Un éventuel déficit structurel restant ne sera admissible qu'à condition de pouvoir être éliminé dans le cadre du processus ordinaire d'élaboration du budget.

Le plan financier 2014-2016 prévoit, pour sa première année, un déficit structurel limité de 140 millions, ce qui est aussi admissible au vu du caractère incertain des prévisions. Grâce aux excédents structurels attendus les deux années suivantes, le plan financier peut être considéré, dans son ensemble, comme structurellement équilibré (cf. graphique «Solde structurel»). En raison de la faiblesse de la croissance attendue en 2012 et 2013, l'économie demeurera jusqu'en 2014 dans une situation de sous-emploi des capacités de production, c'est pourquoi le frein à l'endettement autorise un déficit conjoncturel pour l'année 2014, comme le montre le graphique.

Le plan financier, dont les chiffres se fondent sur la situation actuelle, n'est pas à l'abri des risques habituels. Ainsi, faute de décision prise en la matière, plusieurs projets politiques ne sont pas pris en compte (notamment en ce qui concerne les recettes, cf. ch. 7). S'y ajoutent les risques conjoncturels (cf. ch. 24).



### Limitation de la croissance des dépenses

La limitation de la croissance des dépenses à celle de la création nominale de valeur sur le marché intérieur permet de stabiliser la quote-part des dépenses, c'est-à-dire le rapport entre les dépenses de la Confédération et le produit intérieur brut (PIB). Cet objectif implique que le respect du frein à l'endettement s'obtienne en premier lieu par une action au niveau des dépenses, et non par des relèvements d'impôts. Le Conseil fédéral s'est déjà attaché à poursuivre cet objectif dans le cadre du réexamen des tâches.

L'examen de l'évolution de la quote-part des dépenses révèle que le plan financier 2014–2016 atteint les objectifs visés (cf. graphique). D'après l'évolution de l'indice entre 2012 et 2016, les dépenses progressent moins fortement que le PIB nominal: en moyenne, elles augmentent de 2,7 % par année (contre 2,9 %, par année, soit légèrement plus, pour le PIB). Par conséquent, la quote-part des dépenses se maintiendra à 10,6 % du PIB d'ici à 2016.

## 22 Résultat du compte de financement

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Solde de financement</b>	<b>620</b>	<b>-363</b>	<b>-339</b>	<b>94</b>	<b>208</b>	
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>-14</b>	<b>-363</b>	<b>-339</b>	<b>94</b>	<b>208</b>	
Recettes ordinaires	64 117	64 479	66 339	68 965	71 425	2,7
Dépenses ordinaires	64 131	64 842	66 678	68 871	71 217	2,7
Recettes extraordinaires	634	–	–	–	–	
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–	

Le plan financier 2014–2016 prévoit, au début, un déficit de 300 millions au compte de financement, déficit qui se mue progressivement en un excédent de 200 millions au cours des années suivantes.

La situation structurelle du budget s'améliore parallèlement à celle du compte de financement. Ainsi, un déficit structurel de 140 millions est encore prévu pour 2014. L'économie aura atteint son niveau de croissance tendancielle à partir de 2015; le frein à l'endettement n'autorisera donc plus aucun déficit structurel et l'excédent au compte de financement constituera un excédent structurel.

De 2012 à 2016, les recettes ordinaires augmentent en moyenne de 2,7 % par année. Etant donné que les recettes de l'année de base 2012 sont inférieures à celles inscrites au budget (les prévisions pour la période 2014 à 2016 en tiennent déjà compte), le taux de croissance affiché est faussé. Sur la base des estimations de 2012 (état des projections à fin juin), la hausse des recettes atteint 3,1 % par année. Ce taux de croissance important reflète

la dynamique des recettes dégagées par l'impôt fédéral direct ainsi que la forte hausse des recettes, en vertu des estimations, au titre de l'impôt anticipé. Cette évolution est relativement peu influencée par les changements structurels. Citons à ce titre, en premier lieu, les allègements fiscaux liés au taux spécial pour les prestations d'hébergement, taux qui devrait expirer à la fin de 2013 sauf décision contraire du Parlement. Corrigée des facteurs spéciaux, la croissance moyenne atteint 3,0 %. Les recettes progressent ainsi au même rythme que la croissance économique attendue, qui atteint 2,9 % en moyenne (élasticité des recettes de 1).

Durant la même période les dépenses ordinaires augmentent de 2,7 % en rythme annuel, soit à un rythme légèrement inférieur à celui de l'économie. La forte évolution des recettes se répercute également sur les dépenses par le biais des comptes de passage. Ceux-ci enregistrent tout ou partie du produit des impôts et des taxes dont la Confédération ne peut pas disposer pour l'exécution de ses tâches. Abstraction faite desdits comptes de passage, la progression des dépenses n'est que de 2,6 % par an.

### Evolution des dépenses ordinaires, abstraction faite des comptes de passage

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Dépenses ordinaires, comptes de passage compris</b>	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 678</b>	<b>68 871</b>	<b>71 217</b>	<b>2,7</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,1	2,8	3,3	3,4	
<b>Comptes de passage</b>	<b>8 390</b>	<b>8 471</b>	<b>8 708</b>	<b>9 106</b>	<b>9 516</b>	<b>3,2</b>
Part des cantons à l'impôt fédéral direct	3 220	3 259	3 387	3 594	3 828	
Part des cantons à l'impôt anticipé	413	472	484	497	511	
Part des cantons à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	34	34	34	34	34	
Part des cantons à la redevance sur le trafic des poids lourds	518	511	511	518	531	
Part des cantons à l'impôt sur les huiles minérales	379	374	372	388	387	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 323	2 322	2 403	2 493	2 573	
Supplément de TVA en faveur de l'AI	1 122	1 122	1 162	1 202	1 242	
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	381	376	355	380	410	
<b>Dépenses ordinaires, comptes de passage non compris</b>	<b>55 740</b>	<b>56 371</b>	<b>57 970</b>	<b>59 765</b>	<b>61 700</b>	<b>2,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,1	2,8	3,1	3,2	

## 23 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
1 Recettes totales	64 751	64 479	66 339	68 965	71 425	2,5
2 Recettes extraordinaires	634	–	–	–	–	
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	64 117	64 479	66 339	68 965	71 425	2,7
4 Facteur conjoncturel	1,007	1,008	1,003	1,000	1,000	
<b>5 Plafond des dépenses totales</b> (art. 13 LFC) [5=3x4]	<b>64 565</b>	<b>64 995</b>	<b>66 538</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>	<b>2,6</b>
6 Excédent conjoncturel requis/déficit autorisé [6=3-5]	-449	-516	-199	–	–	
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	–	–	–	–	
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	153	–	–	–	
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	435	–	–	–	–	
<b>11 Dépenses maximales autorisées</b> [11=5+7-8-9-10]	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 538</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>	
12 Dépenses totales selon B/PF	64 131	64 842	66 678	68 871	71 217	2,7
<b>13 Différence</b> (art. 16 LFC) [13=11-12]	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-140</b>	<b>94</b>	<b>208</b>	

Le frein à l'endettement est un instrument contraignant pour le budget seulement. Néanmoins, il importe de comparer aussi les résultats des plans financiers avec les exigences du frein à l'endettement. Les éventuels déséquilibres structurels des finances fédérales peuvent ainsi être identifiés à temps et les mesures requises mises en place, de manière à ce que les exigences du frein à l'endettement puissent être remplies dans le cadre de la mise au point ordinaire du budget.

Le tableau présente le volume de dépenses autorisé par le frein à l'endettement (cf. ligne 5). Ce volume est calculé en fonction des recettes totales, déduction faite des recettes extraordinaires budgétisées, aucune recette extraordinaire n'étant toutefois prévue durant la période couverte par le plan financier. Le volume des dépenses se fonde donc sur les recettes ordinaires, corrigées de l'influence de la conjoncture, car multipliées par le facteur conjoncturel. Le facteur conjoncturel est le coefficient qui indique la différence entre la tendance du produit intérieur brut (PIB) en termes réels et le PIB effectif pour l'année considérée. Comme le PIB potentiel peut être utilisé comme référence pour une exploitation normale des capacités de production de l'économie, il a une valeur inférieure à l'unité en cas de sous-exploitation et supérieure en cas de surexploitation des capacités de production. L'écart entre les recettes ordinaires budgétisées et le plafond des dépenses correspond au solde conjoncturel requis ou autorisé (cf. ligne 6).

Les paramètres macro-économiques indiquent une poursuite de la reprise économique après le ralentissement temporaire des années 2012 et 2013. Concrètement, une croissance réelle de 2 % est attendue pour les années 2014 et 2015. L'écart de production devrait ainsi être comblé dès 2015. La croissance économique devrait ensuite renouer avec son niveau tendanciel (1,7 %).

Le facteur conjoncturel n'autorise, pour la première année du plan financier, qu'un faible déficit conjoncturel de 199 millions. Par la suite, la Confédération devra présenter à nouveau un budget équilibré. Cela implique que la croissance moyenne du plafond des dépenses soit inférieure de 0,1 point de pourcentage à celle des recettes. L'écart entre les dépenses maximales autorisées et les dépenses effectives est appelé excédent structurel ou déficit structurel, termes désignant la partie du résultat du compte de financement non imputable à la conjoncture.

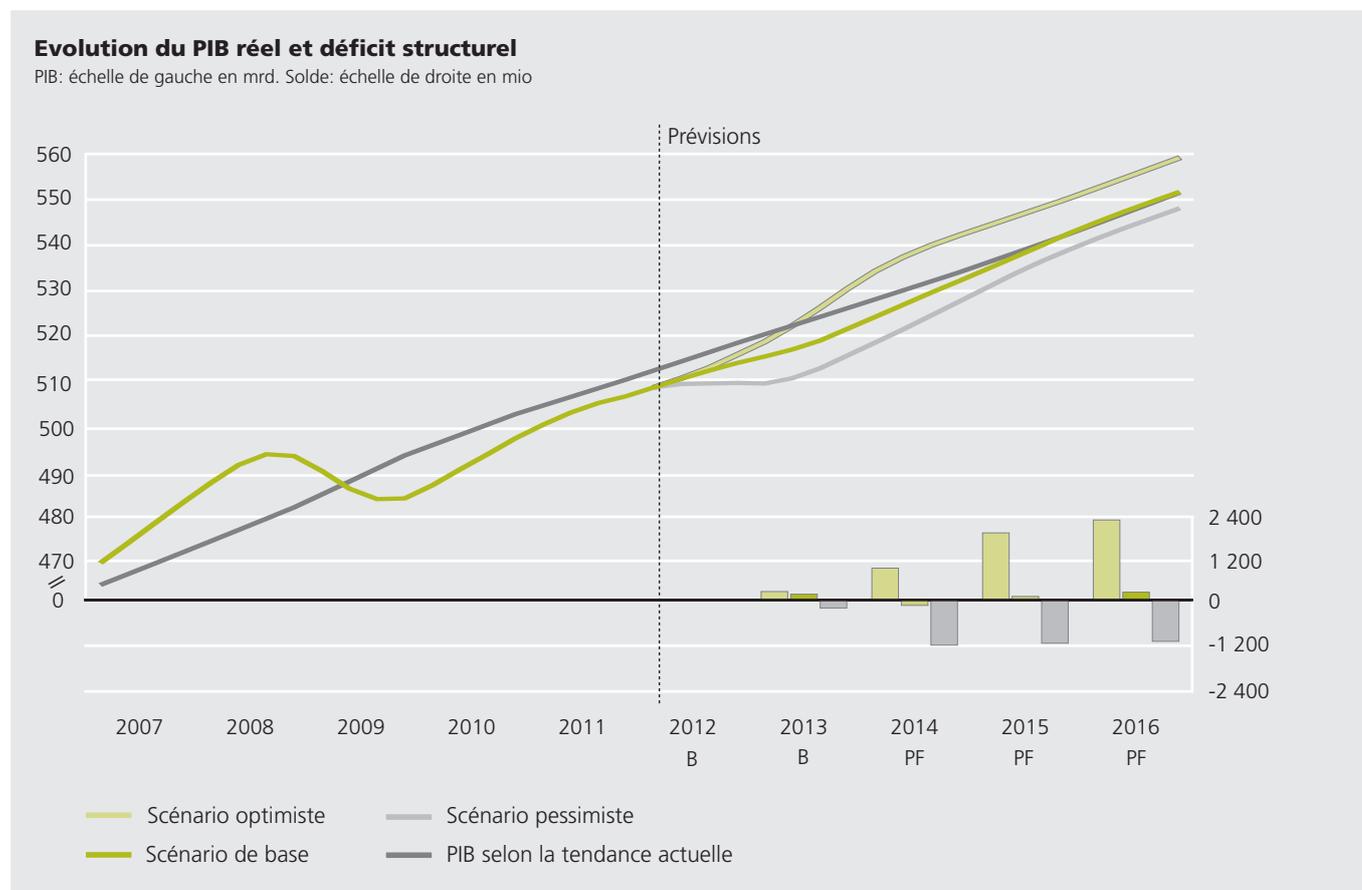
Outre le budget ordinaire, le budget extraordinaire est lui aussi soumis à des prescriptions contraignantes. Le compte d'amortissement sert d'instrument de gestion du budget extraordinaire. Il comptabilise les dépenses extraordinaires au débit et les recettes extraordinaires au crédit. Tout déficit au compte d'amortissement doit être compensé, dans le délai de six exercices, par une réduction correspondante des dépenses maximales autorisées prévues au budget (autrement dit par le biais d'excédents structurels).

Un déficit de 1,2 milliard a, pour la première fois, été inscrit au compte d'amortissement dans le cadre de la clôture du compte 2011. Il devra être résorbé d'ici à 2018 par le biais d'excédents structurels au budget ordinaire. Toutefois, les recettes extraordinaires réalisées en 2012 en provenance de la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile ne seront portées au compte d'amortissement que dans le cadre du compte 2012. Grâce à cette transaction et aux économies préventives inscrites au budget 2012 ainsi qu'à l'amortissement inscrit au budget 2013,

le compte d'amortissement devrait retrouver l'équilibre. C'est pourquoi aucun amortissement supplémentaire n'est prévu au plan financier.

Les dépenses prévues pour l'année 2014 du plan financier de la législature sont légèrement supérieures aux dépenses maximales autorisées. En revanche, les exigences du frein à l'endettement sont remplies les années suivantes.

## 24 Scénarios possibles



Le chapitre 4 des explications complémentaires relatives au budget (tome 3) traite des risques pour l'ensemble de l'économie et décrit les effets de deux scénarios macroéconomiques possibles (scénario optimiste et scénario pessimiste) sur les finances fédérales dans le budget 2013. Ces analyses montrent que, à court terme, les fluctuations conjoncturelles n'ont quasiment aucun effet sur le solde structurel du budget.

L'évolution des finances fédérales au cours des années du plan financier dépendra, en particulier, de l'évolution de l'économie suisse à moyen terme. L'évolution du produit intérieur brut (PIB) est marquée par des périodes de haute conjoncture et de ralentissement. La performance économique fluctue de manière cyclique en fonction de son évolution tendancielle à long terme (tendance du PIB). La tendance du PIB peut être utilisée comme indicateur du potentiel de production, qui dépend, d'une part, des capacités de production et, d'autre part, des possibilités d'accroissement de la productivité. En règle générale, la tendance du PIB n'est pas touchée par les fluctuations conjoncturelles et le PIB atteint à nouveau son potentiel initial après une période de ralentissement.

Cette évolution typique du produit intérieur brut se reflète dans le scénario de base du plan financier. On part du principe qu'après le ralentissement de la croissance durant les années 2012 et 2013, un mouvement contraire s'instaurera à moyen terme. Grâce à des taux de croissance supérieurs à la moyenne, l'économie suisse renoue avec les taux de croissance d'avant la crise. Concrètement, on s'attend à un taux de croissance du PIB en termes réels de 2,0% en 2014 et 2015. En 2016, l'économie devrait afficher un taux de croissance de 1,7% environ, en rapport avec son potentiel.

La ligne grise du graphique montre la tendance du PIB réel en Suisse, mesurée sur la base d'une méthode statistique de filtrage, utilisée pour calculer le facteur conjoncturel. Les autres courbes indiquent la croissance économique effective observée jusqu'en 2011 et l'évolution prévue pour le budget et le plan financier (scénario de base), ainsi que l'évolution attendue dans le cadre des deux scénarios possibles.

### Paramètres macroéconomiques (scénario de base et variantes; PIB réel)

Taux de croissance en %	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012–2016
Scénario optimiste	1,8	2,8	2,2	1,5	1,6	2,0
Scénario de base	1,4	1,5	2,0	2,0	1,7	1,8
Scénario pessimiste	0,6	1,2	2,3	2,2	1,7	1,8

Dans le scénario pessimiste, la reprise conjoncturelle sur laquelle table le scénario de base ne se produit pas. Aussi bien aux Etats-Unis que dans les pays émergents de plus en plus présents dans l'économie mondiale, la phase actuelle de ralentissement de la croissance dure plus longtemps que prévu. De plus, même les pays les plus compétitifs d'Europe – par exemple l'Allemagne – voient leur croissance ralentir. Il en résulte, pour la Suisse, une détérioration de l'environnement économique extérieur, en relation avec une demande internationale plus faible pour des biens et services suisses. Dans ce scénario, les entreprises exportatrices sont directement et les plus durement touchées. Avec un certain retard, les effets s'exercent sur le marché national: les revenus et l'emploi sont en baisse et influent négativement sur la demande intérieure. En outre, les entreprises agissent plus prudemment en ce qui concerne les investissements consacrés à leur expansion, de sorte que, sur un plan général, la propension à l'investissement recule. Puis un rattrapage intervient dans le courant de l'année 2014, dont les effets se font nettement sentir par la suite, de sorte que les taux de croissance du PIB pour ces deux années sont supérieurs aux valeurs retenues dans le scénario de base.

Dans le scénario optimiste, les conditions-cadres économiques évoluent plus favorablement, en Suisse comme à l'étranger. Aux Etats-Unis, le secteur des entreprises dispose actuellement d'importantes réserves de liquidités qui, en raison de l'incertitude à propos de l'orientation à venir de la politique économique et fiscale, ne sont pas affectées à des investissements. On table sur une disparition de ces incertitudes, suivie d'une reprise économique aux Etats-Unis due aux investissements. Grâce à une propension plus marquée aux investissements et à la consommation aux Etats-Unis, la conjoncture mondiale évolue dans son ensemble de façon plus dynamique. La Suisse profite de ce mouvement sous la forme d'un renforcement de la demande internationale en biens

et services suisses. On admet, d'autre part, que les mouvements migratoires observés ces dernières années se maintiendront: la demande en main-d'œuvre qualifiée pourra ainsi être satisfaite durant les années à venir, ce qui se répercutera favorablement sur les investissements et la consommation. Après une forte évolution de 2012 à 2014, on notera un ralentissement sensible, de sorte que les taux de croissance pour 2015 et 2016 seront inférieurs à ceux retenus dans le scénario de base, avant de revenir au taux tendanciel à long terme.

Les deux scénarios influent considérablement sur les finances de la Confédération durant les années du plan financier (cf. graphique). Le scénario pessimiste prévoit des diminutions de recettes jusqu'à 1,3 milliard par an, que le facteur conjoncturel ne sera pas en mesure de compenser. Comme il n'est pas compensé par une reprise, le recul des performances économiques engendre un fléchissement de la tendance du PIB. Les pertes durables de recettes qui en découlent s'accompagnent d'un déséquilibre structurel des finances de la Confédération: en comparaison avec le scénario de base, on voit apparaître des déficits structurels pouvant atteindre 1,2 milliard.

Le scénario optimiste prévoit, pour les années du plan financier, des recettes supplémentaires qui peuvent s'élever à 2 milliards par rapport au scénario de base. En 2014, dans un premier temps, l'excédent conjoncturel prescrit augmente sensiblement; par la suite, les exigences à cet égard sont moins élevées. La forte augmentation durant les années 2012 à 2014 se traduit par un accroissement des capacités de production avec, pour conséquence, que la tendance du PIB repart à la hausse. Dans l'ensemble, les finances fédérales connaissent une amélioration structurelle de 1 milliard (2014), 1,7 milliard (2015) et 1,9 milliard (2016). Les exigences du frein à l'endettement sont donc remplies dans ce scénario pour toute la période du plan financier.







**Compte de financement**

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Solde de financement</b>	<b>620</b>	<b>-363</b>	<b>-339</b>	<b>94</b>	<b>208</b>	
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>-14</b>	<b>-363</b>	<b>-339</b>	<b>94</b>	<b>208</b>	
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>64 117</b>	<b>64 479</b>	<b>66 339</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>	<b>2,7</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>59 914</b>	<b>60 474</b>	<b>62 209</b>	<b>64 613</b>	<b>66 936</b>	<b>2,8</b>
Impôt fédéral direct	18 759	18 993	19 741	20 962	22 335	4,5
Impôt anticipé	4 186	4 811	4 937	5 063	5 214	5,6
Droits de timbre	2 445	2 200	2 325	2 450	2 600	1,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	22 630	23 430	24 230	25 010	2,6
Autres impôts à la consommation	7 435	7 398	7 376	7 302	7 197	-0,8
Recettes fiscales diverses	4 539	4 442	4 400	4 606	4 580	0,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>924</b>	<b>907</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>-1,5</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>1 337</b>	<b>1 137</b>	<b>1 307</b>	<b>1 501</b>	<b>1 626</b>	<b>5,0</b>
Recettes de participations	840	867	867	867	867	0,8
Autres recettes financières	497	269	439	634	759	11,2
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 691</b>	<b>1 750</b>	<b>1 773</b>	<b>1 807</b>	<b>1 824</b>	<b>1,9</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>252</b>	<b>212</b>	<b>179</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>-9,7</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 678</b>	<b>68 871</b>	<b>71 217</b>	<b>2,7</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 311</b>	<b>10 582</b>	<b>10 851</b>	<b>11 207</b>	<b>11 338</b>	<b>2,4</b>
Dépenses de personnel	5 278	5 376	5 478	5 554	5 617	1,6
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 996	4 126	4 282	4 348	4 372	2,3
Dépenses d'armement	1 037	1 079	1 091	1 305	1 350	6,8
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>43 554</b>	<b>44 180</b>	<b>45 264</b>	<b>46 899</b>	<b>48 379</b>	<b>2,7</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 874	8 826	9 183	9 539	9 936	2,9
Indemnités à des collectivités publiques	976	1 099	1 090	1 090	1 108	3,2
Contributions à de propres institutions	3 078	2 909	2 959	3 122	3 273	1,5
Contributions à des tiers	14 883	15 247	15 545	16 067	16 502	2,6
Contributions aux assurances sociales	15 743	16 099	16 487	17 082	17 561	2,8
<b>Dépenses financières</b>	<b>2 889</b>	<b>2 290</b>	<b>2 645</b>	<b>2 761</b>	<b>3 013</b>	<b>1,1</b>
Dépenses d'intérêts	2 773	2 274	2 620	2 745	2 905	1,2
Autres dépenses financières	116	16	25	16	108	-1,7
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 377</b>	<b>7 790</b>	<b>7 918</b>	<b>8 004</b>	<b>8 486</b>	<b>3,6</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 494	2 639	2 703	2 965	3 078	5,4
Immobilisations incorporelles	53	45	48	47	46	-3,4
Prêts	422	486	484	507	513	5,0
Participations	52	23	21	21	8	-37,4
Contributions à des investissements	4 355	4 596	4 661	4 464	4 842	2,7
<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Dépenses extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## Compte de résultats

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>744</b>	<b>-300</b>	<b>278</b>	<b>645</b>	<b>1 170</b>	
<b>Résultat ordinaire (avec résultat financier)</b>	<b>110</b>	<b>-300</b>	<b>278</b>	<b>645</b>	<b>1 170</b>	
<b>Résultat opérationnel (sans résultat financier)</b>	<b>1 533</b>	<b>831</b>	<b>1 384</b>	<b>1 793</b>	<b>2 426</b>	
<b>Revenus</b>	<b>62 623</b>	<b>63 260</b>	<b>64 982</b>	<b>67 346</b>	<b>69 953</b>	<b>2,8</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>59 914</b>	<b>60 474</b>	<b>62 209</b>	<b>64 613</b>	<b>66 936</b>	<b>2,8</b>
Impôt fédéral direct	18 759	18 993	19 741	20 962	22 335	4,5
Impôt anticipé	4 186	4 811	4 937	5 063	5 214	5,6
Droits de timbre	2 445	2 200	2 325	2 450	2 600	1,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	22 630	23 430	24 230	25 010	2,6
Autres impôts à la consommation	7 435	7 398	7 376	7 302	7 197	-0,8
Revenus fiscaux divers	4 539	4 442	4 400	4 606	4 580	0,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>925</b>	<b>908</b>	<b>872</b>	<b>872</b>	<b>872</b>	<b>-1,5</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>1 779</b>	<b>1 871</b>	<b>1 858</b>	<b>1 853</b>	<b>2 134</b>	<b>4,7</b>
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>22,3</b>
<b>Charges</b>	<b>61 089</b>	<b>62 428</b>	<b>63 598</b>	<b>65 553</b>	<b>67 527</b>	<b>2,5</b>
<b>Charges propres</b>	<b>12 804</b>	<b>13 094</b>	<b>13 382</b>	<b>13 751</b>	<b>13 924</b>	<b>2,1</b>
Charges de personnel	5 278	5 376	5 478	5 554	5 617	1,6
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 300	4 433	4 564	4 624	4 647	2,0
Charges d'armement	1 037	1 079	1 091	1 305	1 350	6,8
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 190	2 206	2 250	2 267	2 311	1,3
<b>Charges de transfert</b>	<b>48 221</b>	<b>49 147</b>	<b>50 125</b>	<b>51 746</b>	<b>53 600</b>	<b>2,7</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 874	8 826	9 183	9 539	9 936	2,9
Indemnités à des collectivités publiques	981	1 099	1 090	1 090	1 108	3,1
Contributions à de propres institutions	3 078	2 909	2 959	3 122	3 273	1,5
Contributions à des tiers	14 883	15 246	15 544	16 066	16 501	2,6
Contributions aux assurances sociales	15 671	16 038	16 257	17 007	17 486	2,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 355	4 596	4 661	4 464	4 842	2,7
Réévaluation de prêts et de participations	378	432	431	459	455	4,7
<b>Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>64</b>	<b>187</b>	<b>91</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>-51,9</b>
<b>Résultat financier (excédent de charges)</b>	<b>-1 423</b>	<b>-1 131</b>	<b>-1 106</b>	<b>-1 148</b>	<b>-1 255</b>	
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 365</b>	<b>1 175</b>	<b>1 375</b>	<b>1 544</b>	<b>1 645</b>	<b>4,8</b>
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	840	867	867	867	867	0,8
Autres revenus financiers	525	308	508	677	778	10,3
<b>Charges financières</b>	<b>2 789</b>	<b>2 307</b>	<b>2 481</b>	<b>2 692</b>	<b>2 900</b>	<b>1,0</b>
Charges d'intérêts	2 602	2 197	2 368	2 593	2 717	1,1
Autres charges financières	186	110	113	99	183	-0,5
<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat ordinaire (avec résultat financier)</b>	<b>110</b>	<b>-300</b>	<b>278</b>	<b>645</b>	<b>1 170</b>	
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>63 988</b>	<b>64 435</b>	<b>66 357</b>	<b>68 890</b>	<b>71 598</b>	<b>2,8</b>
Revenus	62 623	63 260	64 982	67 346	69 953	2,8
Revenus financiers	1 365	1 175	1 375	1 544	1 645	4,8
<b>Charges ordinaires</b>	<b>63 878</b>	<b>64 735</b>	<b>66 079</b>	<b>68 245</b>	<b>70 427</b>	<b>2,5</b>
Charges	61 089	62 428	63 598	65 553	67 527	2,5
Charges financières	2 789	2 307	2 481	2 692	2 900	1,0

### 31 Compte de financement

Entre 2012 et 2016, les *recettes ordinaires* augmentent de 2,7 % en moyenne par année. Cette hausse est un peu moins marquée que celle du produit intérieur brut en termes nominaux (+ 2,9 %). Fondée sur l'estimation actuelle, qui indique un niveau de recettes moins élevé pour 2012, la croissance moyenne atteint 3,1 % (cf. ch. 4). Cette fois-ci, l'évolution des recettes est peu marquée par des facteurs spéciaux. Corrigée de ces quelques facteurs spéciaux (et sur la base de l'estimation faite pour 2012), la progression moyenne des recettes obtenue est assez proche, soit 3,0 % (voir également le ch. 4).

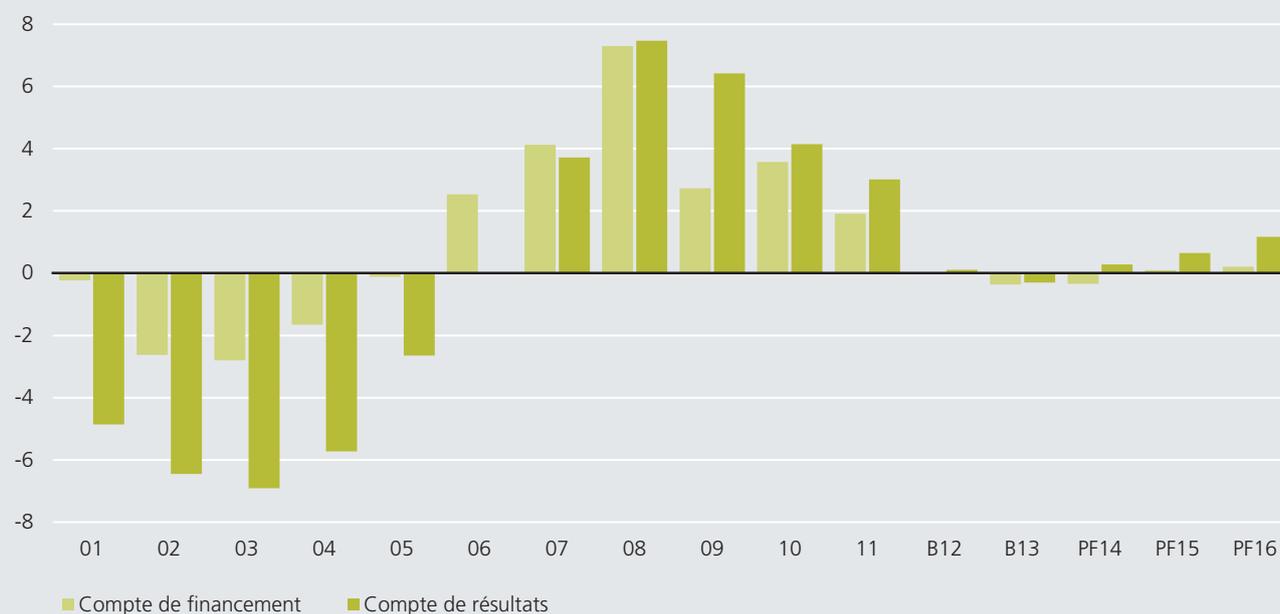
Les *dépenses ordinaires* augmentent de 2,7 % par année. Elles progressent à un rythme légèrement inférieur à celui de l'économie et des recettes. Cette évolution est largement liée à la mise en œuvre de certaines parties du programme de consolidation 2012-2013. Au cours des deux dernières années du plan financier, les dépenses croissent d'un peu plus de 3 %, soit plus fortement que l'économie, notamment en raison des parts de tiers aux recettes, qui suivent la forte croissance des recettes.

Les *dépenses propres* progressent de 2,4 % par année, soit à nouveau moins fortement que les dépenses ordinaires. La hausse des dépenses de personnel (1,6 % par an) dépasse le renchérissement attendu (1,1 % par an). Cette progression en termes réels est principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel durant l'année budgétaire 2013. Celles-ci s'accroissent de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette progression des dépenses de personnel se tasse au cours de la période du plan financier, passant à 1,1 %.

En revanche, les dépenses d'armement affichent une hausse nettement plus marquée au cours de la période de planification (+ 6,8 % par an). Cette évolution est essentiellement liée à la décision du Conseil fédéral du 25 avril 2012 de relever à 4,7 milliards le plafond des dépenses à partir de 2015 compte tenu du futur effectif militaire passant à 100 000 hommes.

#### Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd

Budget ordinaire



Le compte de financement indique la manière dont les dépenses sont financées par des recettes au cours d'une même période. Le compte de résultats comprend également des écritures purement comptables qui ne génèrent aucun flux financier, telles que les amortissements et les réévaluations (pour une comparaison, voir le ch. 32).

Deux tiers des dépenses sont des *dépenses de transfert courantes* (+ 2,7 % par an). Les parts de tiers aux recettes de la Confédération croissent légèrement plus fortement (2,9 % par an). La progression des parts des cantons (3,8 % par an) est liée à celle du produit de l'impôt fédéral direct. La hausse des parts des assurances sociales (+ 2,5 % par an) est freinée par l'évolution des recettes de l'impôt sur les maisons de jeu.

Les indemnités à des collectivités publiques affichent elles aussi une progression supérieure à la moyenne (+ 3,2 % par an). Celle-ci s'explique par la hausse des coûts du domaine de l'asile. Le plan financier se fonde certes sur l'hypothèse que le nombre des demandes d'asile fléchiront à nouveau à partir de 2014. Toutefois, le nombre des réfugiés reconnus devrait continuer de croître. Les contributions à des tiers connaissent une progression à peu près comparable à celle de la moyenne (+ 2,6 %), en dépit d'une forte hausse au titre de la coopération au développement liée à la décision du Parlement de relever à 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015 la part de l'aide publique au développement.

Les contributions aux assurances sociales enregistrent également une croissance légèrement supérieure à la moyenne (+ 2,8 % par an). La plus forte hausse concerne la contribution de la

Confédération aux prestations complémentaires et à la réduction des primes de l'assurance-maladie.

Les *dépenses financières* sont en hausse de 1,1 % par année. Cette hausse est liée à l'hypothèse d'une normalisation des taux d'intérêt. En revanche, les dépenses d'intérêts pour les emprunts sont en nette régression, en dépit de l'accroissement des taux. Ce paradoxe apparent s'explique par les réallocations, actuellement en cours, en faveur d'emprunts assortis d'une rémunération plus basse, pour un portefeuille d'un volume faiblement modifié.

Les *dépenses d'investissement* progressent de 3,6 % par an. Cette croissance supérieure à la moyenne découle notamment de la forte progression des investissements en faveur des routes nationales (7,2 % par an). Parmi les contributions aux investissements, qui progressent en moyenne de 2,7 %, la hausse est marquée en ce qui concerne l'apport au fonds d'infrastructure (6,3 % par an) ainsi que la contribution aux infrastructures des chemins de fer privés (4,8 % par an) et des CFF (3,2 % par an). La diminution de l'apport au fonds FTP a pour effet de freiner les dépenses (0,8 % par an). En 2016, ce fonds sera remplacé par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FInFer), dans lequel un apport supplémentaire sera injecté.

### 32 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016
Solde de financement ordinaire	-14	-363	-339	94	208
Résultat ordinaire	110	-300	278	645	1 170
<b>Différence entre le compte de résultats et le compte de financement</b>	<b>124</b>	<b>63</b>	<b>617</b>	<b>551</b>	<b>962</b>
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>64 117</b>	<b>64 479</b>	<b>66 339</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>
<b>Régularisations</b>	<b>-129</b>	<b>-44</b>	<b>18</b>	<b>-75</b>	<b>173</b>
Patentes et concessions	1	1	1	1	1
Revenus financiers	29	39	68	42	18
Autres revenus	88	121	85	46	310
Prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	5	6	43	8	11
Recettes d'investissement	-252	-212	-179	-172	-167
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>63 988</b>	<b>64 435</b>	<b>66 357</b>	<b>68 890</b>	<b>71 598</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 678</b>	<b>68 871</b>	<b>71 217</b>
<b>Régularisations</b>	<b>-253</b>	<b>-107</b>	<b>-599</b>	<b>-626</b>	<b>-789</b>
Charges de biens et services et charges d'exploitation	303	307	281	277	275
Amortissement du patrimoine administratif	2 190	2 206	2 250	2 267	2 311
Indemnités à des collectivités publiques	6	-	-	-	-
Contributions à des tiers	-	-1	-1	-1	-1
Contributions aux assurances sociales	-72	-61	-230	-75	-75
Réévaluation de contributions à des investissements	4 355	4 596	4 661	4 464	4 842
Réévaluation de prêts et de participations	378	432	431	459	455
Charges d'intérêt	-171	-78	-252	-152	-188
Autres charges financières	71	94	88	84	75
Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	64	187	91	57	3
Dépenses d'investissement	-7 377	-7 790	-7 918	-8 004	-8 486
<b>Charges ordinaires</b>	<b>63 878</b>	<b>64 735</b>	<b>66 079</b>	<b>68 245</b>	<b>70 427</b>
<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>634</b>	-	-	-	-
<b>Régularisations</b>	-	-	-	-	-
<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>634</b>	-	-	-	-
<b>Dépenses extraordinaires</b>	-	-	-	-	-
<b>Régularisations</b>	-	-	-	-	-
<b>Charges extraordinaires</b>	-	-	-	-	-

En complément du compte de financement, le compte de résultats indique le solde, circonscrit à l'exercice concerné, des diminutions (charges) et des augmentations (revenus) de la fortune et reflète ainsi les variations du patrimoine de la Confédération.

En ce qui concerne les transactions ordinaires, le solde du compte de résultats est plus favorable que celui du compte de financement pour l'ensemble de la période de planification, c'est-à-dire jusqu'en 2016. Ces écarts résultent toutefois principalement des investissements annuels dans le patrimoine administratif, qui sont nettement supérieurs aux amortissements et réévaluations correspondants. Cela s'explique avant tout par les dépenses pour l'achèvement, l'aménagement et l'entretien, porté à l'actif, du réseau des routes nationales. La mise en service

et, par conséquent, le début de l'amortissement de ces constructions n'interviennent en général que quelques années après la dépense d'investissement.

Les écarts entre le compte de résultats et le compte de financement sont en outre liés aux régularisations concernant les charges de biens et services et les charges d'exploitation (par ex. diminutions de stocks sans incidences financières) ainsi que les charges d'intérêts (comptabilisation des dépenses d'intérêts et des agios basée sur l'exercice). En ce qui concerne les cotisations aux assurances sociales, les engagements liés aux rentes de l'assurance militaire sont recalculés chaque année, et les provisions constituées à cet effet sont adaptées en conséquence.

### 33 Dette de la Confédération

mio CHF	Compte 2011	Estimation 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016
Dette brute	110 516	112 600	112 600	110 900	113 200	108 900
Dette nette	82 468	80 700	80 700	80 600	79 900	79 800

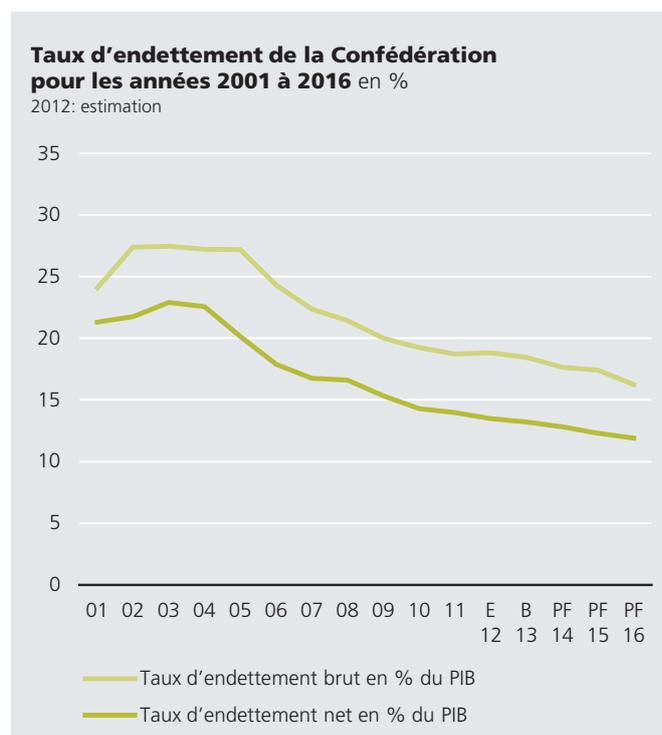
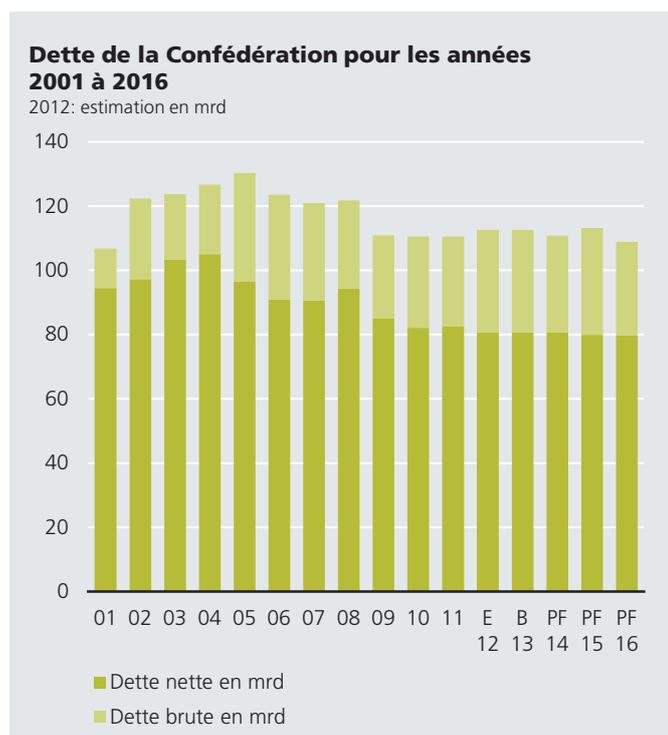
Après avoir connu une forte réduction ces dernières années, la dette brute devrait se stabiliser au cours des années du plan financier. La dette brute budgétisée reflète les résultats prévus du compte de financement, qui au total devraient s'équilibrer pendant les années 2014 à 2016 (voir ch. 31).

Les fluctuations annuelles de la dette brute sont essentiellement liées à des remboursements d'emprunts qui échoient peu après la date de clôture du bilan correspondante (6,9 mrd en février 2013, 4,6 mrd en janvier 2014 et 6,7 mrd en mars 2016). Les ressources de trésorerie augmentent à court terme pour faire face

à ces sorties de fonds, ce qui a une influence sur la dette brute à la fin de l'année.

En revanche, la dette nette budgétisée, à savoir la dette brute après déduction du patrimoine financier, devrait connaître une évolution stable et se situer autour des 80 milliards.

Sur la base des hypothèses concernant l'évolution du produit intérieur brut (PIB), la quote-part d'endettement (dette brute exprimée en pour cent du PIB) devrait passer des 18,8 % actuels à 16,2 % durant la période sur laquelle porte la planification.



### 34 Indicateurs de la Confédération

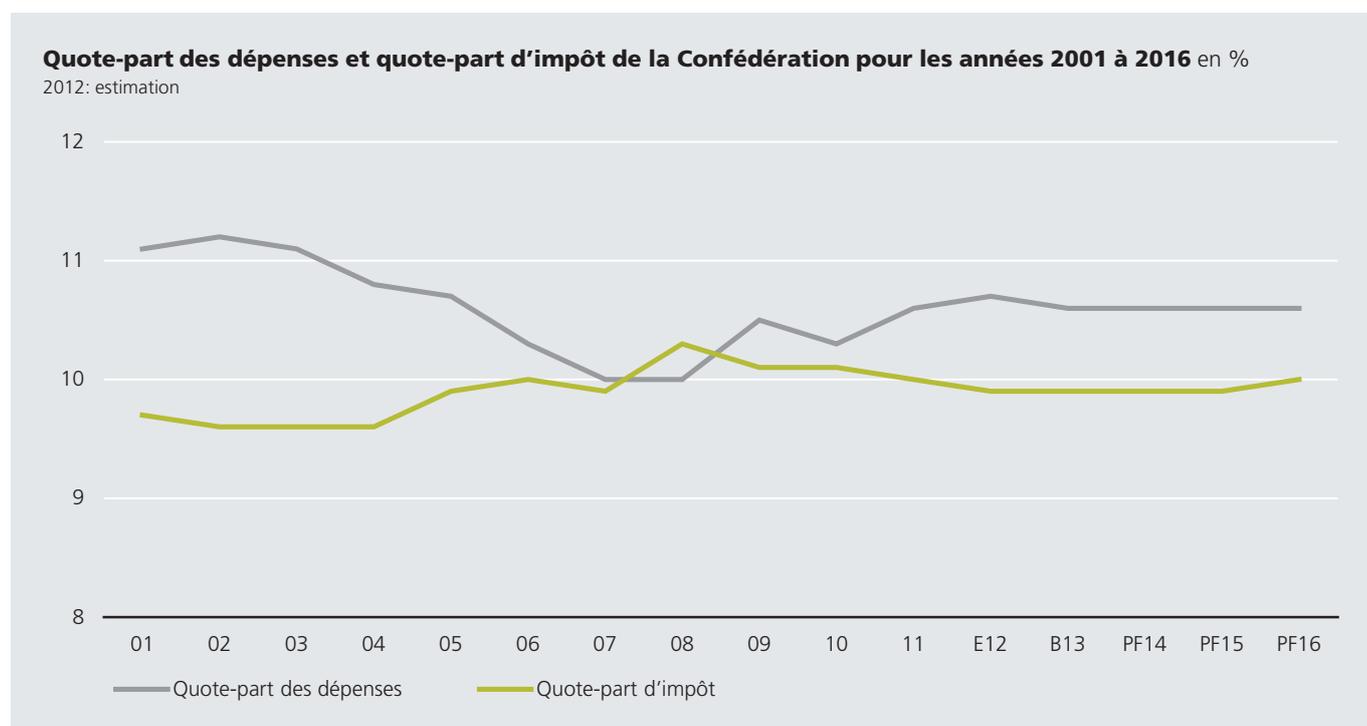
en %	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016
<b>Quote-part des dépenses</b> Dépenses ordinaires (en % du PIB nom.)	10,7	10,6	10,6	10,6	10,6
<b>Quote-part d'impôt</b> Recettes fiscales ordinaires (en % du PIB nom.)	10,0	9,9	9,9	9,9	10,0
<b>Quote-part du déficit ou de l'excédent</b> Solde de financement ordinaire (en % du PIB nom.)	-0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
<b>Taux d'endettement brut</b> Dettes brutes (en % du PIB nom.)	18,6	18,4	17,6	17,4	16,2

Plusieurs indicateurs budgétaires, utilisés pour les comparaisons nationales et internationales, permettent d'évaluer l'évolution des finances fédérales. Le calcul des indicateurs se fonde sur les chiffres du compte de financement ordinaire de l'administration générale, c'est-à-dire de l'administration centrale sans les comptes spéciaux, ni les assurances sociales. Les chiffres présentés ne se prêtent donc pas à des comparaisons internationales. Pour ce faire, ils devraient porter sur l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Ces chiffres sont disponibles sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances ([www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)).

Il est important de préciser que les chiffres du PIB jusqu'en 1990 ont été révisés selon une nouvelle nomenclature des activités économiques (NOGA 08) par l'OFS et publiés le 26 juin 2012.

Ainsi, les chiffres mentionnés dans ce chapitre ne sont plus comparables à ceux qui ont paru dans le plan financier de la législature 2013-2015.

La *quote-part des dépenses* de la Confédération représente le rapport entre les dépenses ordinaires et le produit intérieur brut (PIB). Durant les années 90, cette quote-part a fortement augmenté. En 2002, elle atteignait avec 11,2 % sa valeur maximale, soit presque 2 points de pourcentage de plus qu'en 1990. Les années suivantes, les efforts d'économies et la forte croissance économique ont stabilisé cet indicateur, qui a diminué depuis 2003 et même atteint 10,0 % en 2007 et 2008. La quote-part des dépenses a cependant ensuite à nouveau augmenté à cause de la récession en 2009 et atteint 10,6 % en 2011, du fait des mesures visant à combattre le franc fort, et 10,7 % pour le budget



2012, étant donné la baisse de la croissance du PIB par rapport à l'année précédente. Dans le budget 2013 et durant les années du plan financier, cette quote-part reste à ce même niveau ce qui implique donc pendant cette période que les dépenses de la Confédération augmentent approximativement au même rythme que le PIB.

La *quote-part d'impôt* de la Confédération exprime le rapport entre les recettes fiscales ordinaires (environ 93,8 % des recettes totales) et le PIB. L'évolution de cet indicateur sur plusieurs années dépend non seulement de la situation conjoncturelle, mais aussi souvent de facteurs particuliers. Il s'agit notamment de l'évolution volatile de l'impôt anticipé, des majorations de TVA en faveur de l'AVS (dès 1999) et de l'AI (à partir de 2011), ainsi que des réformes fiscales comme, par exemple, la nouvelle compensation des effets de la progression à froid et la réforme de l'imposition des familles, qui concernent l'impôt fédéral direct. Depuis 1990, la quote-part d'impôt de la Confédération a atteint sa valeur la plus élevée en 2000, à savoir 10,8 %. Puis, elle a évolué à la baisse pour retrouver à nouveau une tendance à la hausse à partir de l'année 2005. Selon les estimations, la quote-part d'impôt devrait se monter à 9,9 % dans le budget 2013. Cet indicateur devrait ensuite rester pratiquement constant dans le cadre du plan financier, ce qui implique que les recettes fiscales évoluent de façon proportionnelle par rapport au PIB.

Le *solde budgétaire* correspond au solde du compte de financement ordinaire, exprimé en pour cent du PIB. De 1991 à 2005, les comptes de la Confédération ont toujours affiché des excédents de dépenses, à l'exception de l'année 2000 qui fut marquée par une croissance économique très favorable. Les programmes d'allégement budgétaire et l'application systématique du frein à l'endettement ont permis de mettre un terme, à l'occasion du compte 2006, à la période de déficits budgétaires. En 2011, le solde budgétaire est positif avec 0,3 %, malgré la hausse des dépenses visant à combattre les effets néfastes du franc fort pour l'économie suisse et, selon les estimations de la fin du mois de juin 2012, l'année 2012 devrait elle aussi connaître un solde budgétaire positif avec 0,2 %. Le solde budgétaire sera par contre également proche de l'équilibre dans le budget 2013 et durant les années du plan financier.

Le *taux d'endettement* a plus que doublé depuis le début des années 1990, passant de 11,4 % à un maximum de 27,5 % en 2003. Les forts excédents de recettes enregistrés de 2006 à 2010 ont toutefois marqué un renversement de la tendance. Dès 2010, le taux d'endettement est passé sous la barre des 20 %, ce qui n'était plus arrivé depuis 1993, avec 18,7 % en 2011 et 18,6 % en 2012. Ensuite, sa valeur continue de diminuer progressivement pour s'établir à 16,2 % en 2016. Durant cette période, la dette brute tend à diminuer alors que le PIB augmente.

# 04 EVOLUTION DES RECETTES

## Evolution des recettes

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>64 117</b>	<b>64 479</b>	<b>66 339</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>	<b>2,7</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		0,6	2,9	4,0	3,6	
<b>Recettes fiscales</b>	<b>59 914</b>	<b>60 474</b>	<b>62 209</b>	<b>64 613</b>	<b>66 936</b>	<b>2,8</b>
Impôt fédéral direct	18 759	18 993	19 741	20 962	22 335	4,5
Impôt anticipé	4 186	4 811	4 937	5 063	5 214	5,6
Droits de timbre	2 445	2 200	2 325	2 450	2 600	1,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	22 630	23 430	24 230	25 010	2,6
Autres impôts à la consommation	7 435	7 398	7 376	7 302	7 197	-0,8
Impôt sur les huiles minérales	5 090	4 985	4 985	4 975	4 935	-0,8
Impôt sur le tabac	2 233	2 301	2 279	2 215	2 150	-0,9
Impôt sur la bière	112	112	112	112	112	0,0
Redevances sur la circulation	2 323	2 326	2 323	2 502	2 555	2,4
Impôt sur les véhicules automobiles	370	375	365	375	385	1,0
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	353	371	378	527	530	10,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 600	1 580	1 580	1 600	1 640	0,6
Droits de douane	1 060	995	960	950	940	-3,0
Impôt sur les maisons de jeu	395	380	410	410	410	0,9
Taxes d'incitation	761	738	704	741	672	-3,0
Autres recettes fiscales	-	3	3	3	3	-
<b>Patentes et concessions</b>	<b>924</b>	<b>907</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>-1,5</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	275	248	245	245	245	-2,8
Distribution du bénéfice de la BNS	333	333	333	333	333	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	87	91	66	66	66	-6,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	203	203	203	203	0,9
Autres patentes et concessions	33	32	23	23	23	-8,1
<b>Recettes financières</b>	<b>1 337</b>	<b>1 137</b>	<b>1 307</b>	<b>1 501</b>	<b>1 626</b>	<b>5,0</b>
Recettes d'intérêts	496	269	439	633	758	11,2
Recettes de participations	840	867	867	867	867	0,8
Autres recettes financières	1	1	1	1	1	-8,6
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 691</b>	<b>1 750</b>	<b>1 773</b>	<b>1 807</b>	<b>1 824</b>	<b>1,9</b>
Compensations	1 247	1 282	1 298	1 325	1 335	1,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	170	170	170	170	170	0,0
Emoluments	244	240	241	241	241	-0,3
Remboursements	116	124	127	127	123	1,4
Fiscalité de l'épargne UE	135	141	141	152	169	5,7
Autres compensations	581	607	620	634	633	2,1
Recettes diverses	443	468	476	482	489	2,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>252</b>	<b>212</b>	<b>179</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>-9,7</b>

Par rapport au budget 2012, les recettes ordinaires de la Confédération augmentent en moyenne de 2,7% par année jusqu'en 2016, ce qui est très proche de ce qui était escompté dans le cadre du dernier plan financier de la législature (2011-2015: 2,6%). En effet, depuis lors, aucune réforme fiscale majeure n'a été prévue. En outre, la croissance économique moyenne est quasiment inchangée.

Quelques modifications par rapport au plan financier 2013-2015 de la législature peuvent néanmoins être mentionnées en ce qui concerne les différents impôts qui auront un impact sur le niveau des recettes:

- Du côté de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt fédéral direct, un niveau de recettes globalement plus bas que celui prévu dans le cadre des estimations du plan financier de la législature est attendu compte tenu du résultat du compte 2011.
- Selon la convention portant sur les années 2011 à 2015 signée entre la BNS et le Département fédéral des finances en novembre 2011, la BNS versera à la Confédération et aux cantons le montant annuel de 1 milliard à condition que sa réserve pour distributions futures soit positive. Dans le cadre du plan financier de la législature, aucun montant n'avait été inscrit sous cette rubrique car cette condition ne semblait pas pouvoir être remplie. En vertu du niveau actuel des réserves distribuables de la BNS, des versements sont en revanche à nouveau attendus dans le cadre du plan financier 2014-2016. La part revenant à la Confédération se monte à 333 millions.
- Depuis le budget 2012, l'impôt anticipé est estimé au moyen d'une nouvelle méthode. La prise en compte du résultat du compte 2011, combiné avec les résultats, eux aussi relativement élevés, des années précédentes, a pour conséquence qu'une hausse de recettes peut être escomptée ces prochaines années.

Les prévisions concernant la croissance moyenne des recettes par rapport au budget 2012, estimée à 2,7 % par an pour la période du plan financier, sont trop basses, car l'évolution des recettes de la période considérée se fonde non pas sur le budget, mais sur l'estimation des recettes pour l'année de base 2012. Si l'on se fonde sur la valeur plus basse inscrite au budget, la croissance effective des recettes attendue est de 3,1 %.

La croissance des recettes traduit l'évolution économique prise pour hypothèse, mais elle tient aussi compte des facteurs spéciaux, à savoir l'adaptation des taux d'imposition ou d'autres modifications apportées aux bases légales. Au cours de ces dernières années, de brusques changements structurels ont affecté l'impôt fédéral direct (compensation immédiate de la progression à froid, imposition de la famille; - 900 mio) et les droits de timbre (suppression des droits de timbre grevant les capitaux de tiers; - 400 mio). Ces événements n'affectent toutefois plus que de façon négligeable la croissance des recettes prévue dans le plan financier.

L'actuel plan financier ne prévoit que peu de facteurs spéciaux. Le plus important d'entre eux est la suppression du taux spécial de TVA prélevé sur les prestations du secteur de l'hébergement

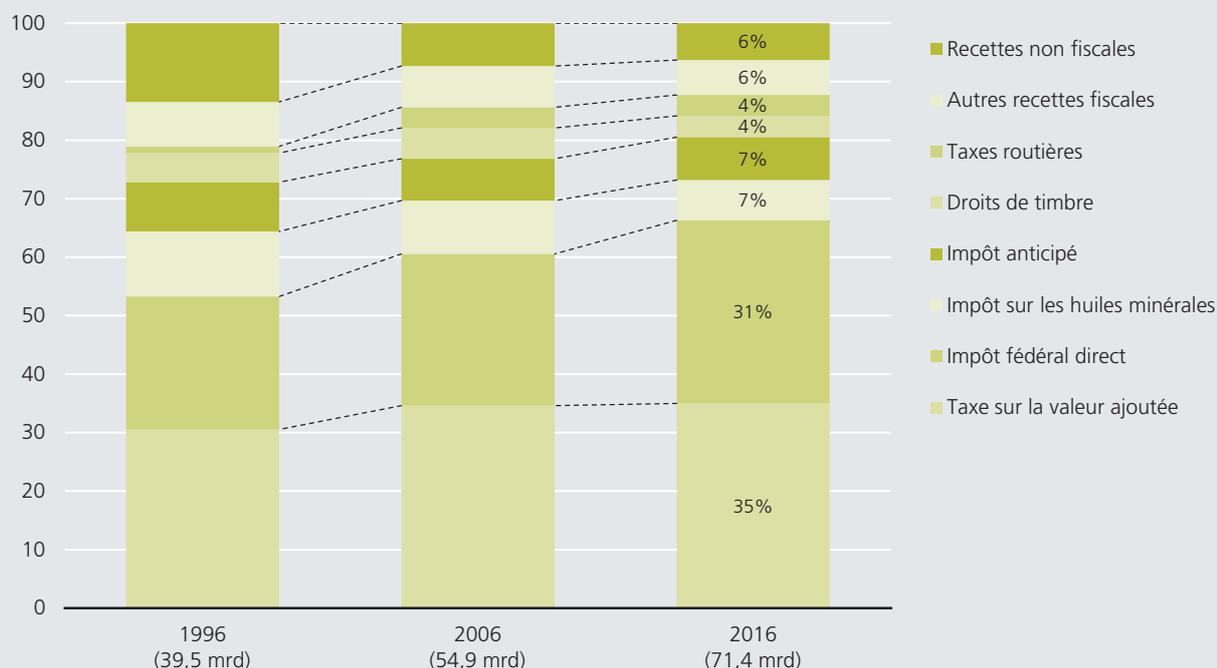
(env. + 200 mio) et la majoration de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette; + 140 mio). Après correction de tous les facteurs spéciaux ayant un impact sur les recettes totales, ces dernières augmentent de 3,0 % par an en moyenne entre 2012 et 2016, toujours selon les estimations les plus récentes. Ce taux de croissance est pratiquement identique à celui du PIB pour la même période (+ 2,9 %), ce qui mène à la conclusion que l'élasticité des recettes par rapport au PIB est proche à 1. Ceci est conforme à l'expérience qui montre que, à long terme, l'ensemble des recettes de la Confédération évoluent plus ou moins proportionnellement au PIB nominal.

Dans l'ensemble, il est important de mentionner que les prévisions de recettes à l'horizon de quatre ans présentent un degré élevé d'incertitude. Cette dernière est principalement liée aux prévisions conjoncturelles et actuellement renforcée par les risques liés à la crise de la dette en Europe.

#### Informations plus détaillées dans l'annexe 3

S'agissant des diverses recettes, l'annexe 3 présente en détail tant les bases générales que l'évolution prévue sur la période couverte par le plan financier.

**Evolution de la structure des recettes pour les années 1996 à 2016** Part en %



**Evolution de la structure des recettes de 1996 à 2016**

La part des deux principales recettes, soit la TVA (et, avant elle, l'impôt sur le chiffre d'affaires) et l'IFD, s'est accrue ces 20 dernières années. En 2016, elle devrait représenter environ deux tiers des recettes contre un peu plus de la moitié en 1996. On observe notamment que la part de l'IFD est passée de 23 % à 31 % durant cette période. La part des redevances routières a augmenté entre 1996 et 2006. Cependant, elle a ensuite tendance à stagner. Ceci s'explique surtout par l'introduction en 2001, puis par le relèvement, en 2008, de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). En ce qui concerne l'impôt anticipé, on observe une légère baisse de sa part dans les recettes totales entre 1996 et 2006. Durant la décennie suivante, cette part reste plus ou moins stable. En ce qui concerne les parts, respectivement, de l'impôt sur les huiles minérales, des droits de timbre, des autres recettes fiscales et des recettes non fiscales, on constate qu'elles ont évolué à la baisse durant la période considérée.

Pour ce qui est de la part des recettes fiscales par rapport au total des recettes, elle devrait passer de 87 % en 1996, à 93 % en 2006 et 94 % en 2016. Durant la première décennie, cette évolution reflète en particulier celle de la part de la TVA. Par contre, la faible croissance de la part des recettes fiscales durant la dernière décennie s'explique par le fait que la hausse de la part de l'IFD dans les recettes totales a été atténuée par l'évolution des parts des autres recettes fiscales, qui ont soit diminué soit stagné. L'importance proportionnelle des recettes non fiscales a diminué car leur évolution a été plus que compensée par celle des autres impôts, en particulier par celle de l'IFD.



## Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 678</b>	<b>68 871</b>	<b>71 217</b>	<b>2,7</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,1	2,8	3,3	3,4	
Prévoyance sociale	21 005	21 565	22 099	22 849	23 486	2,8
Finances et impôts	10 345	9 921	10 465	10 860	11 453	2,6
Trafic	8 467	8 614	8 785	9 014	9 555	3,1
Formation et recherche	6 681	6 916	7 047	7 358	7 671	3,5
Défense nationale	4 653	4 810	4 857	5 091	5 191	2,8
Agriculture et alimentation	3 728	3 693	3 683	3 683	3 686	-0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 181	3 294	3 492	3 724	3 809	4,6
Autres groupes de tâches	6 071	6 029	6 250	6 291	6 366	1,2

De 2012 à 2016, les dépenses de la Confédération augmentent en moyenne de 2,7% par an, alors que la croissance nominale du PIB devrait être de 2,9%. Entre les budgets 2012 et 2013, la hausse est modérée, soit de 1,1%, en raison notamment de la diminution des dépenses d'intérêts. L'augmentation se concentre donc sur les années du plan financier durant lesquelles le budget croît en moyenne de 3,2% par an.

L'évolution dynamique des dépenses s'explique non seulement par les paramètres conjoncturels prévus, mais également par les décisions du Conseil fédéral et du Parlement sur le plan politique. Dépendant fortement du renchérissement, de l'évolution des salaires, de la démographie (AVS, AI, santé), de la croissance nominale de l'économie (évolution des recettes, parts de tiers) et des taux d'intérêt (intérêts passifs), l'évolution des groupes de tâches *Prévoyance sociale* ainsi que *Finances et impôts* ne peut être influencée que de façon restreinte. Ainsi, le retour à la normale des taux d'intérêts prévu entre 2013 et 2016 entraîne par exemple une forte hausse des dépenses d'intérêts (+ 9,7% par année); sur l'ensemble de la période, celles-ci ne croissent en revanche que de 1,3% en moyenne.

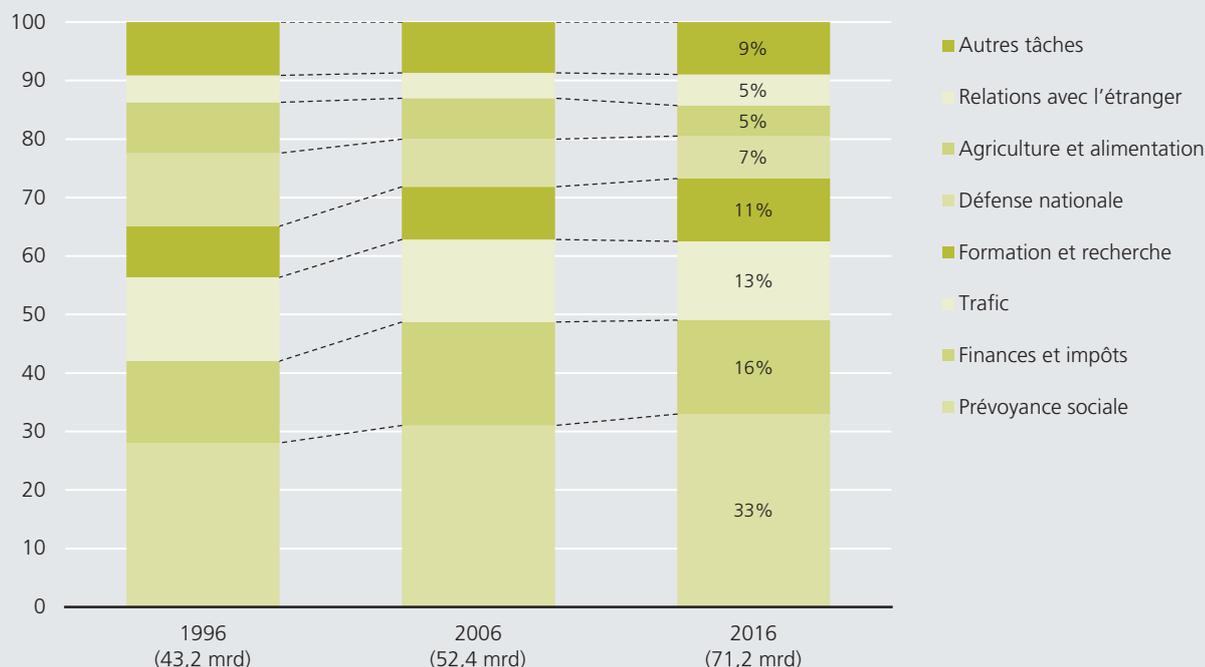
Dans les autres domaines de tâches, les dépenses sont en principe moins fortement affectées et peuvent être plus facilement influencées à court terme par le Conseil fédéral et le Parlement. Traités actuellement au Parlement, les projets relatifs au réseau de routes nationales ainsi qu'au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), qui relèvent du groupe de tâches *Trafic*, feront augmenter les taux de croissance en 2015 (+ 2,6%) et en 2016 (+ 6%). Les dépenses en faveur de la *formation* et de la *recherche*, qualifiées de prioritaires par le Conseil fédéral et le Parlement, s'accroissent également en moyenne de

3,5% par an, conformément aux hypothèses formulées dans le message FRI portant sur les années 2013 à 2016. Dans le domaine de la *défense nationale*, le relèvement prévu du plafond des dépenses de l'armée entraîne en 2015 une brusque progression des dépenses (+ 4,8%), ce qui équivaut à une croissance moyenne de 2,8% sur l'ensemble de la période. En ce qui concerne l'aide au développement, le Parlement entend faire en sorte que la part de l'aide publique au développement atteigne d'ici à 2015 0,5% du produit intérieur brut. Les dépenses au titre des *relations avec l'étranger* augmentent fortement jusqu'en 2015, s'accroissant ainsi de 4,6% par an sur l'ensemble de la période. Seules les dépenses liées à l'*agriculture* restent stables (ou diminuent légèrement en raison d'une hausse non compensée du supplément pour le lait transformé en fromage pour l'année 2012). Cette situation reflète l'assainissement constant des structures de ce secteur, auquel le Conseil fédéral avait fixé pour objectif, dans le cadre du réexamen des tâches, de viser une stabilisation des dépenses en termes nominaux.

En vue des probables charges supplémentaires (voir ch. 7), les taux de croissance, notamment ceux qui concernent la formation et la recherche, devraient être encore plus élevés dans les futurs plans financiers. A l'inverse, le message global portant sur des mesures d'abandon de tâches et sur d'autres réformes, que le Conseil fédéral a prévu pour la fin de 2012, fait diminuer légèrement les taux de croissance dans la plupart des groupes de tâches.

Pour chacun des sept groupes de tâches principaux, l'annexe 4 fournit un aperçu contenant des explications sur l'évolution prévue durant les années du plan financier ainsi que sur le caractère affecté des dépenses.

### Evolution de la structure des tâches pour les années 1996 à 2016 Part en %



Considérée depuis 1996, l'évolution de la structure des recettes reflète les principales tendances du budget de la Confédération:

- De 1996 à 2016, la partie fortement affectée du budget, notamment la prévoyance sociale ainsi que les finances et les impôts, augmente sensiblement pour atteindre près de 50 % en 2016, bien que la croissance fléchisse un peu au cours de la deuxième décennie. Les dépenses au titre de la prévoyance sociale suivent une progression relativement constante notamment en raison de la démographie. Après s'être fortement accrue durant la première décennie, la part du budget affectée aux finances et aux impôts est en 2016 plus basse qu'en 2006. Cette évolution est due au frein à l'endettement, qui a permis ces dernières années de réduire considérablement la dette et les paiements d'intérêts. Malgré une stabilisation temporaire, les parts fortement affectées du budget devraient de nouveau gagner en importance à moyen terme.
- Par le passé, la hausse des dépenses fortement affectées était due principalement à l'agriculture et à la défense nationale, dont la part au budget recule respectivement de 3,5 et 5,2 points de pourcentage entre 1996 et 2016. Cette évolution s'explique par le changement structurel intervenu dans l'agriculture et par la fin de la guerre froide, qui a entraîné en Suisse (et dans d'autres pays) une diminution des dépenses consacrées à la défense.
- En revanche, la part du trafic et des autres groupes de tâches ne recule que légèrement et se situe entre 13 et 14 % pour le trafic et à 9 % pour les autres groupes de tâches sur l'ensemble de la période.
- La grande priorité donnée par le Parlement aux relations avec l'étranger (aide au développement) ainsi qu'à la formation et à la recherche est manifeste. Entre 1996 et 2016, la part de ces groupes de tâches au budget passe de 4,6 à 5,4 % et de 8,7 à 10,8 %.

**Transactions extraordinaires**

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016
<b>Dépenses extraordinaires</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>634</b>	-	-	-	-
Revenus extraor., nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	634	-	-	-	-

Conformément à l'art. 126, al. 3 de la Constitution fédérale, des besoins financiers exceptionnels peuvent être invoqués si les dépenses sont imputables à des événements extraordinaires échappant au contrôle de la Confédération, à des adaptations du modèle comptable ou à des concentrations de paiements liées au système comptable (art. 15 LFC). Le montant total doit cependant dépasser 0,5 % des dépenses et le relèvement du plafond des dépenses totales doit être approuvé par la majorité des membres des deux Chambres. Des besoins financiers exceptionnels au sens défini plus haut accroissent le plafond des dépenses calculé selon le frein à l'endettement.

Pour éviter que des besoins financiers exceptionnels ne compromettent la stabilisation de la dette fédérale, le frein à l'endettement exige que les dépenses correspondantes soient compensées au cours des six exercices suivants, moyennant un abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC).

Les recettes extraordinaires ne sont pas prises en compte lors de la détermination du plafond des dépenses totales. En effet, le frein à l'endettement ne permet pas d'adapter à la hausse les dépenses

ordinaires suite à des pics uniques de recettes. Par contre, les recettes correspondantes réduisent l'amortissement nécessité par des dépenses extraordinaires.

Aucune dépense ni aucune recette extraordinaire ne sont inscrites au budget 2013 et au plan financier 2014-2016. Cependant, suite à la vente de fréquences de téléphonie mobile, qui avaient été mises aux enchères par l'Office fédéral de la communication en février 2012, des recettes extraordinaires seront vraisemblablement enregistrées en 2015 et 2016. En effet, alors que cette vente a rapporté 996 millions, ce n'est qu'une fois la procédure terminée que les concessionnaires qui y ont participé se sont vus offrir la possibilité de payer 60 % (au lieu de la totalité) de leur dû pendant l'année courante et les 40 % restants en 2015 et 2016. Les détails quant à la proportion de concessionnaires qui recourront à cette possibilité de paiements par acomptes ne sont pas encore définitivement connus. Les ventes devraient rapporter 738 millions à la Confédération en 2012. Le montant restant (y compris les intérêts) sera enregistré dans le plan financier en 2015 et 2016 en tant que recettes extraordinaires. Ces dernières se montent à 139 millions en 2015 et à 145 millions en 2016.



**Charges supplémentaires possibles liées aux recettes ou aux dépenses**

Charges supplémentaires possibles (en mio CHF)	Plan financier	Plan financier	Plan financier	Ultérieure- ment
	2014	2015	2016	
<b>Total des charges supplémentaires (budget ordinaire, chiffres arrondis)</b>	<b>&gt;750</b>	<b>&gt;2 000</b>	<b>&gt;1 950</b>	<b>&gt;1 900</b>
Total des charges supplémentaires (budget extraordinaire)	–	–	–	–
<b>Réformes fiscales</b>				
Réforme de l'imposition des entreprises III	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
Imposition du couple et de la famille	–	950	1 000	>1 000
Maintien du taux spécial de la TVA pour l'hôtellerie	210	215	220	>220
Suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre (initiative parlementaire 09.503)	280	285	290	>290
Utilisation des recettes de l'impôt sur les huiles minérales (initiative parlementaire 11.424)	–	300	300	300
<b>Groupes de tâches divers: accords avec l'UE</b>				
ALE agroalimentaire, GNSS/Galileo, santé, progr. communautaires MEDIA	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>				
Compensation du renchérissement, retraités de la Confédération	–	n.q.	n.q.	n.q.
Réglementations concernant la retraite de catégories de personnel particulières	35	20	5	–
<b>Formation et recherche</b>				
Message FRI 2013–2016 (demande CSEC-CN)	132	75	–	–
Recherche énergétique	47	56	65	65
<b>Culture et loisirs</b>				
Jeux olympiques d'hiver	≤10	≤10	–	–
<b>Santé</b>				
Projets de santé publique divers	1	8	12	12
<b>Prévoyance sociale</b>				
Modification de la loi sur l'asile (diminution possible des charges; décision du premier Conseil)	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
<b>Economie</b>				
Stratégie énergétique 2050: installations pilotes et de démonstration, SuisseEnergie, projets phares	54	74	82	82

n.q. = non quantifiable

Conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération, les plans financiers indiquent les conséquences financières présumées des décisions ayant force exécutoire (actes législatifs, arrêtés financiers et engagements) ainsi que celles des projets adoptés par le premier conseil et des messages du Conseil fédéral destinés à l'Assemblée fédérale. Les projets du Conseil fédéral soumis à consultation doivent également être pris en compte si leur portée financière peut être évaluée. Diverses réformes axées tant sur les recettes que sur les dépenses font actuellement l'objet de discussions, mais elles ne satisfont pas aux exigences susmentionnées et n'ont donc pas été intégrées dans les chiffres du plan financier. Cependant, elles sont présentées et brièvement commentées dans ce chapitre afin de donner un aperçu général des perspectives budgétaires pour les finances fédérales.

Par rapport au plan financier 2013-2015, le surcroît de charges prévisible augmente; il est dû principalement à des diminutions de recettes potentiellement plus importantes. A cet égard, on évoquera le maintien éventuel du taux de TVA spécial pour l'hôtellerie, la suppression planifiée du droit de timbre d'émission sur le capital propre et l'initiative parlementaire Schmidt (utilisation des recettes de l'impôt sur les carburants).

Pour ce qui est des dépenses, les charges supplémentaires sont inférieures aux prévisions du plan financier de la législature, avant tout parce que la plupart des risques se sont entre-temps réalisés. Ainsi, et plus particulièrement, le relèvement prévu du plafond des dépenses de l'armée a été partiellement mis en œuvre et intégré aux chiffres du plan financier. De plus, les moyens destinés à la politique d'intégration et au traitement des demandes d'asile supplémentaires, au financement et à l'extension de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et à la mise en œuvre de la conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN IV) ont également été augmentés. Simultanément, depuis l'adoption du plan financier de la législature, des charges supplémentaires potentielles sont venues s'ajouter, par exemple les relèvements décidés par la CSEC-N en matière de formation (message FRI), les dépenses supplémentaires matériellement déjà décidées au titre de la stratégie énergétique 2050 et de la recherche énergétique, de même que l'adaptation de la réglementation du départ en retraite des catégories de personnel particulières.

Les différentes charges supplémentaires possibles sont brièvement commentées ci-après:

### Troisième réforme de l'imposition des entreprises

La troisième réforme de l'imposition des entreprises vise à renforcer l'attrait de la place économique suisse. Pour ce faire, la charge fiscale des entreprises domiciliées en Suisse doit être abaissée. Par ailleurs, le statut fiscal cantonal des sociétés de holding et des sociétés d'administration sera modifié afin d'accroître l'acceptation au niveau international de la législation suisse sur l'imposition des entreprises. Les contours précis et les répercussions financières de la réforme ne sont pas encore définis.

### Réforme de l'imposition du couple et de la famille

Malgré les mesures immédiates sur l'imposition des couples mariés adoptées et mises en vigueur en 2008, une partie des couples mariés à deux revenus et des couples de bénéficiaires de rentes sont pénalisés, au niveau de l'impôt fédéral direct, par rapport aux couples de concubins se trouvant dans une situation comparable. Le but de la révision est, pour ce qui est de l'impôt fédéral direct, d'inscrire dans la législation un régime d'imposition en harmonie avec l'imposition des couples et des familles figurant dans la Constitution, aux effets si possible neutres pour les divers types de partenariats et de familles et menant à des charges fiscales équilibrées. On envisage ainsi d'introduire, pour l'impôt fédéral direct, le modèle du «tarif multiple avec calcul alternatif». Cette proposition de solution vise à éliminer les désavantages fiscaux dont souffrent les ménages à deux salaires et les couples retraités; elle provoquera une diminution des recettes de l'ordre de 1 milliard. Actuellement en consultation, le projet comprend également des propositions de contre-financement du côté des recettes.

### Maintien du taux de TVA spécial pour l'hôtellerie

La Constitution prévoit que la Confédération peut, dans la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée, décider d'un taux réduit pour certaines prestations touristiques fournies en Suisse. Se fondant sur cette disposition, le législateur a créé le taux spécial pour les prestations d'hébergement. Ce taux a été fixé à 3,8 % et s'applique à l'hébergement et à la fourniture d'un petit-déjeuner; il est temporaire et ne devrait rester en vigueur que jusqu'au 31 décembre 2013. Si le Parlement devait décider d'une prorogation, les diminutions de recettes correspondantes s'élèveraient annuellement à 200 millions environ.

### Suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre (iv. pa. 09.503)

Suite au dépôt, le 10 décembre 2009, de l'initiative parlementaire du groupe libéral-radical visant la suppression par étapes du droit de timbre, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a, le 10 janvier 2012, approuvé un avant-projet de révision de la loi fédérale sur les droits de timbre. Lors d'une première étape, la mise en œuvre se limitera au premier point de l'initiative parlementaire (suppression du droit de timbre d'émission). La procédure de consultation relative à l'avant-projet s'est déroulée au printemps 2012. Selon la planification financière actuelle, les diminutions de recettes se monteront à quelque 280 millions.

### Utilisation des recettes de l'impôt sur les carburants (iv. pa. 11.424)

Par l'initiative parlementaire «Relever la part de l'impôt sur les carburants affectée au financement du trafic routier» (11.424), la part du produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants affectée au financement des tâches et des dépenses liées à la circulation routière devrait passer de 50 à 60 %, ce qui occasionnerait, pour les finances de la Confédération, une diminution de recettes de 300 millions par an à partir de 2015, car une part plus faible des recettes de l'impôt sur les carburants alimenterait les caisses de l'Etat. Le Conseil national a donné suite à l'initiative. En revanche, la commission du Conseil des Etats chargée de l'examen préalable l'a rejetée. Le Conseil des Etats prévoit de traiter l'objet durant la session d'automne 2012.

### Divers domaines de tâches: accords avec l'UE

Plusieurs accords prévus avec l'UE sont actuellement en attente, en raison des questions institutionnelles non encore réglées. Il s'agit notamment d'un accord de libre échange possible en matière d'agriculture et de denrées alimentaires, de l'accord sur le Global Navigation Satellite System (GNSS/Galileo), et de l'accord sur la santé. Pour les finances de la Confédération, chacun de ces accords pourrait avoir des conséquences significatives, mais non encore définitivement chiffrables; les charges supplémentaires seraient les plus importantes dans le domaine agricole et dans celui des denrées alimentaires (disparition de recettes douanières en liaison avec des mesures d'accompagnement visant à atténuer les retombées sociales des réductions de prix). En ce qui concerne le système de navigation par satellite, l'UE attend tout d'abord une contribution d'investissement de quelque 100 millions, puis des contributions annuelles de l'ordre de 45 millions. Dans le cadre d'un accord avec l'UE sur la santé, il s'agit de régler la participation de la Suisse au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, à l'Autorité européenne de sécurité des aliments, aux systèmes d'alerte rapide pour la sécurité des aliments et des produits et au programme d'action de l'UE dans le domaine de la santé. On évoquera également à ce propos le renouvellement prochain du programme européen de promotion cinématographique MEDIA, qui s'achèvera en décembre 2013. Le Conseil fédéral envisage de participer au prochain programme MEDIA. La contribution totale n'est pas encore fixée, mais elle sera vraisemblablement en augmentation.

### Conditions institutionnelles et financières

La dernière adaptation des rentes de PUBLICA au renchérissement, qui s'était montée à 0,4 %, date du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Depuis lors, le renchérissement cumulé non compensé atteint 5,2 % (état prévu à fin 2012). Bien que, jusqu'au passage à la primauté des cotisations (mi-2008), les rentes aient été sous-financées de 5 % et qu'il ait été conclu avec les partenaires sociaux que les bénéficiaires de rentes participeraient à la consolidation de PUBLICA en renonçant à la compensation du renchérissement (jusqu'à concurrence de ce seuil), l'octroi d'une compensation du renchérissement aux bénéficiaires de rentes se fait de plus en plus pressant. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 28 avril 2010, d'inscrire une adaptation extraordinaire des rentes dans le plan financier au titre des charges supplémentaires possibles. Cette décision a été communiquée aux associations du personnel. Dans le cas d'une compensation du renchérissement de 1 %, les coûts se chiffrent à quelque 120 millions pour la Confédération; 170 millions si l'on inclut les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes de RUAG, SSR et Swisscom restés affiliés à PUBLICA. Et si cette mesure était étendue aux retraités de la Poste et des CFF (anciens rentiers de la Confédération), le montant s'accroîtrait encore de 160 millions pour un total de 330 millions. La portée et le moment d'une éventuelle compensation du renchérissement restent ouverts; toutefois, en raison du manque de marge de manœuvre financière et des faibles taux d'inflation prévisibles, cette compensation est peu vraisemblable durant la période couverte par le plan financier. On ne peut néanmoins exclure un supplément de rente unique.

Dans le sillage de la révision de la réglementation du départ en retraite des catégories de personnel particulières, le Conseil fédéral a décidé, en décembre 2011, de passer par une solution d'assurance. Dans une phase transitoire, le financement a posteriori des cotisations de l'employeur occasionnera des charges supplémentaires de quelque 100 millions, dont une partie pourrait échoir en 2013 déjà. Toutefois, à moyen terme, les finances fédérales seront allégées de plusieurs dizaines de millions. Le DFF soumettra à la fin de l'année 2012 les modifications d'ordonnances nécessaires.

### Formation et recherche

La CSEC-N a proposé au Conseil national d'augmenter plusieurs crédits du message FRI 2013-2016 pour un montant total de 300 millions environ. Ces relèvements concernent les années 2013 à 2015 et servent à garantir une croissance annuelle constante des divers crédits (domaine des EPF, universités cantonales, hautes écoles spécialisées, Fonds national suisse et Commission pour la technologie et l'innovation). Durant la session d'été, le Conseil des Etats a refusé l'augmentation à une courte majorité. Par ailleurs, les ressources des institutions d'encouragement de la recherche devraient être complétées pour promouvoir le renforcement du domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Le Conseil national en débattera durant la session d'automne.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique, le Conseil fédéral avait déjà chargé le DFI et le DFE de lui soumettre, en automne 2012, un message sur le plan d'action «Recherche énergétique coordonnée Suisse» 2013-2016. Dans cette perspective, il a réservé des ressources supplémentaires totalisant 202 millions, dont 170 millions concernent les années du plan financier 2014 à 2016. Ces ressources devraient être allouées au domaine des EPF, au Fonds national suisse et à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Seraient ainsi touchés des crédits déjà augmentés si la proposition de la CSEC-N relative au message FRI 2013-2016 était adoptée.

### Culture et loisirs

Les charges prévues au titre des travaux préparatoires relatifs à une candidature éventuelle pour les Jeux olympiques d'hiver 2022 à St-Moritz et Davos s'élèvent à quelque 60 millions. Il faut partir du principe que la Confédération assumera une partie de ces coûts dans le cadre de ses contributions à des manifestations sportives internationales. Actuellement, les offices spécialisés de l'administration fédérale étudient la faisabilité de l'organisation de Jeux olympiques d'hivers dans les Grisons. En fonction des résultats, le Conseil fédéral décidera s'il apporte son soutien à une candidature suisse. Il déterminera également sa contribution aux frais sur la base de négociations avec le canton des Grisons et Swiss Olympic. A ce jour, on table sur des charges supplémentaires possibles (contribution de la Confédération) d'environ 20 millions durant les années 2014 et 2015 (10 mio par an).

### Santé

En raison de divers projets, on peut s'attendre, à partir de 2014, à des dépenses supplémentaires dans une fourchette de 1 à 12 millions par an. Les charges supplémentaires possibles concernent notamment le projet de dossier électronique du patient soumis à consultation (jusqu'à 7 mio par an dès 2015) et la révision de la loi sur les épidémies à l'ordre du jour des débats parlementaires (4,4 mio par an dès 2016).

### Prévoyance sociale (migration)

Les décisions prises par le Conseil national dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile auront des répercussions financières que l'on ne peut encore chiffrer. Il convient d'attendre les décisions du Conseil des Etats avant de les quantifier et de les intégrer aux chiffres du plan financier. En particulier, l'application de la décision d'accorder aux requérants une aide d'urgence en lieu et place d'une aide sociale pourrait générer des allègements. En revanche, le cofinancement par la Confédération de places de détention administrative dans les cantons pourrait être une source de charges supplémentaires.

### **Economie (stratégie énergétique 2050)**

Au regard de la catastrophe nucléaire de Fukushima (Japon), le Conseil fédéral a décidé, le 25 mai 2011, d'une nouvelle stratégie énergétique, en vertu de laquelle, d'une part, les centrales nucléaires suisses existantes devront être mises hors service à la fin de leur période d'exploitation conforme aux normes de sécurité et, d'autre part, aucune nouvelle centrale nucléaire ne pourra être construite. Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont raliés à cette décision de principe durant les sessions d'été et d'automne 2011. Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, la sécurité de l'approvisionnement devra être garantie par des économies supplémentaires, un meilleur rendement énergétique, un essor de l'énergie hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables, de même que, en cas de nécessité, par la production

d'électricité à partir de combustibles fossiles et par des importations. De plus, il convient de renforcer, à brève échéance, les réseaux de transport d'électricité et d'intensifier la recherche énergétique. Le 18 avril 2012, le Conseil fédéral a fixé les orientations du premier train de mesures dans le domaine énergétique et précisé la marche à suivre pour la stratégie énergétique 2050; il a également budgétisé les coûts y afférents pour les années 2013 à 2015 et défini les formes de financement. Selon les prévisions, la mise en œuvre du premier train de mesures occasionnera des charges supplémentaires annuelles de l'ordre de 54 à 82 millions de francs pour les finances de la Confédération. Le Conseil fédéral envisage d'ouvrir en automne 2012 la consultation sur ce train de mesures.

Il ressort du plan financier, qui est quasiment conforme aux exigences du frein à l'endettement, que les finances fédérales sont foncièrement équilibrées. Comme le plan financier reflète la situation initiale sur laquelle se fonde la politique budgétaire des années à venir, il importe que le frein à l'endettement puisse s'appliquer au-delà de l'année budgétaire, même si cela n'est pas requis par la loi. L'expérience réalisée ces dernières années confirme qu'une telle application préalable de cet instrument contribue largement à rendre le budget conforme au frein à l'endettement, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir massivement à court terme.

Cet enseignement est d'autant plus important qu'il s'est avéré, dans le passé, que la situation peut basculer rapidement. Actuellement, des risques considérables de détérioration du budget subsistent. Les plus imminents sont les risques de charges supplémentaires considérables découlant des décisions politiques qui seront prises prochainement. Un montant de plus de 2 milliards est en jeu. Comme ils portent essentiellement sur le volume des diminutions de recettes résultant de réformes fiscales, ces risques peuvent en grande partie être influencés par le Conseil fédéral et le Parlement. Les décisions à venir au niveau des dépenses pourront toutefois aussi engendrer une détérioration massive des finances fédérales. A elles seules, les décisions de principe déjà prises en ce qui concerne la stratégie énergétique 2050, la recherche énergétique et la réglementation concernant la retraite des catégories de personnel particulières

engendreront des charges supplémentaires susceptibles d'annuler les excédents structurels prévus dans le plan financier. Si d'autres détériorations se réalisaient, des mesures de consolidation seraient requises, comme le demande la motion concernant le réexamen des tâches.

Sur le plan économique, le principal risque encouru est lié à la crise de la dette qui frappe l'UE. Des risques conjoncturels considérables sont latents. Les autres scénarios possibles établis visent à déceler les répercussions des risques encourus. Le scénario pessimiste montre concrètement que, si elles se renforcent, les incertitudes qui entourent la crise de la dette et les conséquences économiques qui en résultent sont susceptibles d'engendrer rapidement des déficits structurels élevés. Les risques recèlent toutefois plusieurs facettes. Il n'est pas exclu que les incertitudes actuelles, bien que très aiguës, puissent refluer et induire des impulsions telles que celles qui sont décrites dans le scénario optimiste.

Mentionnons, enfin, les effets, d'une portée considérable, de la politique budgétaire menée ces dernières années. La diminution de la dette obtenue a permis de réduire durablement les charges d'intérêts d'environ 1 milliard et de créer une marge de manœuvre budgétaire pour d'autres groupes de tâches. Cette réduction de la dette est le résultat d'une politique budgétaire soumise à des règles et à un souci de prévoyance.







**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>1 Autorités et tribunaux</b>						
<b>101 Assemblée fédérale</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
Crédit de charges	103	101	101	101	103	0,1
Dépenses d'investissement	7	5	5	8	7	-3,0
<b>103 Conseil fédéral</b>						
Crédit de charges	17	17	17	17	17	0,0
<b>104 Chancellerie fédérale</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	0,2
Crédit de charges	61	62	63	63	63	0,8
Dépenses d'investissement	5	5	4	4	4	-2,9
<b>105 Tribunal fédéral</b>						
Poste de revenus	13	13	13	13	13	1,3
Crédit de charges	94	92	93	93	93	-0,2
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	13,7
<b>107 Tribunal pénal fédéral</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	1,5
Crédit de charges	14	15	15	16	16	2,7
<b>108 Tribunal administratif fédéral</b>						
Poste de revenus	4	4	4	4	4	-1,5
Crédit de charges	79	86	81	81	81	0,7
Dépenses d'investissement	0	–	–	–	–	-100,0
<b>109 Autorité surveillance Ministère public de la Confédération</b>						
Crédit de charges	1	1	1	1	1	-0,6
Dépenses d'investissement	–	–	0	–	–	–
<b>110 Ministère public de la Confédération</b>						
Poste de revenus	3	1	1	1	1	-18,0
Crédit de charges	51	56	56	56	56	2,5
Dépenses d'investissement	1	1	2	3	3	44,3
<b>111 Tribunal fédéral des brevets</b>						
Poste de revenus	0	2	2	2	2	62,0
Crédit de charges	3	2	2	2	2	-6,6

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>2 Département des affaires étrangères</b>						
<b>201 Département fédéral des affaires étrangères</b>						
Poste de revenus	49	47	47	47	47	-1,3
Crédit de charges	949	931	914	924	936	-0,3
Recettes d'investissement	13	14	14	14	14	2,1
Dépenses d'investissement	34	8	2	2	2	-51,9
<b>202 Direction du développement et de la coopération</b>						
Poste de revenus	–	0	0	0	0	–
Crédit de charges	1 849	2 015	2 163	2 360	2 431	7,1
Dépenses d'investissement	22	23	21	21	8	-22,7
<b>285 Informatique DFAE</b>						
Poste de revenus	51	51	52	52	52	0,3
Crédit de charges	51	51	52	52	52	0,4
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	0,0

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>3 Département de l'intérieur</b>						
<b>301 Secrétariat général du DFI</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	0,0
Crédit de charges	113	115	116	117	117	0,9
Dépenses d'investissement	9	7	5	4	1	-40,1
<b>303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	9,1
Crédit de charges	8	8	8	9	9	0,6
<b>305 Archives fédérales suisses</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	-0,1
Crédit de charges	19	19	19	19	19	-0,7
Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	-0,9
<b>306 Office fédéral de la culture</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	0	-24,8
Crédit de charges	164	171	180	183	185	3,1
Dépenses d'investissement	30	30	34	36	36	5,0
<b>307 Bibliothèque nationale suisse</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
Crédit de charges	39	37	37	37	38	-0,8
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	–	-100,0
<b>311 Office fédéral de météorologie et de climatologie</b>						
Poste de revenus	33	34	34	34	34	1,1
Crédit de charges	93	93	93	102	105	3,1
Dépenses d'investissement	6	8	7	6	6	2,6
<b>316 Office fédéral de la santé publique</b>						
Poste de revenus	102	105	106	106	105	0,7
Crédit de charges	2 638	2 643	2 709	2 801	2 929	2,6
Dépenses d'investissement	3	4	3	1	1	-20,4
<b>317 Office fédéral de la statistique</b>						
Poste de revenus	2	2	2	2	2	2,5
Crédit de charges	168	168	166	169	169	0,2
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	-0,3
<b>318 Office fédéral des assurances sociales</b>						
Poste de revenus	45	45	44	43	42	-1,7
Crédit de charges	13 034	13 389	13 514	14 156	14 487	2,7
Dépenses d'investissement	0	–	–	–	–	-100,0
<b>325 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche</b>						
Poste de revenus	4	4	4	4	4	1,0
Crédit de charges	2 461	2 566	2 625	2 750	2 883	4,0
Dépenses d'investissement	61	64	65	66	66	2,1
<b>328 Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>						
Crédit de charges	2 324	2 337	2 399	2 552	2 702	3,8

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>4 Département de justice et police</b>						
<b>401 Secrétariat général du DFJP</b>						
Poste de revenus	6	4	4	4	4	-7,7
Crédit de charges	29	56	56	56	55	17,9
Dépenses d'investissement	33	38	28	27	23	-9,3
<b>402 Office fédéral de la justice</b>						
Poste de revenus	21	23	23	23	23	2,8
Crédit de charges	157	166	168	169	171	2,2
Dépenses d'investissement	23	28	28	28	29	5,7
<b>403 Office fédéral de la police</b>						
Poste de revenus	11	14	15	17	16	9,7
Crédit de charges	239	236	237	241	242	0,3
Dépenses d'investissement	17	24	25	25	25	10,6
<b>413 Institut suisse de droit comparé</b>						
Poste de revenus	2	1	1	1	1	-12,8
Crédit de charges	8	8	8	8	8	0,4
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0,7
<b>414 Office fédéral de métrologie</b>						
Poste de revenus	17	–	–	–	–	-100,0
Crédit de charges	45	–	–	–	–	-100,0
Dépenses d'investissement	3	–	–	–	–	-100,0
<b>417 Commission fédérale des maisons de jeu</b>						
Poste de revenus	401	386	416	416	416	0,9
Crédit de charges	391	386	365	390	420	1,8
<b>420 Office fédéral des migrations</b>						
Poste de revenus	53	51	49	50	51	-0,9
Crédit de charges	1 116	1 287	1 329	1 314	1 320	4,3
Recettes d'investissement	3	3	3	3	3	0,0
Dépenses d'investissement	21	16	18	18	18	-4,1
<b>485 Centre de services informatiques du DFJP</b>						
Poste de revenus	79	84	83	84	84	1,5
Crédit de charges	94	95	91	93	92	-0,4
Dépenses d'investissement	5	6	7	7	7	7,9

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>5 Département défense, protection de la population et sports</b>						
<b>500 Secrétariat général du DDPS</b>						
Poste de revenus	5	5	5	5	5	0,5
Crédit de charges	100	101	104	104	106	1,5
Dépenses d'investissement	7	6	6	6	6	-6,1
<b>503 Service de renseignement de la Confédération</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
Crédit de charges	69	67	67	68	68	-0,5
<b>504 Office fédéral du sport</b>						
Poste de revenus	17	17	17	17	17	1,2
Crédit de charges	200	205	211	211	214	1,8
Dépenses d'investissement	7	9	12	10	10	10,5
<b>506 Office fédéral de la protection de la population</b>						
Poste de revenus	14	15	15	15	14	-0,4
Crédit de charges	170	165	166	164	165	-0,7
Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	0,0
<b>525 Défense</b>						
Poste de revenus	355	334	334	336	337	-1,3
Crédit de charges	5 261	5 250	5 269	5 460	5 471	1,0
Recettes d'investissement	4	4	4	4	4	0,0
Dépenses d'investissement	108	179	150	129	139	6,7
<b>540 armasuisse Acquisitions</b>						
Poste de revenus	10	11	11	11	11	2,7
Crédit de charges	126	121	123	124	124	-0,3
Dépenses d'investissement	7	8	8	8	8	4,0
<b>542 armasuisse Sci+T</b>						
Poste de revenus	5	1	1	1	1	-26,3
Crédit de charges	33	32	32	33	33	-0,3
Dépenses d'investissement	2	2	3	3	3	0,4
<b>543 armasuisse Immobilier</b>						
Poste de revenus	1 261	1 229	1 190	1 150	1 115	-3,0
Crédit de charges	635	658	659	662	664	1,1
Recettes d'investissement	30	30	20	20	20	-9,6
Dépenses d'investissement	242	250	254	259	264	2,1
<b>570 Office fédéral de topographie (swisstopo)</b>						
Poste de revenus	26	27	26	26	26	-0,5
Crédit de charges	88	90	91	91	91	0,9
Dépenses d'investissement	2	4	2	2	2	-2,6

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>6 Département des finances</b>						
<b>600 Secrétariat général du DFF</b>						
Poste de revenus	3	1	1	1	1	-23,9
Crédit de charges	42	28	31	32	31	-7,0
Dépenses d'investissement	58	27	31	33	34	-12,1
<b>601 Administration fédérale des finances</b>						
Poste de revenus	1 869	1 737	1 972	2 107	2 211	4,3
Crédit de charges	6 015	5 728	5 860	6 096	6 324	1,3
Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	7,3
<b>602 Centrale de compensation</b>						
Poste de revenus	129	152	160	165	166	6,5
Crédit de charges	134	157	165	170	170	6,3
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	-24,3
<b>603 Monnaie fédérale Swissmint</b>						
Poste de revenus	95	98	74	74	74	-6,2
Crédit de charges	111	112	86	86	86	-6,0
Dépenses d'investissement	15	10	9	9	11	-7,0
<b>604 Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales</b>						
Crédit de charges	17	21	22	18	18	0,8
Dépenses d'investissement	–	0	–	–	–	–
<b>605 Administration fédérale des contributions</b>						
Poste de revenus	48 333	48 946	50 745	53 028	55 499	3,5
Crédit de charges	7 495	7 603	7 865	8 209	8 580	3,4
Dépenses d'investissement	16	15	15	3	3	-33,0
<b>606 Administration fédérale des douanes</b>						
Poste de revenus	11 848	11 659	11 588	11 676	11 594	-0,5
Crédit de charges	1 492	1 489	1 499	1 513	1 532	0,7
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0,0
Dépenses d'investissement	40	41	44	49	48	5,1
<b>608 Unité de pilotage informatique de la Confédération</b>						
Poste de revenus	–	1	1	1	–	–
Crédit de charges	–	15	15	15	15	–
Dépenses d'investissement	–	27	38	52	56	–
<b>609 Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication</b>						
Poste de revenus	366	351	353	341	341	-1,8
Crédit de charges	367	347	353	337	339	-1,9
Dépenses d'investissement	24	17	18	16	15	-10,5

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>611 Contrôle fédéral des finances</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	6,0
Crédit de charges	22	23	22	22	23	0,3
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	9,3
<b>614 Office fédéral du personnel</b>						
Poste de revenus	10	6	6	6	6	-12,1
Crédit de charges	220	257	340	417	494	22,4
Dépenses d'investissement	–	3	3	1	1	–
<b>620 Office fédéral des constructions et de la logistique</b>						
Poste de revenus	946	983	1 002	1 014	1 018	1,8
Crédit de charges	711	734	760	778	790	2,7
Recettes d'investissement	24	36	17	17	17	-8,4
Dépenses d'investissement	429	509	516	487	468	2,2

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>7 Département de l'économie</b>						
<b>701 Secrétariat général du DFE</b>						
Poste de revenus	9	9	9	9	9	-0,9
Crédit de charges	69	75	74	74	74	1,6
Dépenses d'investissement	5	5	5	6	6	3,5
<b>704 Secrétariat d'Etat à l'économie</b>						
Poste de revenus	9	11	11	11	11	7,1
Crédit de charges	1 085	1 111	1 174	1 202	1 233	3,3
Recettes d'investissement	4	3	4	4	4	-1,0
Dépenses d'investissement	34	4	4	4	4	-40,4
<b>706 Office fédéral de la formation prof. et de la technologie</b>						
Poste de revenus	3	3	3	3	3	1,7
Crédit de charges	1 397	1 402	1 453	1 471	1 490	1,6
Dépenses d'investissement	26	27	28	28	28	1,2
<b>708 Office fédéral de l'agriculture</b>						
Poste de revenus	214	224	224	224	224	1,1
Crédit de charges	3 590	3 560	3 551	3 548	3 552	-0,3
Dépenses d'investissement	146	148	112	112	112	-6,3
<b>710 Agroscope</b>						
Poste de revenus	20	21	21	21	21	0,3
Crédit de charges	184	189	189	189	189	0,6
Dépenses d'investissement	5	5	5	5	5	1,1
<b>720 Office vétérinaire fédéral</b>						
Poste de revenus	7	7	7	7	7	0,7
Crédit de charges	52	56	57	58	58	3,0
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	1,1
<b>721 Institut de virologie et d'immunoprophylaxie</b>						
Poste de revenus	1	2	2	2	2	15,1
Crédit de charges	14	16	16	16	16	3,1
Dépenses d'investissement	1	0	0	0	0	-26,0
<b>724 Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	1,9
Crédit de charges	8	8	8	8	8	-0,3
Dépenses d'investissement	0	–	–	–	–	-100,0
<b>725 Office fédéral du logement</b>						
Poste de revenus	36	29	28	27	26	-7,5
Crédit de charges	89	84	86	94	99	2,7
Recettes d'investissement	96	64	64	64	64	-9,7
Dépenses d'investissement	8	30	30	31	31	41,4

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>727 Commission de la concurrence</b>						
Poste de revenus	2	2	2	2	2	0,6
Crédit de charges	12	13	12	12	12	0,4
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	7,4
<b>735 Organe d'exécution du service civil</b>						
Poste de revenus	15	20	22	24	24	12,7
Crédit de charges	31	34	37	42	42	8,0
Dépenses d'investissement	1	1	1	0	0	-31,5
<b>740 Service d'accréditation suisse</b>						
Poste de revenus	7	7	7	7	7	0,7
Crédit de charges	9	9	9	9	10	1,7
Dépenses d'investissement	0	0	-	-	-	-100,0
<b>760 Commission pour la technologie et l'innovation</b>						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	4,3
Crédit de charges	136	148	132	137	169	5,7
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	2,7
<b>785 Centre de services informatiques du DFE</b>						
Poste de revenus	16	20	20	20	20	5,4
Crédit de charges	16	20	20	20	20	5,4
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	0,5

**Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative**

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>8 Dép. environnement, transports, énergie et communication</b>						
<b>801 Secrétariat général du DETEC</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
Crédit de charges	69	22	25	25	25	-22,3
Dépenses d'investissement	10	11	12	12	12	5,5
<b>802 Office fédéral des transports</b>						
Poste de revenus	9	9	9	9	9	1,4
Crédit de charges	4 934	4 990	5 057	5 088	5 579	3,1
Recettes d'investissement	67	48	43	38	33	-16,3
Dépenses d'investissement	3 158	3 421	3 495	3 501	3 952	5,8
<b>803 Office fédéral de l'aviation civile</b>						
Poste de revenus	13	13	13	13	13	1,4
Crédit de charges	176	189	190	192	195	2,6
Recettes d'investissement	2	1	1	1	1	-17,7
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	-1,1
<b>805 Office fédéral de l'énergie</b>						
Poste de revenus	15	70	47	94	45	32,5
Crédit de charges	180	181	167	165	164	-2,2
Dépenses d'investissement	70	61	62	61	58	-4,4
<b>806 Office fédéral des routes</b>						
Poste de revenus	34	85	54	20	284	70,5
Crédit de charges	3 086	3 177	3 214	3 112	3 086	0,0
Recettes d'investissement	3	4	4	4	4	4,7
Dépenses d'investissement	2 410	2 487	2 548	2 715	2 757	3,4
<b>808 Office fédéral de la communication</b>						
Poste de revenus	59	55	46	46	46	-6,3
Crédit de charges	92	138	139	140	140	11,0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	-5,9
Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	1,5
<b>810 Office fédéral de l'environnement</b>						
Poste de revenus	40	40	40	40	40	0,0
Crédit de charges	1 355	1 215	1 360	1 319	1 311	-0,8
Recettes d'investissement	5	5	5	5	5	0,0
Dépenses d'investissement	510	493	516	516	517	0,4
<b>812 Office fédéral du développement territorial</b>						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	-11,5
Crédit de charges	19	18	19	19	19	0,8
<b>816 Service d'enquête suisse sur les accidents</b>						
Poste de revenus	2	0	0	0	0	-53,4
Crédit de charges	10	10	8	8	8	-5,6
Recettes d'investissement	–	–	2	–	–	–
Dépenses d'investissement	2	1	1	1	1	-25,9
<b>817 Autorités de régulation des infrastructures</b>						
Poste de revenus	4	3	3	3	3	-4,1
Crédit de charges	13	14	14	14	14	2,1

**Comparaison entre le plan financier 2013–2015 de la législature du 25.1.2012 et le plan financier 2014–2016 du 22.8.2012 (optique du financement)**

mio CHF	Année 2014			Année 2015		
	PFL 2013-2015	PF 2014-2016	Différence	PFL 2013-2015	PF 2014-2016	Différence
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>66 938</b>	<b>66 339</b>	<b>-600</b>	<b>69 286</b>	<b>68 965</b>	<b>-321</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>62 980</b>	<b>62 209</b>	<b>-770</b>	<b>65 193</b>	<b>64 613</b>	<b>-580</b>
Impôt fédéral direct	20 125	19 741	-384	21 031	20 962	-69
Impôt anticipé	4 388	4 937	549	4 489	5 063	574
Droits de timbre	2 570	2 325	-245	2 645	2 450	-195
Taxe sur la valeur ajoutée	24 020	23 430	-590	24 900	24 230	-670
Autres impôts à la consommation	7 323	7 376	53	7 233	7 302	69
Recettes fiscales diverses	4 554	4 400	-153	4 895	4 606	-289
<b>Patentes et concessions</b>	<b>543</b>	<b>871</b>	<b>328</b>	<b>543</b>	<b>871</b>	<b>328</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>1 453</b>	<b>1 307</b>	<b>-146</b>	<b>1 578</b>	<b>1 501</b>	<b>-76</b>
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 728</b>	<b>1 773</b>	<b>46</b>	<b>1 747</b>	<b>1 807</b>	<b>60</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>235</b>	<b>179</b>	<b>-56</b>	<b>225</b>	<b>172</b>	<b>-53</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>67 143</b>	<b>66 678</b>	<b>-466</b>	<b>69 407</b>	<b>68 871</b>	<b>-536</b>
Conditions institutionnelles et financières	2 668	2 696	28	2 713	2 752	39
Ordre et sécurité publique	1 077	1 094	17	1 093	1 112	19
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 524	3 492	-32	3 753	3 724	-29
Défense nationale	4 870	4 857	-13	4 925	5 091	165
Formation et recherche	7 035	7 047	13	7 339	7 358	18
Culture et loisirs	493	500	7	501	506	5
Santé	221	226	5	222	228	5
Prévoyance sociale	22 259	22 099	-160	23 224	22 849	-374
Trafic	8 865	8 785	-81	9 159	9 014	-144
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 217	1 158	-59	1 222	1 120	-102
Agriculture et alimentation	3 694	3 683	-11	3 694	3 683	-11
Economie	564	574	11	567	574	7
Finances et impôts	10 656	10 465	-191	10 995	10 860	-134

– Autres impôts à la consommation: impôts sur les huiles minérales, le tabac, la bière

– Diverses recettes fiscales: redevances routières, droits de douane, redevance sur les maisons de jeu, taxes d'incitation, autres recettes fiscales



**Vue d'ensemble des recettes**

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>64 117</b>	<b>64 479</b>	<b>66 339</b>	<b>68 965</b>	<b>71 425</b>	<b>2,7</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		0,6	2,9	4,0	3,6	
<b>Recettes fiscales</b>	<b>59 914</b>	<b>60 474</b>	<b>62 209</b>	<b>64 613</b>	<b>66 936</b>	<b>2,8</b>
Impôt fédéral direct	18 759	18 993	19 741	20 962	22 335	4,5
Impôt anticipé	4 186	4 811	4 937	5 063	5 214	5,6
Droits de timbre	2 445	2 200	2 325	2 450	2 600	1,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	22 630	23 430	24 230	25 010	2,6
Autres impôts à la consommation	7 435	7 398	7 376	7 302	7 197	-0,8
Impôt sur les huiles minérales	5 090	4 985	4 985	4 975	4 935	-0,8
Impôt sur le tabac	2 233	2 301	2 279	2 215	2 150	-0,9
Impôt sur la bière	112	112	112	112	112	0,0
Redevances sur la circulation	2 323	2 326	2 323	2 502	2 555	2,4
Impôt sur les véhicules automobiles	370	375	365	375	385	1,0
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	353	371	378	527	530	10,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 600	1 580	1 580	1 600	1 640	0,6
Droits de douane	1 060	995	960	950	940	-3,0
Impôt sur les maisons de jeu	395	380	410	410	410	0,9
Taxes d'incitation	761	738	704	741	672	-3,0
Autres recettes fiscales	–	3	3	3	3	–
<b>Patentes et concessions</b>	<b>924</b>	<b>907</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>-1,5</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	275	248	245	245	245	-2,8
Distribution du bénéfice de la BNS	333	333	333	333	333	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	87	91	66	66	66	-6,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	203	203	203	203	0,9
Autres patentes et concessions	33	32	23	23	23	-8,1
<b>Recettes financières</b>	<b>1 337</b>	<b>1 137</b>	<b>1 307</b>	<b>1 501</b>	<b>1 626</b>	<b>5,0</b>
Recettes d'intérêts	496	269	439	633	758	11,2
Recettes de participations	840	867	867	867	867	0,8
Autres recettes financières	1	1	1	1	1	-8,6
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 691</b>	<b>1 750</b>	<b>1 773</b>	<b>1 807</b>	<b>1 824</b>	<b>1,9</b>
Compensations	1 247	1 282	1 298	1 325	1 335	1,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	170	170	170	170	170	0,0
Emoluments	244	240	241	241	241	-0,3
Remboursements	116	124	127	127	123	1,4
Fiscalité de l'épargne UE	135	141	141	152	169	5,7
Autres compensations	581	607	620	634	633	2,1
Recettes diverses	443	468	476	482	489	2,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>252</b>	<b>212</b>	<b>179</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>-9,7</b>

## Impôt fédéral direct

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Impôt fédéral direct</b>	<b>18 759</b>	<b>18 993</b>	<b>19 741</b>	<b>20 962</b>	<b>22 335</b>	<b>4,5</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,2	3,9	6,2	6,5	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-244	-384	-69		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	9 272	9 047	9 451	9 914	10 408	2,9
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 667	10 126	10 470	11 228	12 107	5,8
Imputation forfaitaire d'impôt	-180	-180	-180	-180	-180	0,0

Le budget 2013 prévoit une augmentation des recettes de 1,2 % par rapport au budget de l'année précédente. La hausse effective devrait toutefois être encore plus élevée.

Compte tenu des estimations actuelles, les recettes inscrites au budget 2013 croissent de 2,1 % en raison principalement des impôts perçus sur le bénéfice net des personnes morales qui, durant l'année en cours, devraient être inférieurs de quelque 500 millions au montant budgétisé. En revanche, l'évolution des impôts sur le revenu des personnes physiques a été sous-estimée. Ceux-ci devraient dépasser d'environ 400 millions les montants inscrits au budget 2012. Pour le budget 2013, on s'attend à une stagnation.

En raison du ralentissement de la conjoncture en 2012 et 2013, la croissance de l'impôt fédéral direct est encore relativement modérée au début de la période considérée dans le plan financier. Ce n'est qu'en 2015 et 2016 que la hausse des recettes sera plus dynamique. Les recettes provenant de l'impôt fédéral direct augmenteront ensuite de plus d'un milliard par an.

Si l'on se base sur l'estimation actuelle pour l'année 2012, la progression annuelle moyenne des recettes sur la période de planification de quatre ans (2012–2016) se monte à 4,7 %. Présentant une croissance annuelle de 4,7 %, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu évoluent un peu plus fortement que celles qui sont tirées de l'impôt sur le bénéfice (4,6 %). Dans l'ensemble, l'augmentation des recettes est nettement supérieure au taux de croissance moyen du produit intérieur brut nominal durant la même période (+ 2,9 %). Elle est due à la progression enregistrée au niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques.

## Projets de réforme

Dans le domaine de l'impôt fédéral direct, le Conseil fédéral mène deux projets de réforme, à savoir la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés, contraire à la Constitution, et la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises:

- En dépit des mesures immédiates prises en 2008, la discrimination fiscale frappant les couples mariés par rapport aux concubins n'a pas pu être entièrement éliminée. Cette discrimination devra être supprimée par le biais d'un calcul alternatif de la charge fiscale, qui implique une imposition séparée des couples mariés. En outre, il faudra instaurer une déduction particulière pour les couples mariés disposant d'un seul revenu afin de créer une relation plus équilibrée entre la charge fiscale des couples mariés à un revenu et celle des couples mariés à deux revenus. Ces mesures feront diminuer les recettes d'environ un milliard.
- Les modalités et conséquences financières de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises ne sont pas encore connues. Le Conseil fédéral a déjà décidé que le droit d'émission prélevé sur les fonds propres serait aboli dans le cadre de cette réforme.

## Bases

### Objet de l'impôt

Imposition directe du revenu des personnes physiques et du bénéfice net des personnes morales.

### Méthode d'estimation

Les prévisions concernant le revenu des ménages et le bénéfice des sociétés permettent d'estimer le produit escompté par année fiscale. La procédure de taxation et d'encaissement entraîne cependant un décalage temporel des rentrées. C'est pourquoi il faut également procéder à une estimation de la répartition des recettes d'une année fiscale sur les prochaines années d'encaissement. Toute modification, par exemple des données économiques, déploie 80 à 90 % de ses effets sur les recettes avec un retard d'un à deux ans. L'effet total (100 %) d'une modification de l'encaissement se répartit sur une période d'environ cinq ans.

### Principales bases légales

Art. 128 de la Constitution fédérale (Cst.; RS 101). LF sur l'impôt fédéral direct (LIFD; RS 642.11).

## Impôt anticipé

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Impôt anticipé</b>	<b>4 186</b>	<b>4 811</b>	<b>4 937</b>	<b>5 063</b>	<b>5 214</b>	<b>5,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		14,9	2,6	2,6	3,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		524	549	574		
Impôt anticipé (Suisse)	4 175	4 800	4 925	5 050	5 200	5,6
Retenue d'impôt, Etats-Unis	11	11	12	13	14	6,2

Les recettes de l'*impôt anticipé* ont été estimées à l'aide d'une méthode de lissage. De ce fait, elles présentent une hausse régulière dans le prolongement de la tendance observée ces dernières années.

Les calculs tiennent compte du niveau fort élevé enregistré en 2011 (4,9 mrd), encore inconnu lors de l'élaboration du plan financier 2013–2015 de la législature. Conjointement avec les montants substantiels enregistrés depuis 2008, le résultat élevé de 2011 a contribué au déplacement vers le haut de la courbe estimée du produit de l'impôt, d'où les écarts conséquents par rapport au plan financier précédent.

Le résultat obtenu selon notre méthode d'estimation par lissage n'est en général pas corrigé afin de tenir compte des effets d'événements *facteurs spéciaux* attendus pour ces prochaines années. Chaque facteur particulier n'est, en fait, qu'un facteur parmi tant d'autres, souvent non prévisibles et difficilement quantifiables à l'avance. En revanche, les facteurs spéciaux influenceront graduellement sur les estimations futures du fait de l'actualisation régulière de la série chronologique utilisée pour le calcul.

### Projets de réforme

Message du 24.8.2011 relatif à la *modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé* (stimulation du marché suisse des capitaux): dans le cadre des mesures visant à renforcer le marché suisse des capitaux, le Conseil fédéral propose de passer du principe du débiteur au principe de l'agent payeur pour les intérêts des obligations et papiers monétaires. Les conséquences financières de cette mesure se situent dans une fourchette fort large en fonction des différents scénarios envisagés. Le Parlement a renvoyé cette proposition au Conseil fédéral en juin 2012, avec mandat d'établir une vision d'ensemble avec d'autres dossiers fiscaux. De plus, une évaluation du changement du système d'imposition qui pourrait être appliqué également aux dividendes d'actions devra être effectuée.

*Coopération transfrontalière:* le Parlement a approuvé en juin 2012 des accords sur l'imposition à la source avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche. L'introduction prévue d'un impôt libérateur sera à l'origine d'une perte de recettes difficilement quantifiable au titre de l'impôt anticipé (selon l'estimation, elle pourrait osciller entre 160 et 225 mio). Les Parlements de l'Allemagne et du Royaume-Uni doivent encore approuver ces

accords, dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2013. La Suisse est disposée à discuter de ce modèle d'imposition avec tout Etat intéressé; des négociations sont en cours avec la Grèce et l'Italie.

### Bases

#### Objet de l'impôt

Rendement de capitaux mobiliers placés auprès de débiteurs suisses, en francs suisses ou en monnaies étrangères, par des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger, dont:

- obligations d'emprunt ou de caisse;
- actions, parts de s.à.r.l. et de sociétés coopératives;
- avoirs de clients auprès des banques suisses;
- parts de fonds de placement.

Le remboursement de l'impôt anticipé est subordonné à des conditions précises posées par la loi.

#### Méthode d'estimation

Le produit de l'impôt anticipé résulte du *solde* entre les montants retenus à la source (les rentrées) et les montants remboursés. Les *rentrées* sont soumises à d'amples fluctuations d'une année à l'autre. Les rentrées provenant notamment des distributions de dividendes et de rachats d'actions par les sociétés sont extrêmement volatiles, ce qui rend leur prévision fort incertaine. De même, l'estimation des *demandes de remboursements* s'avère elle aussi délicate; il n'est pas possible de prévoir la date de réception des demandes avec précision, ni leur montant.

Dans ces conditions, une estimation précise du *produit* de cet impôt pour une année particulière n'est pas possible. C'est pourquoi une *méthode de lissage exponentielle* a été nouvellement choisie à partir du budget 2012 et du plan financier 2013–2015. Cette méthode donne plus d'importance aux derniers résultats enregistrés qu'aux résultats plus lointains. Elle permet, en outre, de tenir compte d'une éventuelle tendance de fond. Enfin, elle est adaptée eu égard aux exigences du frein à l'endettement. Les propriétés de lissage de cette méthode permettent en effet d'éviter de répercuter, sur le plafond des dépenses annuelles, les fortes variations de l'impôt anticipé qui ne sauraient être compensées par le facteur k.

#### Principales bases légales

Art. 132 Cst. (RS 101); LIA (RS 642.21).

## Droits de timbre

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Droits de timbre</b>	<b>2 445</b>	<b>2 200</b>	<b>2 325</b>	<b>2 450</b>	<b>2 600</b>	<b>1,5</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-10,0	5,7	5,4	6,1	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-295	-245	-195		
Droit de timbre d'émission	260	275	280	285	290	2,8
Droit de timbre de négociation	1 510	1 240	1 355	1 470	1 610	1,6
Titres suisses	260	190	210	230	250	-1,0
Titres étrangers	1 250	1 050	1 145	1 240	1 360	2,1
Droit sur les quittances de primes et autres	675	685	690	695	700	0,9

Par rapport au résultat de 2011, les recettes subiront, ces prochaines années, un manque à gagner dû à la suppression du droit d'émission frappant l'émission des capitaux de tiers qui est entrée en vigueur au 1.3.2012. De ce fait, le produit annuel attendu pour l'ensemble des droits de timbre durant la période de planification sera inférieur au montant réalisé en 2011. Il devrait toutefois retrouver une légère tendance à la hausse par rapport aux recettes budgétisées pour 2012, déjà affectées par l'allègement du droit d'émission.

*Droit d'émission:* depuis l'exonération de l'émission du capital de tiers (emprunts obligataires et papiers monétaires) entrée en vigueur au 1.3.2012, il frappe uniquement la création de capital propre (hors CoCos). La prévision part de l'hypothèse que les recettes du droit d'émission augmenteront graduellement dans le sillage de l'amélioration conjoncturelle attendue.

*Droit de négociation:* l'estimation de ce produit est délicate. Ce droit est en effet prélevé avant tout sur les transactions en bourse, lesquelles sont tributaires de l'évolution des marchés des actions, imprévisible par nature. Le plan financier est basé sur l'hypothèse d'une orientation positive des marchés boursiers dans la perspective d'une amélioration de la croissance économique mondiale à moyen terme. Dans ce contexte, la progression des cours des actions et du nombre des transactions devrait entraîner une augmentation graduelle du produit du droit de négociation.

Toutefois, le droit de négociation subit également l'incidence des *modifications structurelles* intervenant dans le monde de la bourse. Dans ce contexte, une incertitude entoure l'ampleur des transactions qui pourront, à l'avenir, être frappées du droit de négociation. Eu égard aux changements structurels qui affectent les marchés des instruments financiers (part grandissante de fonds de placements bénéficiant d'exonération fiscale, création à l'étranger de structures «à la carte» exonérées), la progression des recettes devrait demeurer dans l'ensemble modérée.

*Droit sur les quittances de primes:* dans ce segment, une faible progression est attendue, dans le sillage de l'évolution passée.

## Projets de réforme

Après la suppression, entrée en vigueur le 1.3.2012, du droit d'émission frappant l'émission de capitaux de tiers (emprunts obligataires, obligations de caisse, papiers monétaires), la suppression du droit d'émission sur la *création de capital propre* sera examinée dans le cadre de l'initiative, déposée le 10.12.2009 par le groupe libéral-radical, visant une suppression progressive du droit de timbre (09.503). La consultation du projet préalable auprès de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a été menée au printemps 2012. En vertu de la planification actuelle, les diminutions de recettes prévues sont de l'ordre de 280 millions.

## Bases

### Objet de l'impôt

On distingue trois catégories principales de droits de timbre:

- le *droit d'émission* sur certains titres suisses (droits de participation) et
- le *droit de négociation* sur les titres suisses et étrangers;
- le *droit sur les primes* de certaines assurances.

### Méthode d'estimation

Les recettes des droits de timbre ont fortement varié ces vingt dernières années. En premier lieu, leur volatilité a reflété les turbulences qui ont affecté les marchés boursiers, mais également les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés, ainsi que l'évolution de la conjoncture en Suisse et à l'étranger. En second lieu, le produit des droits de timbre a été affecté par de nombreuses modifications de la législation intervenues depuis 1993.

Le rendement des droits de timbre se caractérise par d'amples fluctuations qui, en partie, ne sont pas prévisibles, car dépendant de nombreux facteurs d'ordre stratégique relatifs à la gestion de fortune ou au financement des entreprises. Dès lors, étant donné les incertitudes concernant les futures recettes, on a recours à une estimation de la tendance générale, tout en tenant compte de certaines hypothèses sur l'évolution conjoncturelle et l'environnement financier.

### Principales bases légales

Art. 132 Cst. (RS 101); LT (RS 641.10).

## Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>22 550</b>	<b>22 630</b>	<b>23 430</b>	<b>24 230</b>	<b>25 010</b>	<b>2,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		0,4	3,5	3,4	3,2	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-470	-590	-670		
Ressources générales de la Confédération	17 350	17 430	18 050	18 670	19 270	2,7
Fonds affectés	5 200	5 200	5 380	5 560	5 740	2,5
5 % en faveur de l'assurance-maladie	920	920	950	980	1 010	2,4
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 340	2 340	2 420	2 510	2 590	2,6
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	480	480	500	510	530	2,5
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'Al	1 130	1 130	1 170	1 210	1 250	2,6
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	330	330	340	350	360	2,2

Le taux de croissance moyen des recettes, estimé à 2,6 % pour les années 2012 à 2016, se situe en dessus du taux de croissance moyen du PIB nominal, estimé à 2,9 % pour la même période. La progression des recettes est toutefois faussée par le montant prévu au budget 2012.

Compte tenu des estimations actuelles pour l'année 2012 (22,2 mrd), la croissance moyenne augmente à 3,0%. L'écart restant par rapport à la progression du PIB durant la même période s'explique par la suppression du taux spécial pour les prestations d'hébergement à la fin de 2013. Cette dernière engendre, pour l'année 2014, une croissance des recettes nettement supérieure à la croissance économique.

L'estimation des recettes de la TVA dépend directement des prévisions conjoncturelles. En raison des risques élevés en la matière, elle reste marquée par de fortes incertitudes.

Les recettes figurant dans le tableau comprennent les pertes sur débiteurs (env. 170 mio au total). Du côté des charges, les différentes parts sont calculées après déduction des pertes sur débiteurs. Leur montant est donc proportionnellement inférieur.

### Projets de réforme

Le 21.12.2011, le Conseil national a décidé de renvoyer définitivement le projet d'introduire un taux unique (réforme de la TVA, partie B) au Conseil fédéral, en le mandatant d'élaborer un projet prévoyant deux taux d'imposition.

### Bases

#### Objet de la taxe

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

#### Méthode d'estimation

L'estimation des recettes provenant de la TVA se fonde sur les recettes (estimées) de l'année précédente. On admet que les recettes augmentent proportionnellement au PIB nominal; leur évolution se déduit donc directement des prévisions de croissance.

#### Principales bases légales

Art. 130 et 196 Cst. (RS 101); LTVA (RS 641.20).

## Impôts sur les huiles minérales

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Impôts sur les huiles minérales</b>	<b>5 090</b>	<b>4 985</b>	<b>4 985</b>	<b>4 975</b>	<b>4 935</b>	<b>-0,8</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2,1	0,0	-0,2	-0,8	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-115	-115	-95		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	3 040	2 980	2 980	2 975	2 950	-0,7
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 030	1 985	1 985	1 980	1 965	-0,8
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	20	20	20	20	0,0

L'augmentation constante du parc des véhicules à moteur et la croissance continue de l'économie suisse attendue pour les années 2013 à 2016 engendrent une hausse de la demande de carburant. La diminution des recettes résultant de la modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> devrait cependant largement compenser les effets de cette évolution. Il faut donc s'attendre à une stagnation pour les années du plan financier et même à un léger recul en 2015 et 2016.

La modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (RS 641.71) est entrée en vigueur le 1.5.2012. Elle prévoit d'adapter aux normes européennes les émissions de CO<sub>2</sub> des nouveaux véhicules immatriculés en Suisse, en réduisant celles-ci à 130 g/km en moyenne d'ici à 2015. Le recul de la consommation moyenne devrait ainsi nettement s'accroître (moyenne 2011: 155 g/km). D'après les estimations, le recul des recettes atteindra quelque 85 millions en 2013 et passera à quelque 270 millions en 2016.

Par rapport au plan financier de la législature, les recettes de l'impôt sur les huiles minérales diminuent. Cette évolution s'explique par un effet de base dû aux résultats du compte 2011, dans lequel une diminution des recettes par rapport au budget a été enregistrée.

## Projets de réforme

–

## Bases

### Objet de l'impôt

Les impôts sur les huiles minérales comprennent:

- l'impôt sur les huiles minérales grevant l'huile de pétrole, les autres huiles minérales, le gaz de pétrole et les produits résultant de leur transformation ainsi que les carburants;
- la surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants.

### Méthode d'estimation

L'estimation est basée sur la tendance observée ces dernières années ainsi que sur le résultat effectif des derniers mois. Elle tient compte des facteurs susceptibles d'influencer la demande de produits pétroliers à l'avenir.

### Principales bases légales

Art. 131 Cst. (RS 101); Limpmin (RS 641.61).

## Tourisme à la pompe et franc fort

Les conséquences du cours élevé du franc suisse sur le tourisme à la pompe constituent un facteur d'incertitude. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a commandé une étude consacrée au tourisme à la pompe. Publiée en juin 2010, cette étude révèle notamment les effets des hausses ou des baisses de prix sur les ventes de carburants. En 2008, la part du tourisme à la pompe était estimée à quelque 10 % de toutes les ventes d'essence en Suisse (diesel: 4,2 %). Le cours de l'euro a connu une forte baisse depuis 2008 et l'intervention de la BNS a permis de le stabiliser à 1 fr. 20. Après quelques adaptations passagères, une diminution de l'influence du taux de change sur le tourisme à la pompe est attendue, car le prix du carburant avant

impôts en Suisse ne se distingue guère de celui des autres pays de l'Europe de l'Ouest. La charge fiscale grevant le carburant continue donc de jouer un rôle crucial en ce qui concerne la formation des prix. Ces dernières années, le montant de la taxe perçue par litre sur l'essence a à peine augmenté en Suisse alors que les taux d'impôt ont connu une augmentation dans certains pays voisins. L'influence des variations des taux de change sur le tourisme à la pompe se limite donc à la part du prix assujettie à l'impôt (le prix, en Suisse, de l'essence sans plomb, TVA incluse, est d'env. 87 c., soit la moitié du prix à la colonne). En principe, l'estimation faite en 2008 concernant la part du tourisme à la pompe devrait rester valable.

## Impôt sur le tabac

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Impôt sur le tabac</b>	<b>2 233</b>	<b>2 301</b>	<b>2 279</b>	<b>2 215</b>	<b>2 150</b>	<b>-0,9</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,0	-1,0	-2,8	-2,9	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		129	168	164		

La hausse de prix décidée par l'industrie en 2012 et l'augmentation d'impôt et de prix prévue pour 2013 engendrent une légère progression des recettes par rapport au plan financier de la législature.

La planification repose toutefois sur l'hypothèse d'une poursuite du recul graduel des ventes de cigarettes, estimé à environ 2,5 % par année. En raison de l'augmentation de l'impôt et du cours de change de l'euro, certaines incertitudes subsistent dans les estimations quant à une baisse des ventes aux touristes et aux frontaliers. Les conséquences effectives du franc fort sur les achats réalisés par les frontaliers ne peuvent toutefois pas être quantifiées à cause de l'absence de données.

L'impôt sur le tabac participe au financement de la contribution de la Confédération à l'AVS/AI.

## Projets de réforme

–

## Bases

### Objet de l'impôt

Impôt à la consommation frappant:

- les tabacs manufacturés fabriqués industriellement en Suisse et prêts à la consommation, ainsi que les tabacs manufacturés importés;
- les produits de substitution.

### Méthode d'estimation

L'estimation est basée sur la tendance observée ces dernières années ainsi que sur le résultat effectif des derniers mois. Elle tient compte des facteurs susceptibles d'influencer la demande de cigarettes à l'avenir.

### Principales bases légales

Art. 131 Cst. (RS 101); LF sur l'imposition du tabac (LTab; RS 641.31).

## Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Redevance sur le trafic des poids lourds</b>	<b>1 600</b>	<b>1 580</b>	<b>1 580</b>	<b>1 600</b>	<b>1 640</b>	<b>0,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1,3	0,0	1,3	2,5	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		0	-20	-30		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	752	932	882	845	831	2,5
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	283	90	140	190	230	-5,1
Parts des cantons	518	511	511	518	531	0,6
Autres	47	46	47	47	48	0,6

Le budget 2012 a été approuvé par le Conseil fédéral en juin 2011. Depuis lors, la conjoncture a subi un ralentissement, et les prévisions économiques ont été revues à la baisse. En outre, l'adaptation des tarifs au renchérissement a été plus faible que prévu, et sa mise en œuvre reportée de six mois, soit au milieu de l'année 2012. Cette évolution se reflète dans les rentrées de l'année en cours. D'après la première extrapolation réalisée, les recettes pour 2012 devraient s'élever à 1 560 millions et être ainsi inférieures de 40 millions au montant budgétisé. Telle qu'elle est présentée dans le tableau, l'évolution des recettes entre 2012 et 2016 (+ 0,6% par année) est donc un peu trop faible. Sur la base des hypothèses actuelles concernant la conjoncture et le renchérissement et en raison du renouvellement attendu du parc des véhicules, la hausse moyenne des recettes devrait atteindre 1,3% par année pendant la période considérée.

Cette dégradation a déjà pu être prise en compte dans le plan financier 2013–2015 de la législature, qui a été établi en automne 2011. Toutefois, les estimations devront être revues à la baisse en 2014 et 2015 en grande partie à cause de la mise à jour de l'estimation concernant l'augmentation des recettes provenant de l'adaptation des tarifs au renchérissement. Le facteur déterminant sont, en l'occurrence, les prévisions relatives au renchérissement, qui ont été fortement revues à la baisse. Conformément à l'art. 42 de l'accord sur les transports terrestres, l'adaptation des tarifs au renchérissement est prise en compte tous les deux ans dans la planification.

Les recettes diminuent également du fait que le plan financier de la législature ne tient pas encore compte du rabais accordé aux véhicules de la classe d'émission EURO 6, introduit le 1.7.2012 en même temps que l'adaptation des tarifs au renchérissement. Ce rabais sera accordé jusqu'à ce que tous les véhicules achetés et mis en circulation ne soient plus que des véhicules de la classe d'émission EURO 6, ce qui sera le cas à la fin de 2014. A ce moment-là, le système de rabais pour ces véhicules devra être réévalué.

Les revenus provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est

attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. La part de la Confédération est en principe entièrement attribuée au fonds pour les grands projets ferroviaires. Toutefois, depuis 2011, elle est en partie utilisée dans le cadre du budget général (comme le prévoit l'art. 85, al. 2, Cst.) pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre qui en découle pour le budget ordinaire permet d'augmenter les ressources financières consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

### Projets de réforme

–

### Bases

#### Objet de l'impôt

Pour l'utilisation des routes ouvertes au trafic général, la Confédération perçoit une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sur les véhicules automobiles et les remorques immatriculés en Suisse ou à l'étranger dont le poids total est, pour chacune de ces deux catégories de véhicules, supérieur à 3,5 tonnes. La redevance est calculée sur la base des kilomètres parcourus, le poids total maximal autorisé et la classe d'émission du véhicule imposé.

#### Méthode d'estimation

L'estimation des recettes se fonde sur les hypothèses concernant l'évolution du trafic des poids lourds et de la composition du parc des véhicules (norme EURO) ainsi que sur les adaptations des tarifs. Les prévisions s'appuient sur l'estimation effectuée au moment de l'élaboration du plan financier pour l'année en cours, laquelle est basée sur les résultats des années précédentes et sur l'évolution des recettes durant les premiers mois de l'année en cours.

#### Principales bases légales

- Art. 85 et 196 de la Constitution fédérale (Cst.; RS 101).
- LF relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL; RS 641.81).

## Droits de douane

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Droits de douane</b>	<b>1 060</b>	<b>995</b>	<b>960</b>	<b>950</b>	<b>940</b>	<b>-3,0</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-6,1	-3,5	-1,0	-1,1	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-55	-80	-80		

Selon l'extrapolation pour l'année en cours, les recettes réalisées en 2012 devraient se situer légèrement en dessous du montant budgétisé (1060 mio) et devraient même avoir diminué par rapport à l'année précédente (1 046 mio). Cette évolution est liée au ralentissement conjoncturel survenu au milieu de 2011 ainsi qu'au recul des droits de douane perçus dans le secteur agricole.

Cette tendance à la baisse pourrait se poursuivre au cours des années du plan financier. Compte tenu de la croissance générale du commerce, un accroissement (+ 1,0 % par an) des droits de douane est attendu dans le secteur industriel. Parallèlement, les recettes réalisées dans le secteur agricole devraient toutefois régresser fortement, y compris au cours des prochaines années (- 2,5 % par an).

A cette situation s'ajoutent les diminutions de recettes résultant de l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange. Les chiffres se fondent sur l'hypothèse que les accords avec la Chine et l'Inde seront mis en œuvre au milieu de 2013. L'accord signé avec la Chine devrait avoir les effets les plus importants du point de vue financier. A l'heure actuelle, une diminution de recettes de quelque 50 millions est attendue, la moitié de ce montant devrait être atteinte en 2013. L'accord devrait déployer tous ses effets à partir de 2014.

Les estimations ne tiennent pas compte d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire, qui aurait des répercussions considérables sur les recettes douanières.

Sauf disposition contraire de la loi ou prescription spéciale, le montant des droits de douane est déterminé selon le genre, la quantité et l'état de la marchandise au moment où elle est placée sous contrôle douanier. Il ne tient pas compte de l'évolution des prix des marchandises. De ce fait, les droits de douane sont soumis à une réelle érosion progressive en période d'inflation.

## Principales réformes

-

## Bases

### Objet de l'impôt

Les marchandises importées doivent être dédouanées conformément au tarif en vigueur, sous réserve des exceptions prévoyant une exonération partielle ou totale en vertu des accords de libre-échange et des dispositions spéciales figurant dans les lois et ordonnances du Conseil fédéral. L'importation d'automobiles, de carburants et d'autres produits à base d'huiles minérales n'est soumise à aucun droit de douane à l'importation, mais à des impôts à la consommation intérieurs.

### Méthode d'estimation

L'estimation repose sur les résultats des dernières années et sur l'évolution des recettes durant les premiers mois de l'année en cours. Elle tient également compte des incidences des accords de démantèlement tarifaire et d'autres accords de libre-échange. Les attentes concernant l'évolution de la conjoncture sont également prises en considération. L'expérience des dernières années montre que les recettes douanières ne suivent l'évolution conjoncturelle que dans une faible mesure.

### Principales bases légales

Loi sur les douanes (LD; RS 631.0); Loi sur le tarif des douanes (LTaD; RS 632.10); Ordonnance sur le libre-échange (RS 632.421.0); Loi sur l'agriculture (LAg; RS 910.1), art. 19 et 19a.

## Impôt sur les maisons de jeu

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Impôt sur les maisons de jeu</b>	<b>395</b>	<b>380</b>	<b>410</b>	<b>410</b>	<b>410</b>	<b>0,9</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3,8	7,9	0,0	0,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-40	-12	-14		

Le produit brut des jeux et, par là, les recettes fiscales attendues ne peuvent être estimés qu'avec une relative incertitude. Ainsi, au cours des premiers mois de l'année 2012, le recul des revenus en la matière a été plus fort que prévu. Les estimations actuelles pour 2012 tablent sur des recettes de 340 millions. Les raisons de ce recul, dont seule une partie était prévisible, sont diverses. Il s'agit en particulier des conséquences de la force du franc et des effets de l'accroissement de la concurrence dû à des jeux proposés dans des régions étrangères proches de la frontière.

Deux nouvelles maisons de jeu devraient ouvrir leurs portes à Neuchâtel et à Zurich en automne 2012 et générer ainsi des revenus bruts supplémentaires. Il en résultera une augmentation des recettes fiscales. Or, il est à noter que les casinos existants essuieront quelques pertes en raison de la concurrence exercée par les deux nouvelles maisons de jeu précitées. Dans l'ensemble, l'ouverture de ces établissements devrait avoir un effet positif sur les recettes fiscales. S'élevant à 0,9 % pour la période allant de 2012 à 2016, la croissance moyenne escomptée est inférieure à la croissance économique nominale (2,9 %).

Le produit de cet impôt est versé à l'AVS au début de la deuxième année qui suit sa perception, en plus de la contribution proportionnelle de la Confédération aux dépenses de cette assurance.

### Projets de réforme

Le nouvel article constitutionnel sur les jeux d'argent ayant été accepté lors de la votation populaire du 11.3.2012, la législation doit être adaptée. La base constitutionnelle de l'impôt sur les maisons de jeu n'a pas été modifiée lors de la révision. Il est en revanche difficile de prévoir si la nouvelle réglementation légale applicable au secteur des jeux d'argent est susceptible d'entraîner des déplacements d'activités qui auraient une incidence sur l'impôt sur les maisons de jeu. Une partie du nouveau projet législatif sera également consacrée à l'assouplissement de l'interdiction d'utiliser un réseau de communication électronique pour exploiter des jeux de hasard.

### Bases

#### Objet de l'impôt

L'impôt est perçu sur le produit brut des jeux, lequel résulte de la différence entre les mises des joueurs et les gains réglementaires versés par la maison de jeu. Il est dû par les grands casinos (titulaires d'une concession de type A) et les kursaals (titulaires d'une concession de type B). Le taux de base de l'impôt appliqué à ces deux catégories de maisons de jeu est de 40%. Il est perçu sur le produit brut des jeux jusqu'à concurrence de 10 millions (seuil). Ensuite, il progresse de 0,5% par million supplémentaire de produit brut des jeux jusqu'à concurrence de la limite maximale de 80% (progression). Ce système d'imposition progressif se traduit par une influence disproportionnée, sur le produit de l'impôt, découlant des changements dans le comportement des joueurs (liés notamment à la conjoncture).

#### Méthode d'estimation

L'estimation se fonde sur les recettes des années précédentes, compte tenu de l'évolution attendue dans le secteur.

#### Principales bases légales

- Art. 106 de la Constitution fédérale (Cst.; RS 101);
- LF sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52);
- O sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.521);
- LF sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10).

## Taxes d'incitation

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Taxes d'incitation</b>	<b>761</b>	<b>738</b>	<b>704</b>	<b>741</b>	<b>672</b>	<b>-3,0</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3,0	-4,6	5,2	-9,3	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-23	-56	-20		
Taxe d'incitation sur les COV	125	125	125	125	125	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	36	36	36	36	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO <sub>2</sub>	600	577	544	580	511	-3,9

En 2013, les revenus provenant de la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)* devraient rester stables par rapport au budget 2012. Ils ne devraient pas non plus augmenter au cours des années suivantes. La stabilisation escomptée de la consommation de COV résulte de l'effet de découragement voulu par la taxe. Une fois comptés les intérêts et déduits les frais d'exécution, les revenus provenant de cette taxe sont reversés à parts égales à la population par le biais des caisses-maladie, avec un décalage de deux ans.

En 2013, les revenus résultant de la sanction infligée en cas d'infraction aux *prescriptions concernant les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme* seront inscrits pour la première fois au budget (sous le poste «*Taxes d'incitation sur le CO<sub>2</sub>*»). Très fluctuants, les revenus prévus varient entre 30 et 80 millions. Ils sont affectés aux fonds d'infrastructure.

En ce qui concerne la *taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles*, les prévisions relatives aux années visées dans le plan financier se fondent provisoirement sur un taux de la taxe inchangé. Après que l'augmentation à 36 francs du montant de la taxe (en 2010) a poussé un nombre d'entreprises considérablement plus élevé qu'auparavant à profiter en 2011 de l'exonération offerte, le budget et le plan financier tablent sur une nouvelle baisse des revenus, qui devraient être de 480 millions en 2016 (niveau le plus bas). Le taux de la taxe pourra de nouveau être augmenté en 2014 au plus tôt, s'il s'avère que les objectifs fixés en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> ne seront pas atteints.

Depuis 2010, les revenus provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles sont *redistribués* au cours de l'année durant laquelle la taxe est perçue, l'écart entre les revenus budgétisés et les recettes effectives étant compensé avec un décalage de deux ans. Un tiers des recettes, mais au plus 300 millions à partir de 2013, sera affecté au programme Bâtiments. En outre, un montant annuel de 25 millions au maximum sera versé à un fonds de technologie destiné au financement de cautionnements. Il profitera aux entreprises qui développent ou commercialisent des procédés et des installations visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le reste sera redistribué aux milieux économiques par l'intermédiaire des caisses de compensation AVS et à la population par celui des caisses-maladie.

## Projets de réforme

Le 23.12.2011, le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Entrant en vigueur le 1.1.2013, cette loi prévoit diverses mesures visant à réduire, d'ici à 2020, les émissions de CO<sub>2</sub> de la Suisse de 20 % par rapport à 1990. La taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles sera maintenue, mais son montant, qui est actuellement de 36 francs par tonne de CO<sub>2</sub>, pourra passer progressivement à 120 francs s'il s'avère que les objectifs fixés en matière d'émissions risquent de ne pas être atteints. Il n'est pas prévu d'instaurer une taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub> grevant les carburants. Depuis juillet 2012, une sanction revêtant le caractère d'une taxe d'incitation est prélevée auprès des importateurs de voitures de tourisme qui émettent en moyenne une quantité de CO<sub>2</sub> supérieure à la quantité prescrite.

## Bases

### Objet de l'impôt

- Pour la taxe sur les COV: les COV mentionnés dans la liste positive des substances et les COV contenus dans les mélanges et les objets mentionnés dans la liste positive des produits figurant dans l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018).
- Pour la taxe pour l'assainissement des sites contaminés: la mise en décharge de déchets.
- Pour la taxe sur le CO<sub>2</sub>: les combustibles fossiles, comme l'huile de chauffage, le gaz naturel ou le charbon, qui sont utilisés à des fins énergétiques.

### Méthode d'estimation

- Taxe sur les COV et taxe pour l'assainissement des sites contaminés: le montant estimé se fonde sur l'évolution tendancielle des recettes.
- Taxe sur le CO<sub>2</sub>: la prévision est basée sur une estimation de la consommation future de combustible.

### Principales bases légales

LF sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01); LF sur le CO<sub>2</sub> (RS 641.71); O sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV; RS 814.018); O relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS; RS 814.681).

## Patentes et concessions

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Patentes et concessions</b>	<b>924</b>	<b>907</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>-1,5</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1,8	-4,0	0,0	0,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		351	328	328		
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	275	248	245	245	245	-2,8
Distribution du bénéfice de la BNS	333	333	333	333	333	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	87	91	66	66	66	-6,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	203	203	203	203	0,9
Autres patentes et concessions	33	32	23	23	23	-8,1

Un recul est attendu pour les quatre prochaines années au titre des recettes totales de patentes et de concessions (-1,5% par an). Il s'explique principalement par une diminution des bénéfices distribués par la Régie fédérale des alcools et par un ralentissement de l'accroissement de la circulation monétaire. La baisse dans le domaine des autres patentes et concessions est en majeure partie compensée par une hausse des recettes découlant de la vente aux enchères de contingents (agricoles).

Le net écart affiché par les recettes de patentes et de concessions par rapport au plan financier de la législature est lié au fait que ce dernier s'est fondé sur l'hypothèse d'une absence totale de bénéfices distribués par la BNS.

A partir de 2014, la part du bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) devrait atteindre le niveau constant de 245 millions. Le recul par rapport à 2012 est imputable aux mesures de consolidation budgétaire, qui ont engendré des recettes supplémentaires de 25 millions en 2011 et 2012 suite au versement d'une part de la fortune de la RFA.

Les recettes provenant de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) s'élèvent à 333 millions par année. La convention convenue entre la BNS et le Département fédéral des finances prévoit la distribution de 1 milliard en faveur des cantons (2/3) et de la Confédération (1/3) si la réserve pour distributions futures, après affectation du bénéfice, présente un solde positif. Le montant inscrit fera donc l'objet d'un réexamen sur cette base (et d'après l'évolution des marchés financiers) au cours de chacune des années du plan financier.

Après plusieurs années où le programme de frappe a atteint des records, la production de monnaies devrait reculer au cours des années du plan financier suite à une nouvelle évaluation des besoins de la Banque nationale. L'accroissement de la circulation monétaire devrait donc fléchir de quelque 20 millions par année.

La diminution des recettes provenant des autres patentes et concessions est liée à une modification de la méthode d'attribution des fréquences de téléphonie mobile. L'encaissement ordinaire des

revenus en la matière a engendré des recettes pendant des années. Le passage, en 2012, à un système d'encaissement extraordinaire a pour effet que les revenus découlant de l'attribution de fréquences de téléphonie mobile sont en baisse suite à l'expiration des licences en cours jusque là.

### Principales réformes

Dans le cadre de la révision totale de la législation sur l'alcool, le Conseil fédéral propose de simplifier considérablement les systèmes d'imposition et de contrôle dans le domaine des spiritueux. En outre, les monopoles de l'alcool seront supprimés. Dans le sillage de ces réformes, Alcosuisse sera privatisé et la RFA intégrée dans l'administration fédérale centrale.

### Bases

#### Base des recettes

- recettes nettes de la Régie fédérale des alcools;
- bénéfice de la BNS;
- augmentation nette de la valeur nominale des pièces en circulation;
- recettes provenant de la vente aux enchères de contingents et des concessions.

#### Méthode d'estimation

Les estimations se fondent sur une évaluation des recettes attendues pour l'année en cours et sur l'évolution enregistrée ces dernières années. Le cas échéant, elles tiennent compte des facteurs spéciaux prévisibles.

#### Principales bases légales

- LF sur l'alcool (RS 680);
- LF sur la Banque nationale (RS 951.11);
- LF sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (RS 941.10);
- O sur le bétail de boucherie (RS 916.341);
- LF sur la radio et la télévision (RS 784.40);
- LF sur les télécommunications (RS 784.10).

## Recettes financières

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Recettes financières</b>	<b>1 337</b>	<b>1 137</b>	<b>1 307</b>	<b>1 501</b>	<b>1 626</b>	<b>5,0</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-15,0	15,0	14,9	8,3	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-215	-146	-76		
Recettes d'intérêts	496	269	439	633	758	11,2
Recettes de participations	840	867	867	867	867	0,8
Autres recettes financières	1	1	1	1	1	-8,6

La progression annuelle moyenne des recettes financières durant la période de planification (5,0 %) est supérieure à celle de la moyenne des recettes totales (2,7 %). Ceci est dû à la croissance marquée des recettes d'intérêts. Un retour à la normale est attendu en ce qui concerne le niveau des taux d'intérêt.<sup>1</sup>

La forte hausse des recettes d'intérêts (+ 11,2 %) s'explique pour l'essentiel par les revenus provenant des placements financiers (+ 47,8 % en moyenne par an). C'est notamment le cas des placements auprès de la BNS, dont les recettes escomptées passent ainsi de 16 millions en 2013 à 217 millions en 2016 en raison de l'effet combiné, principalement dès 2015, de réallocations et de la normalisation des taux d'intérêts. Une autre source de progression résulte des revenus provenant des prêts du patrimoine financier (+ 16,9 %), notamment ceux à l'assurance chômage: la croissance des revenus dans ce domaine est également le résultat de la normalisation des taux d'intérêt en fin de période de planification.

Ainsi, la hausse des revenus issus des placements financiers d'une part et des prêts du patrimoine financier d'autre part contrecarrent les évolutions contraires enregistrées, notamment la forte baisse des revenus des intérêts sur les avoirs (- 47,6 % en moyenne par an) qui trouve son origine dans le changement dans le mode de comptabilisation des intérêts exigés par l'Administration fédérale des contributions dans le cadre du recouvrement de l'impôt anticipé (25 mio), de la TVA (45 mio), et des droits de timbre (5 mio). Ces intérêts, comptabilisés jusqu'ici au titre de recettes financières, sont dès 2013 considérés comme étant du ressort des recettes fiscales.

Le léger accroissement en moyenne annuelle des recettes de participation (+ 0,8 %) s'explique par la correction à la hausse du bénéfice distribué par Swisscom en 2013, qui se fonde sur le résultat de l'exercice 2011.

## Projets de réforme

-

## Bases

### Méthode d'estimation

Estimation en fonction du volume des prêts (par ex. AC), des dépôts (banques, Banque nationale) ainsi que des avances (fonds pour les grands projets ferroviaires) selon le plan de trésorerie et les conditions du marché.

### Principales bases légales

LF sur les finances de la Confédération (LFC; RS 611.0); LF sur l'organisation de l'entreprise fédérale de télécommunications (LET; RS 784.11), art. 14; LF sur l'organisation de l'entreprise fédérale de la poste (LOP, RS 783.1), art. 12.

<sup>1</sup> Les chiffres du plan financier se basent sur des taux d'intérêt qui varient de 1,5 % à 3,0 % à court terme et de 2,5 % à 3,5 % à long terme.

## Autres recettes courantes

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 691</b>	<b>1 750</b>	<b>1 773</b>	<b>1 807</b>	<b>1 824</b>	<b>1,9</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,5	1,3	1,9	1,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		5	46	60		
Compensations	1 247	1 282	1 298	1 325	1 335	1,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	170	170	170	170	170	0,0
Emoluments	244	240	241	241	241	-0,3
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	68	67	67	67	67	-0,3
Ventes	74	80	84	88	85	3,5
Remboursements	116	124	127	127	123	1,4
Fiscalité de l'épargne UE	135	141	141	152	169	5,7
Autres compensations	440	460	469	480	480	2,2
Recettes diverses	443	468	476	482	489	2,5
Recettes provenant d'immeubles	380	405	413	420	425	2,8
Autres recettes diverses	63	63	62	63	64	0,2

Par rapport au plan financier précédent, les *autres recettes courantes* ne devraient progresser que légèrement. Suite à une adaptation apportée aux modalités de fixation des valeurs budgétaires (voir ci-dessous), les recettes dans ce domaine affichent une évolution relativement stable.

La *fiscalité de l'épargne UE* frappe les intérêts versés aux personnes physiques résidentes d'un Etat de l'UE. La retenue est effectuée sur la base des déclarations déposées une fois l'an (échéance au 31.3.) par les agents payeurs et porte sur les intérêts crédités durant l'année précédente. Le produit est transmis à raison de 75 % aux Etats bénéficiaires de l'UE, le solde (25 %) restant acquis à la Suisse pour ses frais d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse.

Conformément à l'accord signé avec l'UE en 2004, le taux de la retenue à la source a passé à 35 % au 1.7.2011, contre 20 % précédemment. Dès lors, les recettes qui seront comptabilisées en 2013 bénéficieront pour la première fois sur une année entière de la majoration du taux.

Les montants prévus au plan financier ont été calculés sur la base du résultat déjà connu de l'exercice 2012 (113,9 mio), lequel s'avère inférieur au budget, ainsi que d'une progression attendue des recettes en 2013 en raison du passage à 35 % du taux de la retenue. Pour 2014, le plan financier est fondé sur l'hypothèse d'une stagnation des recettes en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, ainsi que de délocalisations de portefeuilles suite à la

majoration de la retenue indiquée ci-avant et à l'entrée en vigueur des accords fiscaux récemment conclus avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche prévoyant l'introduction d'un impôt libératoire. Une légère augmentation des recettes devrait ensuite se concrétiser dès 2015 dans le sillage de l'amélioration conjoncturelle et de la remontée graduelle des taux d'intérêt.

### Bases

#### Objet des taxes, des émoluments et des recettes

- Taxe d'exemption de l'obligation de servir: le revenu net total que l'assujetti réalise en Suisse et à l'étranger;
- Fiscalité de l'épargne UE: revenus des intérêts versés aux personnes physiques résidentes d'un Etat de l'UE.

#### Méthode d'estimation

En raison de la sous-estimation systématique constatée dans le domaine des recettes non fiscales, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire au budget la moyenne des résultats des quatre derniers exercices comptables. Cette méthode vise ainsi à établir une estimation des recettes qui permette de réduire les écarts entre le budget et le compte considérés sur plusieurs années.

#### Principales bases légales

LF sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO; RS 661); LF sur la fiscalité de l'épargne (LFisE; RS 641.91); O générale sur les émoluments (OGE mol; RS 172.041.1).

**Vue d'ensemble des dépenses**

mio CHF	Budget 2012	Budget Plan financier 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>64 131</b>	<b>64 842</b>	<b>66 678</b>	<b>68 871</b>	<b>71 217</b>	<b>2,7</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,1	2,8	3,3	3,4	
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>2 599</b>	<b>2 637</b>	<b>2 696</b>	<b>2 752</b>	<b>2 794</b>	<b>1,8</b>
Conditions institutionnelles et financières	2 599	2 637	2 696	2 752	2 794	1,8
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>1 043</b>	<b>1 087</b>	<b>1 094</b>	<b>1 112</b>	<b>1 127</b>	<b>1,9</b>
Questions juridiques générales	84	85	87	88	89	1,5
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	437	468	465	469	472	2,0
Contrôles à la frontière	345	349	361	370	378	2,3
Tribunaux	177	184	182	185	187	1,3
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>3 181</b>	<b>3 294</b>	<b>3 492</b>	<b>3 724</b>	<b>3 809</b>	<b>4,6</b>
Relations politiques	820	749	743	760	764	-1,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 100	2 280	2 474	2 693	2 773	7,2
Relations économiques	260	265	274	272	273	1,2
<b>Défense nationale</b>	<b>4 653</b>	<b>4 810</b>	<b>4 857</b>	<b>5 091</b>	<b>5 191</b>	<b>2,8</b>
Défense nationale militaire	4 530	4 686	4 733	4 969	5 067	2,8
Coopération nationale pour la sécurité	122	124	123	122	124	0,3
<b>Formation et recherche</b>	<b>6 681</b>	<b>6 916</b>	<b>7 047</b>	<b>7 358</b>	<b>7 671</b>	<b>3,5</b>
Formation professionnelle	884	884	890	903	909	0,7
Hautes écoles	1 927	1 984	2 047	2 164	2 256	4,0
Recherche fondamentale	2 519	2 608	2 678	2 806	2 945	4,0
Recherche appliquée	1 322	1 408	1 399	1 452	1 527	3,7
Autres tâches d'enseignement	29	32	32	33	34	3,6
<b>Culture et loisirs</b>	<b>476</b>	<b>484</b>	<b>500</b>	<b>506</b>	<b>514</b>	<b>1,9</b>
Conservation du patrimoine culturel	118	120	128	130	132	2,8
Encouragement de la culture et politique des médias	194	195	198	200	202	1,0
Sports	164	169	175	176	180	2,3
<b>Santé</b>	<b>217</b>	<b>229</b>	<b>226</b>	<b>228</b>	<b>230</b>	<b>1,5</b>
Santé	217	229	226	228	230	1,5
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>21 005</b>	<b>21 565</b>	<b>22 099</b>	<b>22 849</b>	<b>23 486</b>	<b>2,8</b>
Assurance-vieillesse	10 452	10 714	10 972	11 379	11 663	2,8
Assurance-invalidité	4 951	5 022	5 125	5 296	5 448	2,4
Assurance-maladie	2 263	2 271	2 341	2 433	2 562	3,1
Prestations complémentaires	1 402	1 441	1 500	1 578	1 638	4,0
Assurance militaire	230	224	226	228	228	-0,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	459	464	476	484	492	1,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	93	110	113	121	127	8,0
Migrations	1 084	1 252	1 293	1 284	1 292	4,5
Aide et assistance sociales	71	66	53	46	35	-15,9
<b>Trafic</b>	<b>8 467</b>	<b>8 614</b>	<b>8 785</b>	<b>9 014</b>	<b>9 555</b>	<b>3,1</b>
Circulation routière	2 843	3 001	3 109	3 419	3 493	5,3
Transports publics	5 444	5 419	5 480	5 396	5 860	1,9
Aviation	180	193	196	199	202	3,0
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>1 172</b>	<b>1 032</b>	<b>1 158</b>	<b>1 120</b>	<b>1 116</b>	<b>-1,2</b>
Protection de l'environnement	745	597	716	669	659	-3,0
Protection contre les dangers naturels	274	279	284	290	294	1,8
Protection de la nature	137	142	143	145	147	1,7
Aménagement du territoire	15	15	15	16	16	0,7
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 728</b>	<b>3 693</b>	<b>3 683</b>	<b>3 683</b>	<b>3 686</b>	<b>-0,3</b>
Agriculture et alimentation	3 728	3 693	3 683	3 683	3 686	-0,3
<b>Economie</b>	<b>563</b>	<b>559</b>	<b>574</b>	<b>574</b>	<b>586</b>	<b>1,0</b>
Ordre économique	145	138	139	140	142	-0,5
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	147	141	138	139	154	1,3
Energie	245	254	270	267	261	1,6
Economie forestière	26	27	27	27	28	1,3
<b>Finances et impôts</b>	<b>10 345</b>	<b>9 921</b>	<b>10 465</b>	<b>10 860</b>	<b>11 453</b>	<b>2,6</b>
Parts aux recettes de la Confédération	4 354	4 456	4 590	4 811	5 078	3,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 889	2 288	2 643	2 758	3 011	1,0
Péréquation financière	3 102	3 178	3 232	3 291	3 364	2,1

## Prévoyance sociale

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>21 005</b>	<b>21 565</b>	<b>22 099</b>	<b>22 849</b>	<b>23 486</b>	<b>2,8</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		2,7	2,5	3,4	2,8	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-46	-160	-374		
Assurance-vieillesse	10 452	10 714	10 972	11 379	11 663	2,8
Assurance-invalidité	4 951	5 022	5 125	5 296	5 448	2,4
Assurance-maladie	2 263	2 271	2 341	2 433	2 562	3,1
Prestations complémentaires	1 402	1 441	1 500	1 578	1 638	4,0
Assurance militaire	230	224	226	228	228	-0,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	459	464	476	484	492	1,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	93	110	113	121	127	8,0
Migrations	1 084	1 252	1 293	1 284	1 292	4,5
Aide et assistance sociales	71	66	53	46	35	-15,9

La croissance des dépenses de la prévoyance sociale devrait s'élever à 2,8 % par an pour les années 2012 à 2016. Cela se reflète notamment dans la croissance de l'assurance-vieillesse, dont la part représente environ la moitié des dépenses de l'ensemble du domaine. L'augmentation est due dans une large mesure à l'évolution de l'AVS, dont les dépenses sont financées à hauteur de 19,55 % par la Confédération (2013: 7,9 mrd). Par ailleurs, la progression du produit de la TVA se fait ressentir, car le pourcentage de TVA prélevé en faveur de l'AVS alimente directement les caisses de cette assurance à raison d'environ 2,3 milliards.

En ce qui concerne l'assurance-invalidité, la croissance est inférieure à la moyenne de l'ensemble du groupe de tâches. Après une période de stagnation en 2013, la progression des dépenses connaîtra une accélération dès 2014, en raison du nouveau mécanisme de financement de l'AI. Étroitement liée jusqu'en 2013 aux dépenses plutôt stagnantes de l'AI, la contribution de la Confédération sera liée, dès 2014, à l'évolution du produit de la TVA.

Les contributions fédérales à l'assurance-maladie portent en particulier sur la réduction des primes. Entre 2012 et 2016, les dépenses augmentent en moyenne de 3,1 % par an. En prenant comme base, à la place du budget 2012, la contribution allouée aux cantons qui doit effectivement être payée en 2012, la croissance moyenne des dépenses en faveur de l'assurance-maladie serait d'environ 4 % par an. Cette importante croissance des dépenses reflète l'augmentation des coûts de l'assurance obligatoire des soins. Les chiffres prennent en compte les effets des mesures d'économies décidées dans le domaine des médicaments.

La croissance dans le domaine des prestations complémentaires est fortement supérieure à la moyenne. Cette évolution est due à l'augmentation des volumes (augmentation du nombre des bénéficiaires) et des prix (montant moyen des prestations complémentaires). Le nombre des bénéficiaires de rentes AVS augmente d'environ 2,4 % par an du seul fait de l'évolution démographique.

Au cours du plan financier, le domaine de l'assurance-chômage et des services publics de l'emploi devrait augmenter de manière modérée et s'élever à 1,8 %, c'est-à-dire 1 % en moins par rapport

au groupe de tâches dans son ensemble. La hausse observée est principalement imputable à l'évolution de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage, laquelle est directement liée à la croissance escomptée de la masse salariale soumise à cotisation.

Après une forte augmentation en 2013, il est prévu dans le plan financier que les dépenses dans le domaine de la migration continuent à croître pour atteindre les 1 293 millions. Étant donné la composition des demandes d'asile, il faut s'attendre à une augmentation du nombre des réfugiés reconnus. En outre, des moyens supplémentaires destinés à des mesures d'intégration (+ 20 mio) sont prévus dès 2014. Le plan financier se fonde sur l'hypothèse que le nombre de demandes d'asile connaîtra, après une forte augmentation en 2012 et 2013, une importante réduction.

Par rapport au plan financier de la législature, on enregistre un allègement croissant. Cette évolution est principalement due aux corrections apportées aux estimations concernant l'AVS, découlant de la révision à la baisse de l'évolution des salaires et des prix. Entrent également en considération la réduction, inférieure au montant prévu, des primes et les mesures d'économies décidées dans le domaine des médicaments qui ont des répercussions sur ces subventions.

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	343	332	1,3
Biens et services/exploitation	196	274	15,1
Dép. de transfert courantes	20 990	22 843	2,7
Dépenses d'investissement	36	37	21,6

## Degré d'affectation des dépenses

Plus de 90 % des dépenses de ce groupe de tâches présentent un degré élevé d'affectation. Les contributions que la Confédération verse pour financer l'AVS, l'AI, les PC et l'AC sont liées par voie légale ou se composent uniquement de comptes de passage (recettes de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI).

## Finances et impôts

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Finances et impôts</b>	<b>10 345</b>	<b>9 921</b>	<b>10 465</b>	<b>10 860</b>	<b>11 453</b>	<b>2,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-4,1	5,5	3,8	5,5	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-502	-191	-134		
Parts aux recettes de la Confédération	4 354	4 456	4 590	4 811	5 078	3,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 889	2 288	2 643	2 758	3 011	1,0
Péréquation financière	3 102	3 178	3 232	3 291	3 364	2,1

Avec un accroissement en moyenne annuelle de 2,6 %, les dépenses de ce groupe de tâches augmentent presque au même rythme que la moyenne des dépenses totales durant la période de planification.

L'évolution de ce groupe de tâches reflète notamment la progression des parts aux recettes de la Confédération (+ 3,9 % en moyenne annuelle) qui représentent près de la moitié des dépenses de ce groupe de tâches. La dite progression s'explique principalement par la croissance des recettes de l'impôt fédéral direct sous l'effet de facteurs favorables, la part des cantons correspondant à 17 % de ces recettes.

Les dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette n'augmentent que dans une proportion moindre par rapport à la moyenne de ce groupe de tâches. Ces dépenses comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs et, dans une faible mesure les commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale. Ces deux composantes subissent des évolutions antagonistes. Les intérêts passifs connaissent une progression de 1,3 % en moyenne annuelle notamment en raison de la normalisation des taux d'intérêts en fin de période de planification. En revanche, on assiste à un recul des frais d'émission (- 22,5 % en moyenne annuelle) en raison de la suppression des droits de timbre d'émission entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012 conformément aux mesures visant au renforcement de la stabilité du secteur financier (too big to fail). Les chiffres du plan financier se basent sur des taux d'intérêts qui varient de 1,5 % à 3,0 % à court terme et de 2,5 % à 3,5 % à long terme.

En ce qui concerne la péréquation financière, les montants prévus au titre des contributions de la Confédération dans la période de planification sont le résultat des adaptations en fonction de l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques ou socio-démographiques). Pour la période allant de 2012 à 2015, ces contributions ont été fixées en 2011.

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Biens et services/exploitation	179	174	0,7
Dépenses financières	2 288	3 011	1,0
Dép. de transfert courantes	7 454	8 268	3,2

## Degré d'affectation des dépenses

Ce groupe de tâches a notamment comme caractéristiques d'être exclu des restrictions en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêt, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale). En vertu de la PFCC, les contributions de base de la Confédération à la péréquation des ressources et à la compensation des charges sont fixées tous les quatre ans par les Chambres fédérales. S'agissant de la compensation des cas de rigueur, elle devrait en principe rester constante durant les huit premières années (2008 à 2015), puis diminuer chaque année de 5 %. Les éléments qui constituent ce groupe présentent ainsi un haut caractère de dépendance et échappent de ce fait à toute influence directe.

### Effet de la réduction de la dette de la Confédération sur la charge d'intérêts

La réduction de la dette de la Confédération enregistrée depuis 2006 (- 19,8 mrd) a eu pour conséquence un recul marqué de la charge d'intérêts. En 2011, on enregistrait une réduction des intérêts passifs de plus de 1,6 milliard entre les deux périodes, dont 0,9 milliard (55 %) dû à l'allègement de la dette. Le reste, à savoir 0,7 milliard (45 %) résultait de la baisse du niveau général des taux d'intérêt. Toutefois, en raison de la tendance supposée d'une normalisation des taux d'intérêt dans le cadre du budget et notamment du plan financier, l'impact résultant de la variation des taux d'intérêt sur l'évolution de la charge d'intérêts tend à s'amenuiser pour passer à environ à 30 % (2013) et même à être négligeable à l'horizon 2016. Mais il reste cependant acquis que le recul de la charge d'intérêts, suite à l'allègement de la dette, se maintiendra autour d'un milliard, ce qui représente près du tiers des dépenses au titre des intérêts passifs. Cela a pour conséquence de laisser une marge de manœuvre pour des dépenses dans d'autres groupes de tâches.

## Trafic

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Trafic</b>	<b>8 467</b>	<b>8 614</b>	<b>8 785</b>	<b>9 014</b>	<b>9 555</b>	<b>3,1</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,7	2,0	2,6	6,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-14	-81	-144		
Circulation routière	2 843	3 001	3 109	3 419	3 493	5,3
Transports publics	5 444	5 419	5 480	5 396	5 860	1,9
Aviation	180	193	196	199	202	3,0

Le groupe de tâches *Trafic* augmente plus fortement que le budget total, de 3,1 % par an en moyenne.

Cette croissance est d'abord due à la *circulation routière* (5,3 % par an en moyenne): d'ici à 2016, la part aux apports au fonds d'infrastructure destinée aux routes nationales pour financer l'achèvement du réseau routier et l'élimination des goulets d'étranglement augmentera de quelque 430 millions, pour atteindre environ 840 millions (19,8 % par an en moyenne). Cette évolution tient, d'une part, à l'augmentation de quelque 290 millions des apports au fonds d'infrastructure d'ici à 2016, de l'autre, au fait que l'achèvement du financement des projets d'agglomération urgents d'ici à 2016 dégagera, au sein de l'apport annuel, d'importants moyens supplémentaires pour les routes nationales. L'enveloppe budgétaire de l'OFROU destinée aux investissements comprend une augmentation de quelque 175 millions au profit de la mise en œuvre, prévue en 2014 et contre-financée par une augmentation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales, de l'arrêté modifié sur le réseau des routes nationales (intégration d'environ 387 km de routes cantonales dans le réseau des routes nationales). Les dépenses allouées aux projets de route dans les agglomérations financées par le fonds d'infrastructure enregistrent elles aussi une forte augmentation, de plus de 60 millions (14,2 % par an en moyenne).

La décision du Conseil national de porter la redevance pour l'utilisation des routes nationales à 70 francs au lieu de 100, contrairement à la demande du Conseil fédéral, entraîne des écarts par rapport au plan financier de la législature. Par conséquent, les dépenses supplémentaires destinées à compléter l'arrêté sur le réseau des routes nationales, initialement fixées à 305 millions, sont réduites de quelque 140 millions à partir de 2015. Par ailleurs, dès 2015, le produit de la sanction infligée aux voitures de tourisme pour cause d'émissions de CO<sub>2</sub> excessives sera versé au fonds d'infrastructure.

Dans les *transports publics*, les dépenses augmentent nettement moins que pour la route, de 1,9 % par an. Les dépenses au titre de l'infrastructure ferroviaire augmentent de près de 2,5 %, principalement en raison de l'augmentation, à partir de 2016, des apports au fonds d'infrastructure ferroviaire (FinFer) à partir de sources supplémentaires, conformément au projet sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

En outre, les moyens affectés à l'entretien et au maintien de la qualité de l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés augmentent. Les indemnités versées aux chemins de fer pour l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire diminuent, quant à elles, en raison de la hausse des prix du sillon au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La part des apports au fonds d'infrastructure affectée aux transports publics diminue elle aussi au profit de la route. Les indemnités pour le trafic régional des voyageurs augmentent de plus de 2 % par an. Les apports au fonds pour les grands projets ferroviaires, qui seront versés au FinFer à partir de 2016, augmentent de 0,8 % par an.

Les dépenses au titre de la *navigation aérienne* augmentent de 3 % par an en moyenne, principalement à cause du financement spécial du trafic aérien (art. 86 Cst.). Un montant socle a été fixé en 2012 pour amortir les fluctuations de recettes, d'où une baisse des dépenses. A l'avenir, les dépenses seront calculées en fonction des recettes affectées.

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	195	208	3,1
Biens et services/exploitation	560	622	3,5
Dép. de transfert courantes	2 063	2 130	-1,7
Dépenses d'investissement	5 796	6 595	4,8

## Degré d'affectation des dépenses

12 % (1 mrd, budget 2013) des dépenses affectées au trafic sont fortement liées (apports au fonds FTP issus de la TVA. et de l'impôt sur les huiles minérales, versement aux cantons des subventions routières générales). 88 % des ressources sont moyennement liées (7,6 mrd). De ce montant, 2,5 milliards sont gérés par le biais d'arrêtés financiers pluriannuels (conventions sur les prestations avec les CFF et les chemins de fer privés, trafic ferroviaire de marchandises transalpin et non transalpin, mesures en faveur de l'égalité pour les personnes handicapées). La fixation de la convention sur les prestations passée avec les chemins de fer privés est en même temps une tâche commune. D'autres tâches communes concernent, pour un montant de 1 milliard, l'indemnisation du trafic régional des voyageurs et les routes principales.

## Formation et recherche

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Formation et recherche</b>	<b>6 681</b>	<b>6 916</b>	<b>7 047</b>	<b>7 358</b>	<b>7 671</b>	<b>3,5</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,5	1,9	4,4	4,3	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		53	13	18		
Formation professionnelle	884	884	890	903	909	0,7
Hautes écoles	1 927	1 984	2 047	2 164	2 256	4,0
Recherche fondamentale	2 519	2 608	2 678	2 806	2 945	4,0
Recherche appliquée	1 322	1 408	1 399	1 452	1 527	3,7
Autres tâches d'enseignement	29	32	32	33	34	3,6

Le groupe de tâches Formation et recherche comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales, les charges de loyer du domaine des EPF et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) liées aux immeubles appartenant à la Confédération et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (90 % pour 2013) des crédits relevant de ce groupe de tâches fait cependant partie du message FRI ou est dédiée aux programmes européens de recherche et d'éducation.

Les montants inscrits au plan financier sont essentiellement ceux demandés avec le message FRI 2013–2016 du 22 février 2012 et reflètent par conséquent les priorités et la stratégie qui y sont fixés. Ainsi, la croissance relativement faible du domaine de la formation professionnelle (+ 0,7%) permet à la Confédération de stabiliser sa contribution au niveau de la valeur de référence légale, qui est d'un quart des dépenses publiques dans ce domaine, niveau atteint en 2012. La croissance du domaine des hautes écoles (+ 4,0%) profite principalement au sous-groupe de tâches «Formation» du domaine des EPF, aux universités cantonales et aux HES. La croissance des contributions fédérales aux universités cantonales devrait égaler voire dépasser celle des dépenses cantonales dans ce domaine sur la période 2013–2016. En ce qui concerne les HES, les moyens inscrits au plan financier doivent permettre de couvrir les contributions convenues dans le cadre du Masterplan HES 2013–2016 de la Confédération (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT) et des cantons, que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a accepté le 27 octobre 2011. La croissance des dépenses dans les domaines de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et des autres tâches d'enseignement est également avant tout basée sur les objectifs du message FRI 2013–2016, notamment la consolidation à un haut niveau de l'encouragement compétitif de la recherche et le renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse.

Les principales causes des différences entre le plan financier de la législature 2013–2015 et le plan financier 2013–2016 sont au nombre de deux. D'une part, des moyens ont été portés au budget 2013 en vue de la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération (Commission pour la technologie et l'innovation CTI: 20 mio; domaine des EPF: 12 mio; Office fédéral de l'énergie OFEN: 10 mio). D'autre part, les loyers du domaine des EPF et de l'IFFP pour les bâtiments appartenant à la Confédération ont été réévalués pour la période 2013–2016 et les contributions correspondantes adaptées (+ 9 à + 17 mio par année).

Les délibérations parlementaires sur le message FRI 2013–2016 pourraient conduire à des augmentations des crédits FRI pour un volume total de 300 millions pour les années 2013 à 2015 par rapport à ce plan financier. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires à hauteur de 170 millions pour la période 2014–2016 sont prévues par le Conseil fédéral pour la mise en œuvre du plan d'action sur la recherche énergétique coordonnée (voir annexe 4, ch. 07).

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	150	153	0,4
Biens et services/exploitation	113	118	1,6
Dép. de transfert courantes	6 300	7 128	3,8
Dépenses d'investissement	353	272	-0,7

## Degré d'affectation des dépenses

Les dépenses de ce groupe de tâches sont constituées pour 89 % (budget 2013) de subventions ou de charges propres qui sont moyennement affectées. Parmi celles-ci, 30 % sont dédiées à des tâches communes à la Confédération et aux cantons (hautes écoles et formation professionnelle). Les contributions obligatoires, fortement liées, représentent 10 % des dépenses du domaine Formation et recherche. Enfin, 1 % des dépenses du groupe de tâches sont des charges de personnel.

## Défense nationale

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Défense nationale</b>	<b>4 653</b>	<b>4 810</b>	<b>4 857</b>	<b>5 091</b>	<b>5 191</b>	<b>2,8</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,4	1,0	4,8	2,0	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		2	-13	165		
Défense nationale militaire	4 530	4 686	4 733	4 969	5 067	2,8
Coopération nationale pour la sécurité	122	124	123	122	124	0,3

Durant la période concernée, les dépenses consacrées à la défense nationale augmentent en moyenne de 2,8 % par an (+ 538 mio), soit bien plus que le renchérissement prévu. Cette hausse est due en grande partie à la défense nationale militaire (+ 537 mio). A l'inverse, les dépenses relatives à la coopération nationale pour la sécurité progressent seulement de 0,3 %.

C'est entre 2014 et 2015 que la croissance des dépenses allouées à la défense nationale militaire est la plus forte (+ 236 mio). Cela tient essentiellement à la décision du Conseil fédéral du 25 avril 2012 d'augmenter le plafond des dépenses à 4,7 milliards à partir de 2015 et de passer à une armée de 100 000 hommes. Par la suite, ce montant sera adapté au renchérissement. Par conséquent, le Conseil fédéral n'a pas appliqué l'arrêt de planification du Parlement (AF du 29.9.2011) visant à porter le plafond des dépenses de l'armée à 5 milliards à partir de 2014. Il a pris cette décision après avoir mis en balance les besoins de l'armée, qu'il ne conteste pas en principe, et la discipline budgétaire, qui est également dans l'intérêt général. Un plafond des dépenses réaliste et défendable sert mieux l'armée et l'évolution prévue de cette dernière qu'un plafond plus élevé manquant de soutien politique. Dans le message sur le développement de l'armée, qui devrait être disponible dans le courant de l'année prochaine, le Conseil fédéral s'exprimera en détail sur la dotation financière de l'armée.

Le relèvement du plafond des dépenses de l'armée permet de financer l'achat de 22 Gripen, de combler la lacune en matière d'armement et de supprimer le retard pris dans l'entretien des immeubles. En 2015, les dépenses relatives à l'acquisition de matériel d'armement augmentent par rapport à l'année précédente du plan financier et passent de 581 à 795 millions (+ 214 mio; + 36,8 %). Durant les années du plan financier, les ressources budgétisées au titre de l'équipement personnel et du matériel à renouveler (BER) s'élèvent en outre à quelque 400 millions par an. Par rapport au compte 2011, elles croissent d'environ 90 millions. Ces fonds servent notamment à mettre d'anciens systèmes hors service et à les remplacer par des installations plus efficaces, afin que la disponibilité matérielle de l'armée soit garantie.

Le rapport sur l'armée 2010 dispose qu'il faut viser un rapport de 60 % contre 40 % entre les dépenses d'exploitation (personnel, biens et services, transfert et cotisations de l'employeur) et les dépenses d'investissement. S'améliorant en permanence durant la période considérée, ce rapport est finalement de 64 % contre 36 % en 2016.

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	1 515	1 607	1,8
Biens et services/exploitation	1 636	1 680	0,7
Dépenses d'armement	1 079	1 350	6,8
Dépenses financières	0	0	0,0
Dép. de transfert courantes	157	153	3,1
Dépenses d'investissement	422	401	3,4

## Degré d'affectation des dépenses

Par rapport à celles des autres groupes de tâches, une part relativement faible des dépenses consacrées à la défense nationale a un degré d'affectation élevé. Les contributions obligatoires aux organisations internationales sont les plus affectées (93 mio; 2 %). Les autres dépenses de transfert (60 mio; 1 %) englobent les indemnités versées à des collectivités publiques et à des tiers, notamment dans le domaine de la protection civile et de la promotion de la paix. Ces dépenses présentent un degré d'affectation moyen. Fortement affectées à court terme, les dépenses élevées pour le personnel de l'armée (1,6 mrd; 31 %) peuvent toutefois être influencées à moyen terme. Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation ont également un degré d'affectation moyen (1,7 mrd; 32 %). Elles comprennent en particulier les dépenses requises pour l'entretien et le remplacement du matériel et des immeubles de l'armée ainsi que les dépenses pour le logement, l'approvisionnement et l'indemnisation des troupes. En ce qui concerne le degré d'affectation, c'est au niveau des dépenses d'armement et d'investissement (1,8 mrd; 34 %) que la marge de manœuvre est la plus élevée d'un point de vue budgétaire.

## Agriculture et alimentation

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 728</b>	<b>3 693</b>	<b>3 683</b>	<b>3 683</b>	<b>3 686</b>	<b>-0,3</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0,9	-0,3	0,0	0,1	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-8	-11	-11		

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation baissent en moyenne de 0,3 % par an. Ce recul s'explique principalement par la décision du Parlement d'augmenter de 30 millions les suppléments accordés en 2012 à l'économie laitière sans compenser ce montant. Cette hausse se poursuivra à partir de 2013, mais sera compensée dans le budget alloué à l'agriculture. Abstraction faite de cet effet, les dépenses agricoles, qui représentent 5 à 6 % de l'ensemble des dépenses de la Confédération durant la période considérée dans le plan financier, sont restées pratiquement stables. La plus grande partie des dépenses relatives à l'agriculture et à l'alimentation consiste en des subventions. Celles-ci sont versées essentiellement sous la forme de paiements directs généraux et écologiques aux exploitations agricoles.

Au printemps 2011, les Chambres fédérales ont adopté un montant total de 6 850 millions pour les trois plafonds des dépenses relatifs à l'agriculture pour les années 2012 et 2013. Afin de permettre la réalisation de la prochaine étape de la politique agricole, le Conseil fédéral a approuvé à l'intention du Parlement une enveloppe budgétaire totale de 13 670 millions pour les années 2014 à 2017. Un léger transfert de fonds des bases de production et des mesures sociales vers les paiements directs y est prévu. Grâce à l'extension du système de paiements directs dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, les ressources disponibles dans le plafond des dépenses «Paiements directs» seront utilisées de manière plus efficace et plus rationnelle au moyen de nouveaux instruments plus ciblés que le système actuel. De 2014 à 2017, la plupart des fonds constituant les trois plafonds des dépenses restent stables. Il en va de même des autres dépenses, qui comprennent notamment les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés et les allocations familiales dans l'agriculture. La stabilité des dépenses relatives à l'agriculture assure aux divers acteurs du secteur agroalimentaire une grande sécurité en termes de planification.

## Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	90	93	1,1
Biens et services/exploitation	33	33	1,2
Dép. de transfert courantes	3 426	3 450	-0,1
Dépenses d'investissement	145	110	-6,6

## Degré d'affectation des dépenses

Près de 3 % des dépenses (95,7 mio) consistent en 2013 en des allocations familiales dans l'agriculture (88,3 mio) et des contributions obligatoires à la FAO (7,4 mio). En raison des taux de cotisations prescrits par la loi et des engagements pris dans le cadre de traités, ces dépenses sont fortement affectées. La majeure partie des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation, soit plus de 97 % (3 543 mio), a un degré d'affectation moyennement élevé. Cependant, l'essentiel de ces ressources (3 421 mio) est géré par le biais des trois plafonds des dépenses relatifs à l'agriculture.

### Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>3 181</b>	<b>3 294</b>	<b>3 492</b>	<b>3 724</b>	<b>3 809</b>	<b>4,6</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,5	6,0	6,6	2,3	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-11	-32	-29		
Relations politiques	820	749	743	760	764	-1,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 100	2 280	2 474	2 693	2 773	7,2
Relations économiques	260	265	274	272	273	1,2

Avec une croissance annuelle moyenne de 4,6 %, les relations avec l'étranger – coopération internationale représentent le groupe de tâches affichant la plus forte progression. Celle-ci est due à la coopération au développement, qui passe de 2,1 à 2,8 milliards durant la période considérée et sollicite ainsi environ 70 % des dépenses de l'ensemble du groupe de tâches. Les ressources correspondantes sont affectées à la coopération technique (à raison de 60 %), à l'aide humanitaire (à raison d'env. 20 %), à la coopération économique au développement (à raison de 10 %) et à la coopération avec l'Europe de l'Est (à raison de 10 %). Les dépenses restantes, soit 1 milliard, concernent, pour trois quarts, les relations politiques et, pour un quart, les relations économiques.

La forte hausse de la coopération au développement (+ 7,2 % par an) reflète la volonté du Parlement de relever à 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015 la part de l'aide publique au développement. En revanche, le secteur des relations politiques devrait enregistrer un recul de dépenses de 1,7 %. Cette baisse est principalement liée à la suppression des prêts de construction octroyés à l'OMC à Genève (- 25 mio) et de la contribution pour la rénovation du bâtiment de l'ONU en 2012 (- 50 mio). Les dépenses en faveur des relations économiques, qui contiennent désormais aussi les contributions à l'élargissement de l'UE, progressent de 1,2 % par an, ce qui correspond à peu près au renchérissement attendu.

### Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	599	628	2,0
Biens et services/exploitation	170	177	1,6
Dép. de transfert courantes	2 493	2 993	6,2
Dépenses d'investissement	31	11	-40,2

### Degré d'affectation des dépenses

20 % des dépenses (650 mio, budget 2013) relèvent de contributions obligatoires aux organisations internationales (degré élevé d'affectation), dont la majorité (550 mio) concerne le domaine de l'aide au développement. Les contributions à l'élargissement de l'UE (180 mio) sont également fortement affectées. Les autres dépenses affichent un degré d'affectation moyen. Parallèlement aux contributions obligatoires mentionnées ci-dessus, un montant de 1,6 milliard prévu dans le domaine de l'aide au développement est géré par le biais d'arrêtés financiers pluriannuels (message sur la coopération internationale de la Suisse entre 2013 et 2016). 850 millions environ (soit 25 % des dépenses totales) sont disponibles pour l'exécution des tâches restantes.

## Autres groupes de tâches

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-2016
<b>Autres groupes de tâches</b>	<b>6 071</b>	<b>6 029</b>	<b>6 250</b>	<b>6 291</b>	<b>6 366</b>	<b>1,2</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0,7	3,7	0,7	1,2	
Δ par rapport au PFL du 25.01.2012		-146	10	-26		
Conditions institutionnelles et financières	2 599	2 637	2 696	2 752	2 794	1,8
Ordre et sécurité publique	1 043	1 087	1 094	1 112	1 127	1,9
Culture et loisirs	476	484	500	506	514	1,9
Santé	217	229	226	228	230	1,5
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 172	1 032	1 158	1 120	1 116	-1,2
Economie	563	559	574	574	586	1,0

Les six autres groupes de tâches, qui représentent, ensemble, près d'un dixième des dépenses totales, croissent en moyenne de 1,2 % par an entre 2012 et 2016. Cette croissance concerne, en majeure partie, les groupes de tâches *conditions institutionnelles et financières* et *ordre et sécurité publique*.

Les *conditions institutionnelles et financières* regroupent les dépenses du Parlement et du Conseil fédéral, des secrétariats généraux et des départements liées à la perception des recettes fiscales (AFC et AFD) et aux finances (AFF), les domaines du soutien tels que le personnel, l'informatique, les constructions et la logistique, ainsi que les dépenses non attribuables à un autre groupe de tâches (par ex. les statistiques et l'archivage). Par conséquent, ce groupe de tâches comprend presque exclusivement des dépenses de personnel ainsi que de biens et service et d'exploitation. En moyenne, les dépenses progressent de 1,8 % par an; leur progression est la plus forte dans les domaines de la perception des recettes, des constructions et de la logistique ainsi que de l'informatique.

Le groupe de tâches *ordre et sécurité publique*, qui englobe les dépenses consacrées à la justice et aux tâches de police, aux contrôles aux frontières et aux tribunaux, croît de 1,9 % par an. Cette croissance concerne, pour près des deux tiers, le domaine du personnel, notamment les mesures salariales prévues (en particulier pour le corps des gardes-frontière, les tribunaux et fedpol), le dernier tiers étant principalement sollicité par les contributions destinées aux cantons (établissements d'éducation, exécution des peines et des mesures, tâches de protection).

Les dépenses au titre de la *culture et des loisirs*, dont près des trois quarts sont des transferts, augmentent elles aussi de 1,9 % par an. Cette augmentation se répartit de manière relativement régulière entre les domaines du sport (Conception des installations sportives d'importance nationale), de la conservation du patrimoine culturel (notamment musées et conservation des monuments historiques) ainsi que de l'encouragement de la culture et la politique des médias (promotion du cinéma, Pro Helvetia, aide indirecte à la presse).

Les dépenses du groupe de tâches *santé* s'accroissent de 1,5 %, taux légèrement supérieur au renchérissement moyen supposé. Cette croissance concerne en particulier le domaine de la santé

animale: la loi révisée sur les épizooties prévoit une intensification des moyens accordés à la détection précoce et à la surveillance des épizooties. Deux tiers de ces moyens supplémentaires totalisant 4,5 millions seront financés par le biais des recettes affectées provenant de la taxe à l'abattage. Comme un référendum a été lancé au sujet de la nouvelle loi sur les épizooties, les moyens financiers en question restent bloqués jusqu'à l'éventuelle entrée en vigueur de la loi révisée. Les dépenses vouées à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies restent quasiment constantes sur la période du plan financier. Egalement comptabilisées avec les dépenses de santé et attribuées en fonction de l'avancement des travaux, les contributions en faveur de la Clinique fédérale de réadaptation de Novaggio (budget 2013: 2,5 mio) arriveront à terme vers la fin de la période du plan financier.

Les dépenses requises au titre de la *protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire* reculent au cours de la période 2012 à 2016, en raison de la baisse des recettes provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, recettes dont la redistribution est comptabilisée dans ce groupe de tâches. Les dépenses liées à la collecte et au traitement des eaux usées et des déchets régressent elles aussi en raison de l'arrivée à échéance des subventions prévues par la loi. En revanche, les groupes de tâches protection de la nature (+ 1,7%) et protection contre les dangers naturels (+ 1,8%) voient leurs dépenses augmenter. Les dépenses pour l'aménagement du territoire restent stables.

Le groupe de tâches *économie* croît de 1 % en moyenne par an, cette croissance touchant essentiellement le domaine de l'énergie (+ 1,6 % par an) et la politique régionale; concernant cette dernière, les apports annuels au fonds de roulement ont été temporairement réduits afin de compenser l'apport anticipé effectué dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle de 2009. Le recul des recettes liées à la taxe sur le CO<sub>2</sub> a moins de répercussion sur ce groupe de tâches que sur celui de la protection de l'environnement, car la baisse des dépenses en faveur du programme Bâtiments est en partie compensée par les apports au nouveau fonds technologique (25 mio par an), comptabilisés avec les dépenses au titre de la redistribution. Les dépenses consacrées à l'ordre économique diminuent, tandis que celles destinées à la sylviculture restent stables.

On note des écarts importants par rapport au plan financier 2013–2015 de la législature uniquement dans le cadre du budget 2013. D'une part, les montants prévus pour les différentes affectations des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (redistribution, programme d'assainissement des bâtiments) ont dû être revus à la baisse suite à la baisse des recettes au compte 2011 (- 200 mio). D'autre part, les dépenses requises pour la stratégie énergétique 2050 sont inscrites au budget 2013, mais non au plan financier (+ 29 mio comptabilisés dans le groupe de tâches économie).

Par ailleurs, diverses charges supplémentaires possibles ne sont pas encore prises en compte dans le présent plan financier: tel est le cas des dépenses liées à une éventuelle compensation du renchérissement en faveur des bénéficiaires de rentes de la Confédération, des coûts résultant d'une adaptation de la réglementation concernant la retraite des catégories de personnel particulières (conditions institutionnelles et financières), d'un possible relèvement du plafond des dépenses en faveur du prochain programme Media de l'UE (n.q.), des coûts d'une éventuelle candidature de la Suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2022 (culture et loisirs), de différents projets en matière de santé (jusqu'à 12 mio), d'un possible accord sur la santé publique conclu avec l'UE (n.q.) et des dépenses supplémentaires requises de 2014 à 2016, déjà arrêtées sur le plan matériel, liées à la stratégie énergétique 2050 (50 à 80 mio par an) dans le groupe de tâches économie. Le ch. 7 du présent tome fournit plus de détail à ce sujet.

### Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2013	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012-16
Dépenses de personnel	2 485	2 595	1,3
Biens et services/exploitation	1 238	1 293	2,2
Dépenses financières	2	2	–
Dép. de transfert courantes	1 297	1 414	0,6
Dépenses d'investissement	1 007	1 060	0,5

### Degré d'affectation des dépenses

Dans les autres groupes de tâches, les dépenses fortement liées, car faisant l'objet d'une définition précise par la loi ou n'étant pas influençables par le Conseil fédéral, se montent à quelque 1 milliard. Sont notamment concernées:

- les différentes affectations des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (redistribution, programme d'assainissement des bâtiments, fonds technologique) et la redistribution des recettes de la taxe d'incitation sur les COV (500 à 600 mio);
- les contributions obligatoires à des organisations internationales (50 à 60 mio);
- la subvention, dont le montant est arrêté par la loi, au titre de l'aide indirecte à la presse versée par le biais de tarifs préférentiels pour le transport des journaux (50 mio) et
- les dépenses du pouvoir législatif et des tribunaux fédéraux, Contrôle fédéral des finances compris (300 mio).

Enfin, les dépenses de 500 millions au titre des contributions aux cantons (tâches communes, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques) présentent un degré moyen d'affectation, les éventuelles réductions pouvant toutefois engendrer des reports de charges sur les cantons.

S'élevant à quelque 4,5 milliards, les dépenses restantes se composent, pour environ la moitié, de charges de personnel fortement liées à court terme. L'autre moitié comprend des dépenses de biens et services et d'exploitation, des investissements et des dépenses de transfert présentant un degré d'affectation moyen.

**Fonds pour les grands projets ferroviaires**

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012–16
<b>Attributions au fonds</b>	<b>1 811</b>	<b>1 771</b>	<b>1 957</b>	<b>1 857</b>	<b>1 722</b>	<b>-1,3</b>
Recettes affectées	1 391	1 561	1 549	1 473	1 436	0,8
Prêts remboursables	1	1	1	18	24	121,3
Déficit (avances de la Confédération)	419	209	407	366	262	-11,1
<b>Prélèvements sur le fonds</b>	<b>1 811</b>	<b>1 771</b>	<b>1 957</b>	<b>1 857</b>	<b>1 722</b>	<b>-1,3</b>
NLFA (y c. KANSAS)	1 255	1 202	1 279	1 054	896	-8,1
Rail 2000 (y c. ZEB) et planification Rail 2030	73	147	269	437	485	60,5
Raccordement au réseau européen	159	122	107	102	78	-16,3
Protection contre le bruit	130	130	130	75	50	-21,2
Intérêts sur les avances	193	169	171	188	212	2,4
Intérêts sur prêts	1	1	1	1	1	0,0
<b>Etat des avances cumulées, à la fin de l'année</b>	<b>8 116</b>	<b>8 325</b>	<b>8 732</b>	<b>9 098</b>	<b>9 360</b>	<b>3,6</b>
Limite indexée des avances (1995 = 8,6 mrd)	9 730	9 730	9 730	9 730	9 730	0,0

Remarque: l'état des avances cumulées à la fin de l'année 2012 a été actualisé.

Géré hors du compte de la Confédération, le fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP) sert à financer la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), Rail 2000, le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (LGV) et l'amélioration de la protection contre le bruit le long des voies ferrées. Ce fonds est alimenté par les recettes affectées suivantes: 2/3 au plus des revenus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), les revenus issus d'un pour mille de TVA et le produit de l'impôt sur les huiles minérales à hauteur de 25 % des coûts générés par la construction des lignes de base de la NLFA. La Confédération comble par des avances le déficit temporaire du fonds. Le compte du fonds est géré essentiellement par le biais des recettes affectées et des prélèvements effectués au titre des projets. Les autres postes résultent des mécanismes fixés pour le fonds et définis dans le règlement du 9 octobre 1998 du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140).

Par le biais de son projet FAIF (message concernant l'initiative populaire «Pour les transports publics» et contre-projet direct [Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]), le Conseil fédéral propose de transférer le fonds FTP, au début de 2016, dans un fonds d'infrastructure ferroviaire (FInFer) illimité dans le temps. Le tableau ci-dessus illustre l'évolution de la situation légale en vigueur. Les modifications engendrées par le projet FAIF sont présentées à l'annexe 4, ch. 3.

Les recettes affectées se montent, en moyenne, à environ 1,5 milliard de 2014 à 2016. De ce montant, 850 millions proviennent de la RPLP en moyenne annuelle. Comme cela a été le cas durant les années précédentes, une partie des recettes de la RPLP sera utilisée dans le cadre du budget général (560 mio au total de 2014 à 2016), comme le prévoit l'art. 85, al. 2, de la Constitution, pour financer les coûts externes non couverts liés au trafic routier. Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de l'infrastructure ferroviaire des CFF et des chemins de fer privés dans le budget ordinaire.

Les prélèvements du fonds destinés à des projets (sans les intérêts des avances et des emprunts) oscillent entre 1,5 et 1,8 milliard par an pour les années du plan financier: l'axe du St-Gothard de la NLFA, qui inclut le tunnel de base du Ceneri, continue d'absorber la majeure partie de ces moyens financiers (2014: 1,3 mrd; 2016: 0,9 mrd). La diminution des besoins de financement est liée à l'avancement des travaux (mise en service du tunnel de base du St-Gothard en décembre 2016). Les crédits requis pour le projet Rail 2000 1<sup>re</sup> étape et le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) passent de 270 millions (2014) à près de 490 millions (2016), la majeure partie de ces montants étant budgétisée pour le ZEB. 9 millions par année sont budgétés pour la période allant de 2014 à 2016 en vue de la planification du développement de l'infrastructure ferroviaire. Les prélèvements destinés au raccordement aux LGV diminuent, passant d'environ 110 millions (2014) à près de 80 millions (2016). Les ressources annuelles requises de 2014 à 2016 pour la protection contre le bruit le long des voies ferrées régressent également (de 130 mio à 50 mio). Les intérêts sur les avances augmentent, passant de 171 millions en 2014 à 212 millions en 2016, du fait de l'accroissement de l'endettement. Ces intérêts représentent de 14 à 18 % des recettes affectées provenant de la RPLP et de la TVA (le produit de l'impôt sur les huiles minérales n'est pas disponible pour rémunérer les avances). Le fonds pour les grands projets ferroviaires accordant aux CFF et à DB Réseau SA des prêts remboursables sans intérêts en rapport avec l'achat de matériel roulant pour Rail 2000 et le financement préalable du raccordement aux LGV Lindau - Geltendorf, il assume, de 2014 à 2016, une charge d'intérêts se montant à environ 1 million par an.

En tenant compte de la charge d'intérêts, le fonds affiche, pour les années 2014 à 2016, un déficit moyen de 345 millions tendant à se réduire. Les découverts sont financés par des avances de la Confédération. Selon la planification actuelle, l'avance cumulée devrait atteindre 9,4 milliards jusqu'à fin 2016, montant inférieur de 370 millions à la limite des avances fixée par le Parlement et indexée jusqu'en 2010, conformément au règlement du fonds.



**Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (fonds d'infrastructure)**

mio CHF	Budget 2012	Budget 2013	Plan financier 2014	Plan financier 2015	Plan financier 2016	Δ Ø en % 2012–16
<b>Attributions au fonds</b>	<b>928</b>	<b>1 026</b>	<b>1 049</b>	<b>1 224</b>	<b>1 219</b>	<b>7,1</b>
Attribution provenant de sanction perçue sur voitures de tourisme dans cadre réduction CO <sub>2</sub>	–	–	–	55	32	n.d.
Attribution annuelle	928	1 026	1 049	1 169	1 186	6,3
<b>Prélèvements sur le fonds</b>	<b>1 360</b>	<b>1 471</b>	<b>1 595</b>	<b>1 482</b>	<b>1 323</b>	<b>-0,7</b>
Routes nationales, achèvement du réseau	730	730	780	749	630	-3,6
Routes nationales, élimination des goulets d'étranglement	90	130	210	270	300	35,1
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	386	321	181	124	106	-27,6
Projets d'agglomération	110	245	384	299	246	22,3
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	44	45	40	40	41	-2,1
<b>Liquidités du fonds</b>	<b>1 479</b>	<b>1 033</b>	<b>488</b>	<b>230</b>	<b>126</b>	<b>-46,0</b>

n.d.: non disponible

Le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales (achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement) et les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques est entré en vigueur le 1.1.2008. Il se fonde sur l'art. 86, al. 3, et l'art. 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure en règle les principes fondamentaux. Pour mettre celle-ci en œuvre, l'Assemblée fédérale a décidé d'attribuer au fonds un crédit d'ensemble de 20,8 milliards (indice 2005).

Outre le premier apport de 2,6 milliards versé en 2008, un nouvel apport unique de 850 millions a été effectué en 2011. L'apport annuel est entièrement versé au financement spécial pour la circulation routière. A partir de 2015, celui-ci bénéficiera également des nouveaux apports issus des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme.

**Achèvement du réseau des routes nationales**

Durant la période concernée par la planification, des travaux pour un total de 2,16 milliards sont notamment prévus sur les tronçons suivants:

- A5, contournement de Bienne (Berne)
- A5, contournement de Serrières (Neuchâtel)
- A16, Transjurane (Berne et Jura)
- A9, contournement de Viège et tronçon Loèche-Viège (Valais)
- A4, Axenstrasse (Schwyz, Uri)
- A28, contournement de Küblis (Grisons)

Par rapport au plan financier précédent, les dépenses planifiées diminuent en raison de retards prévisibles pour divers projets.

**Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales**

Plusieurs tronçons du réseau des routes nationales sont surchargés et compromettent toujours plus le bon fonctionnement général du réseau. Par arrêté fédéral du 21.9.2010, un montant de 1,23 milliard destiné aux suppressions des goulets d'étranglement urgentes et prêtes à être réalisées a été débloqué. Entre

2014 et 2016, des dépenses de 780 millions sont prévues pour les projets suivants:

- A1 élargissement à six voies du tronçon Härkingen-Wiggertal (SO)
- A1 contournement nord de Zurich
- A1 répartition des flux de trafic à Crissier (VD)

**Contributions de la Confédération à l'infrastructure du trafic d'agglomération privé et public**

Par le même arrêté fédéral du 21 septembre 2010, des moyens s'élevant à 1,51 milliard ont été débloqués (part de la Confédération: 30 à 40 %) pour le cofinancement de projets concernant 26 agglomérations. Sur ce montant, 929 millions seront attribués entre 2014 et 2016 à des projets appartenant aux domaines suivants:

- trafic ferroviaire, notamment RER
- tramways/tramways en site propre
- mesures en faveur du trafic individuel motorisé (dessertes, contournements, etc.)
- valorisation des traversées de localités et amélioration de la sécurité de l'espace routier
- mobilité douce

Les projets d'agglomération urgents seront, en outre, cofinancés par la Confédération de 2014 à 2016 à hauteur de 411 millions (part de la Confédération: 50%; réglementations spécifiques aux FTP). A cet égard, il convient de mentionner les projets suivants:

- raccordement ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA)
- H2, Pratteln-Liestal
- raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)
- désengorgement de la région d'Oltén
- pont et tunnel de la Poya
- gare de Prilly-Malley
- prolongement de la ligne de tramway vers Weil-am-Rhein
- place du Wankdorf, prolongement de la ligne de tramway

Comme la plupart des projets urgents seront achevés au cours de la période de planification, leurs parts aux dépenses diminuent. En contrepartie, davantage de moyens financiers peuvent être affectés aux projets d'agglomération.

**Contributions aux routes principales dans les régions  
de montagne et les régions périphériques**

Les cantons bénéficiaires de cette indemnité forfaitaire sont les suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura.